

PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL

Séance ordinaire tenue le 17 février 2025 à 19h30

à l'auditorium du CIP

Présidente : Mme Valérie Piccand, Groupe Débat

Secrétaire du : Mme Lucie Noirat, chancelière
procès-verbal

Invité : M. Roberto Bernasconi, directeur des écoles primaires

1. Appel

L'appel auquel procède M. Thierry Gagnebin, secrétaire, fait constater la présence de 35 conseillers généraux sur 37. La majorité absolue est fixée à 18.

Sont excusés :

M. Jean-Charles Juillard, UDC
M. Olivier Scheidegger, PLR

M. André Ducommun, CM
M. Christophe Gagnebin, CM
Mme Karine Voumard, CM

2. Approbation de l'ordre du jour

La présidente donne connaissance de l'ordre du jour.

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 25 novembre 2024
4. Réponses aux interpellations

I. Décisions

5. Commission non permanente relative au Règlement concernant les commissions permanentes, remplacement de M. Vital Gerber, Groupe Débat
6. CourVerte, demande d'un crédit d'engagement brut de CHF 387'100.-
7. Mise en place d'une structure d'accueil durant une partie des vacances scolaires, modification du Règlement concernant l'école à journée continue

II. Projets en cours du Conseil municipal

8. Informations du Conseil municipal

III. Divers

9. Réservoir des Fraises – Décompte final
10. Réfection desserte agricole Haut de la Montagne / Bergerie du Chalet – Décompte final
11. Réfection agricole Accès Prés-Renaud – Décompte final
12. Secteur « Centre village », évacuation des eaux, surcharge collecteur – Décompte final
13. Promenade 3B, remplacement des garages – Décompte final
14. Hôtel de ville, besoins urgents – Décompte final

15. Résolutions
16. Motions – postulats
17. Interpellations
18. Petites questions
19. Correspondance au Conseil général
20. Divers

Les membres du Conseil général acceptent l'ordre du jour à l'unanimité.

3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 25 novembre 2024

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 novembre 2024 est accepté à l'unanimité, avec remerciements à son autrice.

4. Réponses aux interpellations

Mme Joëlle Gairaud, Groupe Débat (Une ressourcerie, un engagement pour la réduction des déchets et l'économie circulaire)

Réponse de M. Pierre Sommer, CM : « Pour répondre à l'interpellation du Groupe Débat concernant une ressourcerie au sein de notre déchetterie communale, les locaux actuels sont insuffisants. Ce n'est malheureusement pas possible de récolter des objets tels que du mobilier et de le laisser à l'extérieur, il faut donc avoir un grand abri afin de pouvoir le protéger des intempéries et de le remettre en état.

Ensuite, c'est faire concurrence directe à Regenove qui se trouve à quelques mètres de la déchetterie. À noter que nous n'avons pas beaucoup de meubles ou d'objets facilement restaurables. Aussi, il faudrait dégager du temps à une employée pour s'occuper de cette fonction, ce qui pourrait engendrer des manquements dans ces autres tâches. Pour toutes ces raisons, le Conseil municipal est défavorable à la mise en place d'une ressourcerie au sein de la déchetterie de Tramelan.

Néanmoins, le fait de fouiller dans les bennes de la déchetterie communale est à nouveau toléré avec l'accord du personnel en charge. »

L'interpellatrice ne se déclare « pas satisfaite » de la réponse, d'autant que cela faisait partie du catalogue d'idées de l'Agenda 2040.

Mme Joëlle Gairaud, Groupe Débat (Entretien des patins à glace en location à la patinoire communale)

Réponse de M. Pierre Sommer, CM : « Actuellement, la patinoire de Tramelan possède 245 paires de patins mis en location, filles, garçons et toutes tailles confondues.

L'ensemble des patins est aiguisé et contrôlé avant le début de chaque saison. Durant la saison, les patins sont régulièrement aiguisés (plus de 300 aiguisages durant la saison) si ceux-ci ont en besoin au même titre que dans les autres patinoires environnantes.

Bien entendu, le maintien de l'aiguisage tient aussi lieu de la bonne utilisation. Lorsqu'un locataire marche sur le béton ou sur le chemin extérieur en bitume directement après un aiguisage, les patins s'émeussent rapidement et il est parfois compliqué de surveiller et de les remettre en état avant la prochaine location qui peut suivre quelques minutes plus tard. Une paire de patins ne peut pas être aiguisée après chaque utilisation.

Chaque année, 20 paires de patins sont commandées pour remplacer les plus anciennes ou augmenter le stock.

La patinoire de Tramelan accueille en moyenne 230 classes d'écoles internes et externes par saison, soit un total de plus de 4'000 enfants. Les écoles louent en moyenne 2'700 paires de patins. De plus, l'ouverture au public engendre une location saisonnière de 1'100 paires de patins.

Au total, c'est 3'800 locations par saison en moyenne, il est donc clair que ce matériel n'est de loin pas "inutilisé" comme mentionné dans l'interpellation.

Effectivement, certaines fois, il arrive que des locataires sortent délibérément ou involontairement des semelles. Les maîtres de glace se tiennent bien évidemment toujours à disposition pour échanger la paire ou remettre une semelle.

En finalité, la mise à disposition de patins de locations fonctionne très bien. La saison 2023-2024 était compliquée en termes de personnel et la préparation des patins avant saison avait pris du retard. Indépendamment de cette situation particulière, sur les dernières années, les locations ont répondu aux besoins avec, bien évidemment, leurs petits soucis, mais, encore une fois, il n'a jamais été refusé d'échanger une paire de patins ou de remettre une semelle si besoin. »

L'interpellatrice se déclare « partiellement satisfaite » de la réponse.

I. DECISIONS

5. Commission non permanente relative au Règlement concernant les commissions permanentes, remplacement de M. Vital Gerber, Groupe Débat

L'entrée en matière n'est pas contestée.

Se référant à la proposition présentée par le Groupe Débat, le Conseil général nomme à l'unanimité Mme Manila Monti Charmillot, Groupe Débat, en qualité de membre de la commission citée en titre avec effet immédiat, en remplacement de M. Vital Gerber, Groupe Débat, démissionnaire.

La présidente remercie Mme Monti Charmillot pour sa disponibilité.

6. CourVerte, demande d'un crédit d'engagement brut de CHF 387'100.-

L'entrée en matière n'étant pas contestée, la présidente cède la parole au Conseil municipal et au directeur.

M. Roberto Bernasconi, directeur des écoles primaires, rappelle l'historique du projet. C'est en juin 2023 que l'idée de transformer la cour de l'école de la Printanière arrive, suite à une visite de M. Sébastien Gerber, écologue, lors d'une animation sur les oiseaux dans les classes. M. Gerber est d'ailleurs maintenant en charge du projet. Sous l'impulsion d'une enseignante, Mme Roth-Varisco, un groupe de travail s'est formé pour faire les ébauches du projet. Avec la participation des élèves, les premières idées émergent et le projet prend forme. Afin d'obtenir les premières aides financières, le projet est soumis à la fondation Radix pour un financement de CHF 40'000.-. En août 2023, le projet est présenté à diverses commissions (Instruction publique, Infrastructures et Environnement). Le projet est modifié pour correspondre aux normes de sécurité et il obtient le soutien de toutes les commissions. Au début, il n'était pas prévu d'investissement de la part de la commune, mais seulement une participation aux entretiens futurs. Nous sommes d'ailleurs en collaboration avec M. Julien Graber, responsable des Infrastructures, pour élaborer un cahier des charges pour ces entretiens. Le 27 octobre 2023, une convention est signée par la commune et la

fondation Radix pour recevoir le financement de CHF 40'000.-. Durant l'année 2024, le projet est modifié pour inclure la réfection de la place de sport devant la Printanière. Cette réfection est indispensable pour que la 3^e leçon de gymnastique puisse se dérouler à l'école. Le projet obtient alors le soutien du Conseil municipal qui met CHF 100'000.- au plan d'investissement 2025. Afin d'avoir des chiffres précis, la demande de subvention au Canton est faite, puisqu'il faut plusieurs mois pour avoir la réponse. Le projet final prend forme et un plan de financement est prévu avec une participation communale de CHF 110'000.-, sachant que ce montant devra passer au Conseil général. Ceci afin d'avoir plus de transparence sur le projet, et pour qu'il obtienne un soutien populaire. Une conférence de presse avec la participation des autorités est organisée le 6 novembre 2024 suivie d'une présentation publique le 14 novembre 2024. La demande est présentée à la Commission des Finances en séance du 15 janvier 2025. Elle est acceptée avec trois conditions :

- Le montant de CHF 110'000.- de participation communale ne devra en aucun cas être dépassé ;
- Les montants des subventions cantonales devront être établis ;
- Pas de travaux avant que la totalité du montant de fonds privés soit atteint.

La proposition du groupe de travail est de pouvoir commencer les travaux lorsque la moitié des demandes sera atteinte. Le projet tel que présenté ce soir a également reçu le soutien unanime de la commission Instruction publique, avec toutefois une demande d'arriver aux 2/3 des fonds privés avant de débiter les travaux.

M. Bernasconi présente ensuite le projet qu'il considère comme un vrai plus sur plusieurs aspects. Le premier est la réfection de la place de sport, pour pouvoir l'utiliser pour les leçons de gymnastique, et également pour pouvoir faire à nouveau des jeux de balles durant les récréations. L'aménagement de cette place est en discussion depuis plusieurs années déjà. Elle n'entre pas en concurrence avec le projet de place de sport au stade de foot, car elle n'a pas le même objectif. La construction d'un amphithéâtre et d'un potager pourra permettre des cours en plein air aux abords de l'école. La construction d'une place de jeux pourra profiter à toute la population de Tramelan. L'aménagement en verdure, sur plusieurs plans, s'effectue en collaboration avec le Parc Chasseral. Si le crédit est accepté ce soir, il permettra au groupe de travail de continuer la recherche de fonds avec enthousiasme et d'approcher les prochaines étapes de façon positive. Pour conclure, si le financement total ne devait pas être atteint, il y aurait la possibilité de différer un ou deux objets. Nous allons tout mettre en œuvre pour trouver le financement manquant. Ce projet est une véritable plus-value pour la commune de Tramelan, et il serait vraiment dommage d'attendre la totalité du financement pour débiter les travaux. Nous avons aussi attendu la réponse du Conseil général de ce soir pour entamer de nouvelles recherches de fonds.

M. Vincent Glauser, CM, remercie le directeur et précise que la place de parc actuellement goudronnée est utilisée presque tous les jours à la belle saison. Il y a du monde qui joue dessus tous les week-ends. Elle est déjà subventionnée en totalité par les montants récoltés, donc elle pourra être réalisée tout de suite. Il y a CHF 200'000.- prévus au plan d'investissement pour refaire le goudron ces prochaines années. Avec ce projet, on n'en aura plus besoin. Il rappelle par ailleurs qu'actuellement, on a des leçons de gymnastique qu'on n'arrive pas à placer. On n'aura plus de problème pour mettre en place la 3^e leçon avec ces équipements. Ensuite, grâce à l'amphithéâtre, on pourra faire des leçons en extérieur, sans devoir aller jusqu'au canapé forestier.

Si l'on peut déjà commencer les travaux, on peut en profiter pour préparer les étapes suivantes, par exemple en grattant du goudron pour y prévoir l'herbe. En revanche si l'on suit ce que demande la COFI, tant qu'on n'a pas réuni l'entier du financement, on ne fait rien du tout. C'est là qu'il y a désaccord. De côté des écoles, on trouve qu'il faut créer quelque chose. Maintenant, il y a des fonds qui arrivent. Avec le montant donné par la Commune, on a déjà de quoi faire la place de sport, l'amphithéâtre, des plantations d'arbres. Si on attend d'avoir les CHF 143'100.-, cela risque de repousser le projet aux calendes grecques.

La présidente remercie les intervenants et donne la parole aux rapporteurs de groupe. L'UDC se dit favorable pour autant que la part des CHF 110'000.- ne soit pas dépassée.

Le PLR désire avoir une garantie quant à la venue des fonds.

Le Groupe Débat se dit favorable avec limitation des dépenses communales à CHF 110'000.- comme préconisé par la COFI.

Le PS ne se prononce pas et annonce qu'il proposera un amendement de report.

La présidente ouvre la discussion.

M. Jean-Philippe Joubert, PS, déclare ce qui suit : « Après avoir pris connaissance du dossier concernant la demande de crédit d'investissement pour la réalisation de la CourVerte à l'école de la Printanière, le Parti socialiste de Tramelan se réjouit que la commune envisage de mettre à disposition des élèves un projet aussi ambitieux et porteur de valeurs. Cependant, au vu du dossier présenté, les membres du Parti socialiste estiment ne pas disposer des informations nécessaires pour prendre une décision éclairée. À l'instar de la commission des finances, nous émettons des réserves quant à la faisabilité de ce projet en l'état. Nous demandons donc que la demande de crédit d'investissement soit reportée afin de permettre l'élaboration d'un dossier plus détaillé, prenant en compte les éléments suivants :

- L'assurance de l'obtention des subventions et des participations financières avant le début des travaux, comme recommandé par la commission des finances.
- La définition claire des coûts d'entretien à intégrer au budget communal.
- L'intégration dans le dossier des coûts liés à la mise en place de douches pour les activités sportives supplémentaires pouvant se dérouler sur la CourVerte.
- La formalisation d'un programme pédagogique incluant des heures dédiées à l'entretien des parties végétalisées, au ramassage et à la distribution des éventuels fruits ou légumes cultivés. Cette mesure vise à garantir le bon fonctionnement et l'entretien de la CourVerte tout en offrant aux élèves une opportunité d'apprentissage autour de la nature et de l'agriculture, un secteur central pour notre commune.

Compte tenu des dépassements des crédits d'investissement survenus ces dernières années, nous jugeons essentiel que ce projet soit mieux défini, quitte à impliquer un coût plus élevé pour la commune. Pour toutes ces raisons, nous demandons le report de la demande de crédit à une date ultérieure. »

M. Thierry Gagnebin, PS et président de la COFI, déclare ce qui suit : « La Commission des finances a pris connaissance du dossier en séance du 15 janvier 2025 en présence de M. Bernasconi et M. Glauser. Si les membres de la COFI ont jugé le projet séduisant, ils sont toutefois unanimes à relever que le financement n'est à ce stade que partiellement et insuffisamment assuré, et qu'en l'état les risques d'une charge financière bien plus conséquente que les CHF 110'000.- prévus pour la Commune sont trop élevés. En effet, à ce jour, CHF 36'000.- de la fondation Radix et CHF 56'900.- du fonds du sport peuvent être considérés comme acquis. Déduction faite des subventions et soutiens assurés et de la contribution communale plafonnée, c'est encore un montant de plus de CHF 180'000.- qui doit encore être trouvé, soit près de la moitié du financement. Au vu des incertitudes importantes qui résident encore sur le financement de ce projet, la Commission des finances demande à l'unanimité que le projet ne puisse débuter que lorsque l'intégralité du financement sera assurée de manière ferme, et que la Commission des finances et le Conseil général en soient valablement informés avant le début des travaux. Nous prions donc le Conseil général de suivre la position de la COFI et de garantir ainsi la viabilité du financement de ce projet. »

M. Vital Gerber, Groupe Débat, estime qu'on a là un très beau projet. Il faut souligner aussi qu'il vient des personnes qui travaillent sur place et des élèves qui ont été impliqués. C'est un projet participatif et évolutif, comme l'a souligné M. Glauser. Il se dit favorable à ce qu'on ne freine pas cet élan ce soir. Ce serait un très mauvais signal vis-à-vis

des personnes qui se sont impliquées pour le quotidien de nos élèves. Ce n'est pas à l'école de faire les frais des dépassements de crédits des autres objets de la commune. On nous a bien expliqué ce soir que les choses pouvaient être faites de manière progressive. M. Gerber a l'impression qu'on dépasse nos prérogatives en fixant les conditions proposées. La majorité du financement ne dépend pas de la commune, ce n'est donc pas à elle d'exiger des choses comme cela. Et ce n'est pas au Conseil général d'intervenir sur des questions d'ordre pédagogique. Quand on a un projet emballant, pensé pour les élèves, par les élèves, par les personnes enseignantes qui travaillent là jour après jour, il faut, plutôt que mettre un frein, permettre au projet de continuer.

Mme Audrey Châtelain, PS, a deux questions concernant les soutiens financiers. Le montant des subventions assurées dépend-il du montant total du projet ? Autrement dit si on ne le réalise que partiellement, les subventions seront-elles réduites ? Et par rapport aux fonds privés, on n'a qu'une estimation de ce qu'il en est. Dans la présentation, il était mentionné que les fonds étaient recherchés jusqu'à fin 2024. Quel est le montant actuel des fonds privés récoltés ?

M. Bernasconi, pour la dernière question, rectifie l'information. La recherche de fonds a débuté à la fin de l'année 2024, avec les demandes auprès des fondations. On n'est pas allé au-delà parce que ce sera un appui d'avoir d'abord l'assurance d'apports de la commune. La prochaine étape sera un tout-ménage à Tramelan. Des banques nous ont répondu, on arrive déjà à plusieurs dizaines de milliers de francs. Le fait de pouvoir débiter les travaux et l'assurance du soutien de la Commune agira aussi sur la motivation des gens qui devront aller chercher les fonds.

Concernant les subventions, au niveau cantonal il s'agit donc du fonds de la loterie et du fonds du sport. Pour le fonds de la loterie, il faut l'accord du Conseil général ce soir pour que la subvention soit versée. Pour le fonds du sport, on n'a pas encore reçu la réponse.

M. Georges Juillard, UDC, est séduit par le projet mais le saucissonnage en plusieurs parties ne lui plaît pas du tout. Si on commence un projet, on amène des machines, de l'outillage, il y a une mise en chantier. Si on stoppe et qu'on recommence six mois après, cela va coûter beaucoup plus cher.

M. Glauser répond que oui et non. Actuellement, on a du goudron qu'il s'agit d'abord d'enlever. Ensuite, on ensemence le tout. Ça, c'est la base. Ensuite, ce qui viendra monté dessus, ce sont des objets qui ne sont pas forcément installés par les mêmes artisans. Pour l'étang par exemple, c'est un spécialiste qui vient et ne fera que ça. Pareil pour les arbres qui ne seront pas plantés par la même personne qui fait le terrassement. L'idée est de faire d'abord la place de sport, l'amphithéâtre, planter des arbres. D'ailleurs le Parc Chasseral viendra aussi en planter via le projet des Traverses qui rejoindront la CourVerte. On pourra déjà mettre des bancs et faire un endroit convivial où les Tramelots aimeront passer du temps. On ne pourra pas tout faire au début, mais c'est mieux de déjà faire quelque chose. Pour les douches en revanche, il comprend les interrogations, mais ça n'a jamais été une demande de l'école. C'est lui-même qui a inséré cela dans le projet. On sait où elles iraient, il y a la place, mais cela peut être réalisé dans cinq ans sans aucun souci.

M. Sébastien Wyss, PLR, demande s'il faudra du personnel supplémentaire pour entretenir cette CourVerte selon l'étude réalisée par M. Julien Graber, responsable des Infrastructures.

M. Bernasconi répond qu'en principe pas. En calculant le maximum, on arrivait à environ CHF 16-18'000.-/an. La prochaine étape est de faire un cahier des charges pour répartir l'entretien entre plusieurs personnes, pas uniquement le concierge. Les écoles feront de petits entretiens. Pour les copeaux de la place de jeux par exemple, peut-être que le concierge fera une remise en état générale annuelle, et le reste du temps c'est l'école

qui entretient. Ceci sera établi précisément avant la mise en place de la CourVerte. Il y aura aussi moins de travaux à certains endroits. Par exemple, on aura un pré fleuri qui ne sera taillé que deux ou trois fois par année alors que le gazon actuel doit être tondu régulièrement. Ça représente à peu près le même nombre d'heures de travail. Il n'y aura donc pas d'engagements supplémentaires en personnel pour cette CourVerte.

Mme Audrey Châtelain, PS, revient à sa question précédente. Si l'on « saucissonne » les travaux comme dit, est-ce que le montant des subventions sera réduit ? Le montant donné par la fondation Radix par exemple ?

M. Glauser répond que le soutien de Radix est lié aux CHF 110'000.-. Donc si la Commune donne ce montant, on est bon.

M. Vital Gerber, Groupe Débat, demande s'il y a bien un crédit d'investissement prévu de CHF 200'000.- pour le goudronnage de l'emplacement de la CourVerte. Serait-ce donc juste de dire que si l'on accepte ce crédit de CHF 110'000.- ce soir, c'est une économie de CHF 90'000.- pour la Commune grâce à ce projet ?

M. Glauser répond qu'on pourrait dire que oui, mais en réalité on va probablement laisser un montant au plan d'investissement pour faire du goudronnage à d'autres endroits, à l'école enfantine par exemple. On ne va effectivement pas dépenser ces CHF 200'000.-, mais il ne peut pas dire à combien seront chiffrés les travaux restants.

M. Bernasconi ajoute qu'il y a une partie qui était prévue en CourVerte qu'on laissera finalement goudronnée pour l'accès aux services de défense. Il faudra sans doute refaire cet accès. C'est encore à vérifier.

M. François Roquier, Groupe Débat, propose une interruption de séance pour discuter des amendements. La proposition est acceptée à l'unanimité.

Avant l'interruption de séance, la présidente propose de procéder comme suit pour les votes, dans l'ordre :

1. Voter les amendements l'une contre l'autre
2. L'amendement retenu sera proposé contre la proposition du Conseil municipal
3. La proposition retenue sera soumise au vote final

À l'unanimité, le Conseil général approuve le procédé proposé.

Après dix minutes d'interruption de séance, la présidente rouvre la discussion.

M. Sylvain Riard, PS, indique que le groupe socialiste souhaite maintenir l'amendement proposant de reporter l'objet. La question du budget est importante pour eux, mais ils ont du plaisir à ce projet et souhaitent qu'il voie le jour, du moins un maximum de ce qui a été proposé. Ce qui les inquiète en se rabattant sur la proposition de la COFI, c'est effectivement que rien ne puisse se faire tant qu'il n'y a pas l'intégralité du financement. Cela pourrait reporter loin le projet, ce que le PS trouve dommage. Mais plutôt que se prononcer sur le projet global, il préférerait le reporter pour que la proposition puisse être faite peut-être en deux modules, pour pouvoir fractionner et que la partie la plus importante puisse déjà être entreprise, mais que le Conseil général garde l'assurance que les coûts seront gérables.

M. Vincent Vaucher, PS, pense que le meilleur moyen de dépenser peu est de ne pas dépenser. Il a une question concernant le prêt de la fondation Radix. Est-il à fonds perdu ? Sinon quelles sont les conditions ?

M. Bernasconi répond que la fondation a déjà versé CHF 36'000.- par convention signée avec la Commune. L'une des conditions était la fin du projet en 2026. Cela pourra sans

doute se négocier. Les CHF 4'000.- restants seront versés une fois le projet terminé. Ce n'est pas un prêt, c'est un don. Mais évidemment que si le projet ne se fait pas, on devrait les redonner.

M. François Roquier, Groupe Débat, indique que pour sa fraction l'important est que le projet puisse se faire. Mais il faut aussi conserver une limite, une vision sur les dépenses. Peut-on voter les CHF 110'000.- et conditionner les étapes du projet en fonction des sous réellement disponibles ? On aimerait avoir l'assurance qu'on ne fera pas quelque chose, l'amphithéâtre par exemple, sans être sûr d'avoir l'argent pour. Mais il est important que le projet puisse démarrer, et le plus vite possible, pour ne pas avoir d'ennuis avec la fondation Radix.

M. Bernasconi précise que l'argent de la fondation Radix et les quelques subventions ont été versés sur le compte de l'école à la banque cantonale. Une fois la décision du Conseil général validée, l'argent ira à la Commune sous contrôle de l'administrateur des Finances. Aucun travail ne sera commandé sans qu'on ait l'argent pour le faire. Il est aussi prévu qu'on garde le compte de l'école pour la récolte de dons, et chaque mois on fera un décompte et l'argent sera versé à la Commune.

Mme Audrey Châtelain, PS, trouve le projet emballant. Elle pense que si le report était admis, cela permettrait d'avoir des informations supplémentaires par rapport aux charges d'entretien pour la commune et les enseignants, sur les aspects financiers et notamment la possibilité de faire les choses par étapes, et peut-être de ne pas limiter l'acceptation du projet aux CHF 140'000.- qui doivent venir du privé. Si la proposition de la COFI était validée ce soir, cela signifierait effectivement que le projet serait reporté loin.

M. Elvis Lehmann, PLR, demande s'il y a une date butoir pour arriver à l'échéance des travaux. Si on y va par étapes, on risque d'étaler et peut-être que ce ne sont plus les mêmes personnes qui seront en charge. Peut-on définir une date à laquelle il faudra avoir terminé le projet ?

M. Bernasconi répond qu'un concept sera établi avec les Infrastructures. Les choses seront établies par écrit. Les éléments qui ne seront pas faits au début par manque de financement, on va tout mettre en œuvre pour qu'ils se fassent, mais certains sont aisément séparables et reportables (étang et potager). Avec la proposition du Conseil municipal, on peut assez facilement commencer les travaux, on aura déjà environ CHF 250'000.-. Avec ça on peut avancer et ça donne aussi envie de trouver l'argent supplémentaire, sachant qu'on peut commencer.

M. Thierry Gagnebin, PS, remarque de manière plus générale, que ces dernières années on a des projets pour un même lieu mais réalisés en plusieurs fois (CourVerte, place goudronnée, douches). Tout cela pour une place qui ne représente pas un énorme périmètre, et on voit que tout est quand même lié. On constate aussi la longueur des discussions ce soir. Il invite le Conseil municipal à ficeler des projets avec une vision globale de ce qu'on veut en finalité, et éviter de découper les projets en tranches.

La discussion n'étant plus demandée, la présidente fait voter les amendements.

Le premier vote confronte les objets suivants :

- Proposition de la COFI : le projet ne pourra débuter que lorsque l'intégralité du financement sera assurée de manière ferme, la participation communale est plafonnée à CHF 110'000.-, la COFI et le Conseil général doivent être valablement informés avant tout début de travaux.
- Amendement du PS demandant le report de l'objet à une prochaine séance du Conseil général.

Au vote, la proposition de la COFI récolte 19 voix, l'amendement du PS 14 voix, avec 2 abstentions.

En deuxième vote, la proposition de la COFI est donc soumise contre la proposition du Conseil municipal.

Au vote, la proposition de la COFI récolte 9 voix, la proposition du Conseil municipal 20 voix, avec 7 abstentions.

En conséquence, la proposition du Conseil municipal est soumise au vote final. La présidente rappelle que tout le monde peut voter sur cette question peu importe ses votes aux tours précédents.

Au vote, par 22 voix favorables, aucune voix défavorable et 9 abstentions, le Conseil général accepte le crédit d'engagement de CHF 387'100.- TTC pour le projet de CourVerte.

La présidente relève que personne n'est obligé de voter. La majorité étant claire, il n'est pas demandé de nouveau comptage des voix.

7. Mise en place d'une structure d'accueil durant une partie des vacances scolaires, modification du Règlement concernant l'école à journée continue

L'entrée en matière n'étant pas contestée, la présidente cède la parole au Conseil municipal qui n'a rien à ajouter par rapport au dossier déposé.

La présidente donne la parole aux rapporteurs de groupe. Le PS et l'UDC se disent favorables. Le Groupe Débat et le PLR, également favorables, expriment une préférence pour la variante B (mise en œuvre en 2025).

La présidente ouvre la discussion sur les modifications du règlement, qui ne soulèvent pas de question.

La présidente ouvre alors la discussion sur la date de mise en application du projet, soit la variante A (01.08.2028) ou la variante B (01.08.2025).

M. Pierre-Alain Basso, Groupe Débat, pense que la proposition est sur la table depuis passablement de temps (2021), ce qui est compréhensible. Mais cela semble loin de repousser à 2028, ce serait même à se demander pourquoi le voter maintenant. La variante telle que proposée est concrète, elle va dans le sens de ce qui avait été demandé en 2021. Le travail réalisé mérite qu'on s'y attarde et qu'on prenne une décision rapide pour mettre en place le projet le plus rapidement possible.

La discussion n'étant plus demandée, la présidente fait procéder au vote sur l'acceptation de l'objet. Les variantes A et B seront soumises au vote dans un deuxième temps.

Au vote, à l'unanimité, le Conseil général accepte la modification du Règlement concernant l'école à journée continue.

Concernant l'entrée en vigueur de la modification du règlement, la présidente fait voter les deux variantes proposées l'une contre l'autre. Au vote, la variante A récolte 6 voix favorables, la variante B récolte 26 voix favorables, avec 3 abstentions.

L'entrée en vigueur est donc fixée au 01.08.2025.

II. Projets en cours du Conseil municipal

8. Informations du Conseil municipal

La présidente donne la parole au Conseil municipal.

M. Vincent Glauser, CM, suppléant de Mme Karine Voumard, donne lecture de l'information suivante : « La commission des affaires sociales et générations organise une séance d'information publique le lundi 24 février à 19h, au CIP, concernant les nouveaux locaux de la Maison de l'Enfance. L'équipe éducative présentera aux parents le programme d'éducation, les nouveaux locaux ainsi que les formalités administratives. Nous vous serions reconnaissant de communiquer cette information le plus possible autour de vous, auprès de vos connaissances, lieux de travail. Nous espérons ainsi avoir beaucoup de succès dès l'ouverture en août. »

M. Mathieu Chaignat, CM, annonce qu'il y a eu des travaux à la sortie des Reussilles, dans le but de renforcer l'alimentation en eau potable. Le village des Reussilles est alimenté par le réservoir des Fraises. En cas de coupure sur la conduite jusqu'à l'ancienne poste, on aurait eu des problèmes pour assurer l'alimentation du réseau. Ça aurait concerné la fromagerie notamment. On s'est relié à la conduite du SEF (Syndicat pour l'alimentation des Franches-Montagnes en eau potable) et créé un embranchement. Le chantier a duré une semaine et on est resté dans les limites du crédit accordé.

M. Pierre Sommer, CM, indique que les travaux de réfection du Chemin des Bavoux vont débiter au mois de mars.

M. Hervé Gullotti, maire, déclare ce qui suit : « Vous avez constaté que dans les arrêtés de comptes plusieurs dépassements importants sont signalés. Le Conseil municipal va évidemment prendre des mesures par rapport à ces dépassements qui sont rares mais malheureusement sont survenus sur différents chantiers à hauteur de montants importants. Nous avons mis le doigt sur différentes problématiques en lien avec les dépassements de crédit. Il y a un défaut de communication et d'information à la hiérarchie. Des décisions doivent être prises rapidement sur place et l'on a constaté que cela engendre des coûts élevés. Il faudra travailler sur le processus en place. Il faut également clarifier les compétences financières des employés chargés de suivre les travaux. On a aussi constaté la nécessité d'améliorer les compétences des employés communaux en matière de gestion de projet. Il ne s'agit pas seulement de suivre des projets et d'inscrire des montants dans des tableaux, mais aussi d'anticiper les dépassements, les chiffrer et faire remonter l'information pour pouvoir prendre des décisions en connaissance de cause. On envisage également de prendre des mesures vis-à-vis des entreprises partenaires pour avoir un cadre plus défini en amont des travaux. »

Il ajoute que par rapport aux projections des finances communales (deux millions de perte en 2026 et 2027), le Conseil municipal va réfléchir à des mesures financières élaborées en collaboration avec les chefs de services. Il y aura une priorisation en matière d'investissements. On va aussi entreprendre une analyse de la structure du fonctionnement communal, pour voir où l'on peut améliorer les vieilles habitudes que l'on a. Par exemple, reprendre la liste des engagements contractuels qu'on a avec des prestataires. C'est un travail de longue haleine. On va aussi travailler d'entente avec la COFI. L'objectif est d'éviter de toucher aux conditions de travail du personnel même si c'est là que le Conseil municipal a le plus d'emprise. Il faudra réfléchir aussi à la question des recettes communales. On essaie d'anticiper une situation qui n'arrivera peut-être pas. Les années à venir nous diront si l'on peut desserrer la vis. On n'aimerait pas se trouver dans des situations de communes sœurs qui sont en difficulté avec leur budget. Le maire invite le Conseil général à y penser quand il sera amené à voter de nouveaux projets d'investissements pour la commune.

III. Divers

9. Réservoir des Fraises – Décompte final

M. Mathieu Chaignat, CM, estime que pour un chantier finalement assez complexe du point de vue technique, qui s'est déroulé sur cinq ans au lieu de deux prévus initialement, on s'en sort pas trop mal malgré le dépassement. Le chantier a duré le double du temps prévu pour trois raisons : problème d'instabilité du terrain qu'il a fallu résoudre, période COVID qui a stoppé les travaux de longs mois, problèmes de livraison de matériel souvent aussi liés au COVID. Si l'on peut faire un mea culpa, c'est qu'on aurait dû demander une rallonge au Conseil municipal, sachant qu'on était limite par rapport au crédit accordé. On aurait pu le faire par exemple dès que les problèmes d'instabilité ont été connus. Nous étions encore dans une marge de manœuvre convenable et avons pris la décision d'attendre principalement en raison des inconnues liées à la démolition de l'ancien réservoir. Le Conseil municipal, la COFI et la commission Energies et Réseaux ont finalement été informés.

10. Réfection desserte agricole Haut de la Montagne / Bergerie du Chalet – Décompte final

M. Pierre Sommer, CM, explique qu'il y a eu une augmentation des coûts de matériaux dus à la guerre en Ukraine, ainsi qu'un problème de portance insuffisante pour lequel on a dû renforcer le coffre. L'OACOT nous a demandé des bandes de roulement en béton au lieu du goudron prévu initialement. On a placé des pavés ajourés pour éviter le ruissellement du gravier entre les bandes de roulement et éviter de l'entretien futur. Une petite source a nécessité un drainage pour protéger la route, qu'il n'y ait pas trop de glace durant l'hiver. On a aussi eu un problème de coûts de recyclage du goudron à cause des HAP.

11. Réfection agricole Accès Prés-Renaud – Décompte final

M. Pierre Sommer, CM, indique que les problèmes sont similaires à la réfection du Haut de la Montagne : augmentation des coûts de matériaux dus à la guerre, portance insuffisante nécessitant de renforcer le coffre, coûts d'évacuation des HAP.

12. Secteur « Centre village », évacuation des eaux, surcharge collecteur – Décompte final

M. Mathieu Chaignat, CM, explique que suite à d'intenses précipitation survenues en été 2022, le collecteur communal d'eaux mixtes de la zone « centre village » (entre les deux églises) a subi une surcharge avec comme conséquence d'importants dégâts sur le revêtement de la chaussée cantonale. En accord avec l'office des Ponts et Chaussées, les réparations provisoires ont induit une dépense d'environ CHF 30'000.- TTC financée par un dépassement de budget à la charge de la commune. En parallèle, l'office a demandé que la commune résolve la problématique. Aussi longtemps que la problématique de surcharge du collecteur n'est pas résolue, les frais de réparation de la route cantonale seront pour la « pomme » de la commune.

Cette surcharge est dû à deux phénomènes : les épisodes de précipitations récurrents, courts et intenses qui semblent devenir la norme et l'augmentation de l'imperméabilisation des sols. Il est apparu certain que le collecteur serait mis à mal régulièrement. Un mandat a donc été diligenté fin 2022 au bureau ATB SA pour analyser la problématique. Dans l'intervalle, plusieurs épisodes de surcharge se sont à nouveau manifestés, notamment fin juillet 2023, provoquant des dégâts à la chaussée. Des frais de réparations ont dû une nouvelle fois être consentis.

En septembre 2023, le mandat d'ingénieurs a finalement abouti sur des mesures constructives urgentes avec la pose de deux dépotoirs de déversement pour soulager le collecteur existant.

Les travaux ont été réalisés en octobre 2023 sur une période courte de 4 semaines dans un espace de travail difficile sur chaussée ouverte. Une explication sur les raisons du dépassement figure dans le Message destiné au Conseil général.

Au final, le crédit présente un dépasse de CHF 15'930.80 TTC. Il est certes élevé, mais reste un moindre mal au regard de la situation. En effet, il est certain que des frais auraient dû être engagés pour les réparations d'urgence encore cet été. Bon gré malgré, le montant final dépasse désormais les compétences du Conseil municipal. C'est pourquoi, le bouclage du crédit doit dès lors formellement être présenté au Conseil Général.

13. Promenade 3B, remplacement des garages – Décompte final

M. Pierre Sommer, CM, suppléant de M. André Ducommun, indique que le crédit boucle sur un crédit non utilisé de CHF 8'248.35.

14. Hôtel de ville, besoins urgents – Décompte final

M. Pierre Sommer, CM, suppléant de M. André Ducommun, indique que le crédit boucle sur un crédit non utilisé de CHF 22'442.10.

15. Résolutions

La présidente constate qu'aucune résolution n'a été déposée.

16. Motions – postulats

La présidente constate le dépôt d'un postulat. Elle cède la parole aux dépositaires.



Mme Manila Monti Charmillot, Groupe Débat, présente la motion cosignée avec l'ensemble des conseillères générales, intitulée « Et pourquoi pas un premier « Forum des Femmes » à Tramelan ? » qui demande ce qui suit : « Nous vous soumettons aujourd'hui une proposition pour la création d'un Forum des Femmes dans notre village, dans le but d'encourager l'engagement des femmes en politique et ainsi renforcer leur présence lors de la prochaine législature.

Les récentes statistiques sur la représentation des femmes dans la politique locale en Suisse montrent qu'il reste encore un important travail à accomplir. Selon l'Association des Communes Suisses (ACS), en 2024, seulement 27% des sièges dans les exécutifs municipaux étaient occupés par des femmes, et 19% des Communes étaient présidées par des femmes. Ces chiffres révèlent un écart persistant entre la proportion des femmes dans la population et leur représentation dans les instances politiques locales, malgré les efforts pour promouvoir l'égalité. Lors de la dernière conférence des présidentes de communes à Schaffhouse en 2024, plusieurs solutions ont été proposées pour augmenter la participation des femmes en politique, comme la visibilité publique, les programmes de mentoring, la mise en réseau des femmes ayant un mandat communal politique, etc. Tout cela s'inscrit parfaitement dans la logique de la création d'un Forum des Femmes au sein de notre village. Ce forum serait un espace de rencontre et de soutien, où toutes les femmes de notre commune pourraient échanger des idées, partager leurs expériences et se former pour un engagement politique plus fort lors, par exemple, d'ateliers, de débats. Je vous invite donc à réfléchir favorablement à cette proposition et à soutenir logistiquement et financièrement à la création d'un groupe de travail pour la mise en place d'un Forum des Femmes dans notre village, qui pourrait certainement être soutenu par des instances faisant la promotion de l'égalité. »

Signataires : Manila Monti, Groupe Débat / Audrey Châtelain, PS / Isabelle Evalet, PLR / Nicole Favre, PS / Joëlle Gairaud, Groupe Débat / Deborah Kläy, UDC / Qëndresa Koçinaj Coçaj, PS / Nathalie Mercier-Vaucher, Groupe Débat / Valérie Piccand, Groupe Débat / Monika Sommer, UDC / Myriam Tellenbach, PLR

17. Interpellations

La présidente laisse la parole aux interpellations. Elle rappelle que ces interventions se font par écrit.



Interpellation de M. Jean-Philippe Joubert, PS, intitulée « Mandat à la Commission de gestion pour l'étude des dépassements de crédits d'investissement pour les travaux communaux en 2024 » : « Par la présente, nous souhaitons attirer l'attention du Conseil général et du Conseil municipal sur la problématique préoccupante concernant la gestion financière des travaux communaux réalisés en 2024. Plusieurs travaux ont entraîné des dépassements importants des crédits d'investissement initialement budgétés et acceptés par le Conseil général. Ces dépassements ont des conséquences notables sur les finances communales, compromettant potentiellement d'autres projets de la Commune. Une analyse approfondie semble ainsi nécessaire afin de comprendre les raisons de ces écarts et d'en tirer des enseignements pour une meilleure gestion future. À cet effet, il nous semble nécessaire que la Commission de gestion prenne pour mandat en 2025 de :

1. Examiner en détail les causes des dépassements budgétaires, notamment en identifiant les éventuels facteurs techniques, administratifs ou organisationnels ayant conduit à ces écarts.
2. Évaluer les processus décisionnels ayant permis ces dépassements et la gestion du suivi financier des travaux.
3. Proposer des recommandations pérennes visant à renforcer le contrôle des dépenses et à prévenir de tels dépassements à l'avenir.

Cette démarche pourrait permettre de garantir une gestion financière rigoureuse et transparente des ressources publiques, tout en préservant la confiance des citoyennes et citoyens de Tramelan envers leurs institutions. »



Interpellation de Mme Nathalie Mercier, Groupe Débat, et Mme Manila Monti Charmillot, Groupe Débat, intitulée « Location de jardins » : « Lors de la récolte d'idées pour l'Agenda 2040, le projet d'un jardin participatif a été émis. Nous avons mené une réflexion en ce sens et avons constaté que dans le village, de nombreux jardins sont laissés en jachère. Il serait certainement intéressant de cultiver ces espaces en mettant en relation leurs propriétaires et les habitants désireux de jardiner. Nous pensons que cette mise en relation pourrait se faire de manière très aisée via le site internet de la Commune, à l'image de la page dévolue à l'immobilier (je cherche/j'offre). Les propriétaires pourraient prêter ou louer leur terre, et les jardiniers amateurs pourraient également annoncer leur souhait de prendre en main des espaces verts. Afin que les jardins puissent être préparés pour la prochaine récolte de 2025, il conviendrait de communiquer dans les prochaines semaines sur le sujet, afin que les intéressés puissent se mettre en relation. Par ce faire, la Commune répondrait à certains objectifs de son Agenda dans le domaine de la promotion du vivre ensemble et de la convivialité. »

18. Petites questions

La présidente cède la parole aux conseillères générales et aux conseillers généraux en rappelant que chacun peut poser deux questions maximum selon le règlement du Conseil général, et que le temps imparti pour les petites questions est limité à trente minutes.

M. Thierry Gagnebin, PS, constatant la publication récente des prix des loyers des logements du bâtiment de la crèche, et les nombreux avis émis sur les réseaux sociaux, demande si l'on peut rassurer quant au fait que le bail a été signé avant que les coûts n'explorent.

M. Hervé Gullotti, maire, confirme que le bail a été signé il y a plusieurs mois et que le loyer n'est pas sujet à modification.

M. Marc Froidevaux, PS, revient sur l'information donnée lors de la précédente séance indiquant qu'un tri des déchets plastique serait mis en place. Est-ce correct que cela coûtera plus cher de trier ? si c'est correct, cela ne risque-t-il pas de tuer le projet dans l'œuf ?

M. Pierre Sommer, CM, répond que les sacs pourront être achetés aux mêmes endroits que les sacs Celtor. Ils seront un peu plus cher que les sacs à ordures donc effectivement, trier coûtera plus cher. Dans les autres communes, c'est pareil. M. Sommer a eu des contacts avec Crémines, ils ont passablement réduit le poids des ordures ménagères avec ce même système.

M. Vincent Glauser, CM, ajoute en complément que c'est pour éviter que les gens utilisent les sacs pour plastiques comme des sacs poubelle qui sont plus chers.

Mme Qëndresa Koçinaj Coçaj, PS, relève qu'alors les gens risquent de mettre le plastique dans les sacs pour déchets ménagers.

M. Glauser répond que oui, mais c'est déjà le cas maintenant. On donne la possibilité de trier le plastique à ceux qui le souhaitent, et la taxe permet d'éviter les abus.

19. Correspondance au Conseil général

Le bureau n'a reçu aucune correspondance.

20. Divers

La présidente relève que M. Sommer a démissionné du Conseil municipal. Elle le remercie au nom du Conseil général pour toutes ces années passées au sein de l'Exécutif et lui souhaite une bonne retraite politique. Elle remercie Mme Deborah Kläy de reprendre la fonction au Conseil municipal, qui plus est à un moment financièrement compliqué pour la commune. Le Conseil général perd une personne engagée, mais ses compétences et sa motivation seront à n'en pas douter appréciées au sein du Conseil municipal. La présidente salue également l'arrivée d'une seconde femme au conseil. Elle lui souhaite, au nom du Conseil général, le meilleur pour sa nouvelle fonction. Les élus se joignent à ces bons vœux par des applaudissements nourris.

M. Vital Gerber, Groupe Débat, fait remarquer que c'est la première fois depuis 2007 que le Conseil général est présidé par une présidente. Sans l'engagement de Mme Piccand, le Conseil général aurait réussi le tour de force anachronique de passer cinq législatures sans la moindre présidence féminine. Avant elle, seules trois femmes ont assuré cette présidence auparavant : Danielle Munier en 1999, Milly Bregnard en 2000 et Sonia Maire en 2007. Cela en dit assez long sur le fonctionnement de nos institutions politiques. Pour rappel, ces dernières années certaines femmes ont arrêté leur mandat politique en cours de législature ou ne se sont pas représentées. Cela reste un défi, pas seulement au moment des élections mais aussi au quotidien, dans notre fonctionnement, dans nos débats, de prendre soin de cet aspect-là. Il remercie Mme Piccand de mettre ses compétences au service de la communauté.

La présidente lève la séance à 21h15.

Au nom du Conseil général

La Présidente : La Secrétaire du procès-verbal :

Valérie Piccand

Lucie Noirat

PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL

Séance ordinaire tenue le 28 avril 2025 à 19h30

à l'auditorium du CIP

Présidente : Mme Valérie Piccand, Groupe Débat

Secrétaire du : Mme Lorrie Houlmann, vice-chancelière
procès-verbal

Invités : M. Cédric Berberat, responsable de l'Office des Ponts et chaussées, IIIe arrondissement d'ingénieur en chef, Service pour le Jura bernois
Mme Lucie Noirat, chancelière municipale
M. Julien Moeschler, co-directeur de l'Agence Giorgianni et Moeschler
M. Sébastien Rodriguez, chef de projet du bureau d'ingénieurs GVH SA

1. Appel

L'appel auquel procède M. Thierry Gagnebin, secrétaire, fait constater la présence de 32 conseillers généraux sur 37. La majorité absolue est fixée à 17.

Sont excusés :

M. Amaury Habegger, PLR
M. Elvis Lehmann, PLR
M. Pascal Mercier, PS
Mme Manila Monti Charmillot, Groupe Débat
M. Pierre-Alain Basso, Groupe Débat

2. Approbation de l'ordre du jour

La présidente donne connaissance de l'ordre du jour.

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 février 2025
4. Lancement d'une procédure participative relative à la revalorisation de la Grand-Rue et la zone Centre
5. Réponses aux interpellations

I. Décisions

6. Bureau du Conseil général, remplacement de M. Thierry Gagnebin, PS, secrétaire
7. Commission des finances, remplacement de M. Thierry Gagnebin, PS
8. Commission des finances, remplacement de Mme Deborah Kläy, UDC
9. Commission non permanente relative au Règlement concernant les commissions permanentes, remplacement de Mme Deborah Kläy, UDC
10. Règlement relatif aux bons de garde, révision
11. Motion de M. Vincent Vaucher, PS et M. Jean-Philippe Joubert, PS, intitulée « Introduction d'une taxe pour l'ouverture des routes communales récemment aménagées à Tramelan »
12. Motion de M. Christophe Vienat, PLR, M. Vincent Vaucher, PS, et M. Georges Juillard, UDC, intitulée « Pour une abolition de l'art. 431 al. 4 du RCC »
13. Postulat de l'ensemble des conseillères générales intitulé « Et pourquoi pas un premier « Forum des Femmes » à Tramelan ? »

14. Rapport 2024 de la commission de gestion

II. Projets en cours du Conseil municipal

15. Information sur la récolte des plastiques ménagers

16. Autres informations du Conseil municipal

III. Divers

17. Résolutions

18. Motions – postulats

19. Interpellations

20. Petites questions

21. Correspondance au Conseil général

22. Divers

Les membres du Conseil général acceptent l'ordre du jour à l'unanimité.

3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 février 2025

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 février 2025 est accepté à l'unanimité, avec remerciements à son autrice.

4. Lancement d'une procédure participative relative à la revalorisation de la Grand-Rue et la zone Centre

La présidente indique que les membres des commissions des Domaines publics, de l'Environnement, du Développement territorial et du Développement de la Cité ont été invités et pourront interagir s'ils le souhaitent.

La présidente cède la parole à M. Hervé Gullotti, maire, qui expose le projet de lancement d'une procédure participative relative à la revalorisation de la Grand-Rue et la zone Centre. Il donne les informations suivantes :

« Mesdames, Messieurs les membres du Conseil général, les membres des commissions, cher public et représentants des médias,

En partenariat avec l'Office des Ponts et chaussées du canton de Berne, nous allons vous présenter un projet ambitieux qui s'intitule : lancement d'une procédure participative relative à la revalorisation de la Grand-Rue et de la zone centre.

Ce projet, que nous portons avec conviction et responsabilité, s'inscrit pleinement dans notre vision communale à long terme, l'Agenda 2040, un cadre stratégique qui guide notre développement vers un avenir durable, solidaire et attractif.

La nécessité d'un assainissement de la route cantonale, entre la Rue de la Gare Pont de la Formation et la Rue de l'Industrie, représente bien plus qu'un simple chantier d'infrastructure. Grâce à la collaboration étroite avec l'Office des Ponts et Chaussées du canton de Berne, nous avons l'opportunité de repenser ensemble cet espace-clé de notre commune. »

Il diffuse ensuite une présentation qui est annexée au présent procès-verbal et en fait partie intégrante.

Slide 2

Nous allons vous présenter aujourd'hui comment nous prévoyons, commune de Tramelan et OPC, de mettre en place un processus de requalification avant-projet de réfection de la Grand-Rue à Tramelan, sur le tronçon qui mène du carrefour de la Rue de la Gare à celui Pont de la Formation au carrefour de la Rue de l'Industrie.

Qui sont nos partenaires, quels sont nos objectifs, quel est notre calendrier, et de quelle manière nous allons faire appel à l'ensemble des forces vives intéressées à participer à la construction de ce projet.

Slide 3

Les partenaires à l'heure actuelle du projet :

- La Municipalité de Tramelan
- L'Office des Ponts et Chaussées, Service pour le Jura bernois
- Le bureau GVH qui nous soutient dans l'établissement de cette étude préliminaire cet avant-projet
- L'Agence Giorgianni et Moeschler qui nous accompagne pour les questions de communication

Slide 4

Le projet correspond au périmètre actuel suivant, qui sera peut-être amené à se modifier en fonction des réflexions :

- Grand-Rue du carrefour de la Rue de la Gare à celui de Pont de la Formation à la Rue de l'Industrie
- Le périmètre communal situé entre le Champs de Foire, l'extrémité Sud de la Rue de la Printanière, la Rue Haute et l'Eglise réformée
- Côté Sud de la Grand-Rue : Place du 16-Mars et la Place du Marché

Nous ne voulons pas seulement refaire une route.

Nous voulons créer un cœur de village.

Un lieu de vie, de rencontre, d'échange, à l'image de la population de Tramelan : dynamique, diverse et tournée vers l'avenir.

Tramelan, localité longitudinale, a besoin d'un endroit où les habitantes et les habitants puissent se retrouver, qui se situe à proximité des commerces locaux et des principaux grands distributeurs, un endroit convivial qui s'affranchit de l'histoire qui marque encore vivement les esprits.

Ce centre pour lequel le Conseil municipal a défini un périmètre (entre la Place du 16-Mars et l'Eglise réformée, qui comprend la Place du 16-Mars et la Place du Marché) sera celui de toutes les Tramelotes et de tous les Tramelots.

Slide 5

Nous sommes conscients que ce projet va redessiner la géographie de cette partie de la localité.

Ce n'est pas une mince affaire car nous allons bousculer des habitudes, repenser la mobilité, donner un nouveau visage à ce secteur pour lequel de nombreuses études ont d'ores et déjà été consacrées.

Trois éléments motivent particulièrement l'action du Conseil municipal et l'OPC :

- La mobilité : aujourd'hui, ce terme est devenu incontournable en termes d'aménagement du territoire. Il s'agit de concilier les différents modes de déplacement de manière à ce que chacun d'entre eux trouve une place dans l'environnement de vie.

Je rappelle à ce titre que la commune de Tramelan a été tout récemment retenue dans le cadre du projet à soumission MOMODU 2.0, pour « Modèles de Mobilité Durable dans les communes et les régions ».

Cette initiative est soutenue financièrement par l'Office fédéral de l'Energie. Le projet s'articule autour de quatre axes principaux : (1) La promotion et développement des mobilités actives, avec un accent spécifique sur la mobilité cycliste et pour les personnes à mobilité réduite qui compléteront les efforts importants déjà en cours pour restaurer les traverses piétonnières, atout urbanistique spécifique à Tramelan ; (2) La réduction de la circulation motorisée, en particulier en rapport avec le trafic pendulaire liées aux entreprises industrielles sises dans la commune en soutenant ces entreprises dans la planification de leur mobilité ; (3) La création d'offres de mobilités partagées et alternatives aux véhicules individuels motorisés, des offres destinées aux habitants et visiteurs du village (4) Le soutien au développement local de l'électromobilité notamment auprès des propriétaires privés.

- La sécurité : ce secteur est confronté à un grand nombre d'usagers pour lesquels il faut réduire au maximum le risque de collision : trafic motorisé, trafic cycliste, transports publics, chemins piétonniers, traversées de route, places de stationnement, activités commerciales. C'est aussi un lieu de rencontre avec le marché du samedi matin, quelques bistrotts, restaurants et tea-room qui le jalonnent.
- Cadre de vie : c'est un endroit où l'on vit, où l'on travaille, où l'on passe sans s'arrêter, où l'on habite, où l'on se croise et où l'on discute. Un endroit qui doit devenir convivial et rassembleur.

Slide 6

Les principales motivations des autorités concernées sont affichées sur cette slide :

- Vieillesse des infrastructures de la route cantonale avec nécessité de réfection

La route cantonale doit répondre en effet aux nouvelles exigences légales.

- Attentes citoyennes

Depuis très longtemps maintenant, les Exécutifs qui se sont succédés ont rêvé d'un centre de la localité qui pourrait dynamiser la vie de celle-ci. Je rappelle ce Concours d'idées en 1999 organisé par l'OACOT dans le cadre du renforcement de l'attrait des centres régionaux auquel Tramelan, sous le slogan « Un cœur en mouvement » a participé. On souhaitait notamment à l'époque y créer des lieux de rencontre, mettre en valeur le savoir-faire industriel et artisanal, aménager des lieux d'activités culturelles et sociales.

Depuis lors il y a eu :

- Etude mobilité scolaire : réalisée par CITEC en 2019
- Une Etude préliminaire du trafic Grand-Rue - Pont - Combe-Aubert - Gare : réalisée par le bureau GVH en 2022
- Projet des Traverses : projet pilote à Tramelan sur la mise en valeur des Traverses (2023)
- Projet de zone 30km/h qui devrait se concrétiser en 2025 et 2026

Ces attentes battent déjà dans le cœur des Tramelotes et des Tramelots.

- Volonté politique de revitalisation du centre du village

Cette volonté de faire de ce secteur un poumon s'est ensuite poursuivi avec l'appui d'un promoteur privé au début des années 2000, en vain.

- Opportunités de synergies dans le financement des infrastructures cantonales et communales (mutualisation des coûts)

Le canton et la commune s'unissent dans leurs efforts de réduire au maximum l'impact financier de tout cela.

La commune profitera des travaux entrepris par le canton sur la route pour assainir ses canalisations et installer le chauffage à distance sur ce tronçon. Des montants sont prévus dans le plan d'investissement communal.

- Dans l'Agenda 2040

Nous nous sommes dotés en début de législature, en collaboration avec le Conseil général, de cet outil, exigeant, contraignant, qui déploie un certain nombre de mesures favorisant le vivre-ensemble. Ce projet s'inscrit dans cet état d'esprit qui vise à répondre au mieux aux besoins des groupes d'intérêts qui gravitent autour, des nécessités environnementales qui sont devenues aujourd'hui des priorités, des enjeux démocratiques construits sur l'échange de vue, les activités collectives, le souci de la solidarité et du bien-être de toutes et tous.

Slide 7

La démarche que nous lançons aujourd'hui est participative par essence. Elle repose sur l'écoute, le dialogue, la co-construction. Elle visera à recueillir vos attentes, vos idées, vos préoccupations et vos rêves pour ce futur centre de Tramelan.

Ce processus sera accompagné, structuré, transparent. Il s'appuiera sur des ateliers et des outils accessibles à toutes et tous.

Pour le moment, nous avons défini que deux types d'ateliers participatifs seront organisés : un restreint et un large.

Le restreint sera composé d'un représentant-e de la commission d'environnement, de la commission du développement territorial, de la commission du développement de la cité, de la commission de l'instruction publique, de ProMoTion, des restaurateurs et des CJ.

Le cercle large sera ouvert aux autres milieux à consulter : les riverains (propriétaires et locataires), les utilisateurs de la route, les citoyens sensibles à la mobilité douce, les agriculteurs, la société de chauffage à distance (CAD) – Réseau en extension, les investisseurs potentiels pour un hôtel, les soins à domicile, les surfaces commerciales, et les feux bleus et les offices cantonaux concernés tels que le service des monuments historiques, la ligue du patrimoine, l'inspection des routes.

Nous organiserons également une rencontre spécifique aux commerçants et artisans locaux qui ont un intérêt particulier dans ce projet.

Slide 8

Les objectifs cantonaux. Vous pouvez en prendre connaissance sur le slide. M. Berberat de l'Office des Ponts et Chaussées se tient à disposition si vous voulez davantage de précisions.

Slide 9

Les objectifs communaux ont été évoqués. Ils sont résumés en quelques phrases sur la présentation.

Slide 10

Les buts du projet sont également définis en résumé sur cette slide.

Slide 11

En finalité, le résultat des réflexions devra aboutir sur différents diagnostics à la fois techniques mais aussi d'usage pratique dans la cadre d'une concertation qui se veut ciblée avec des ateliers participatifs. Nous rendrons public l'avancement de ce projet y compris au Conseil général mais aussi aux différents ateliers organisés. Tout ceci débouchera sur un rapport qui se terminera en fin d'année.

Slide 12

Le projet est ambitieux. Son calendrier est décrit sur cette slide.

L'objectif commun entre l'OPC et la Municipalité est de terminer l'étude de faisabilité et d'avant-projet fin 2025, de lancer l'avant-projet et les procédures d'autorisation urbanistiques éventuellement nécessaires en 2026 et réaliser les travaux entre 2027 et 2029.

Nous sommes conscients qu'il y a de grands enjeux auxquels nous sommes sensibles :

- Il y a une réalité d'aujourd'hui avec laquelle nous allons devoir composer ;
- Il y a de nombreux acteurs qui entrent en ligne de compte que nous allons prendre avec nous dans ce projet
- Des calendriers qui seront peut-être différents du nôtre dont nous allons devoir tenir compte.

Mais nous sommes confiants sur le fait que de réaliser ce centre de la localité est une nécessité absolue et nous sommes prêts à attendre à entendre toutes les revendications avec bienveillance.

Slide 13

En résumé, les socles qui constituent notre projet, une feuille de route claire, une adhésion large, une base solide avant l'avant-projet et une dynamique de dialogue et de confiance entre les autorités et la population.

Slide 14

Questions – réponses

La présidente remercie M. Hervé Gullotti, maire, pour son exposé.

La discussion est ouverte.

M. Vital Gerber, Groupe Débat, remercie pour la présentation et estime réjouissant que le Conseil municipal mette la priorité sur un projet comme celui-là. Il suppose qu'il existe beaucoup de choses intéressantes qui ont déjà été faites ou sont en cours de réalisation au-delà de Tramelan. Est-ce qu'il a été prévu de s'inspirer d'autres modèles qui pourraient être pertinents pour notre cité ?

Il enchaine avec l'aspect participatif. Pour que la population soit intéressée à s'impliquer, il faut aussi qu'elle ait l'impression que ses propositions soient prises en compte. Selon quels critères les éléments seront-ils retenus dans le processus participatif ?

M. Hervé Gullotti, maire, répond que le comité tiendra compte de ce qui a déjà été réfléchi à Tramelan, il y a déjà beaucoup de sources d'inspiration. Il relève que l'atelier large permettra aux citoyennes et citoyens qui ont d'autres exemples à proposer de le faire. De plus, si les membres des commissions ont eu des inspirations en lien avec des projets qu'ils connaissent déjà, ces ateliers permettront aussi de restituer les éléments principaux de ces projets. Quant à la population, c'est une question à laquelle il est difficile de répondre à ce stade. Chaque proposition sera pesée en fonction de différents critères.

M. François Roquier, Groupe Débat, relève qu'il y aura des intérêts contraires, par exemple entre les usagers de la voiture et de la mobilité douce, les commerçants, etc. Comment le comité va-t-il arbitrer les différents pôles d'intérêts qui pourraient être contradictoires et selon quels critères ?

M. Hervé Gullotti, maire, admet que c'est un projet qui sera soumis à de nombreuses contradictions. Il faudra trouver beaucoup de chemins. Les enjeux sont grands dans ce projet. En premier, il faut attendre de récolter les informations, et attendre la réalisation des ateliers participatifs pour savoir comment mettre tous ces intérêts d'accord les uns avec les autres. Il précise que cela sera difficile. Par contre, les personnes qui ont l'habitude de travailler sur ce genre de problématique sont aussi invitées à participer à ces ateliers. L'objectif est de trouver un consensus général. On attend de récolter les différents besoins et les attentes de la population pour pouvoir établir une synthèse et proposer une solution.

Mme Joëlle Gairaud, Groupe Débat, demande comment vont être menés les ateliers participatifs. Comment cela sera-t-il construit et dirigé ?

M. Hervé Gullotti, maire, répond que ce soir il s'agit d'une séance d'information sur le lancement de projet. Le fondement et la manière dont sera géré le projet, n'a pas encore de réponse. Le projet se construira au fur et à mesure.

M. Cédric Berberat de l'OPC précise que différentes thématiques seront traitées dans le cadre des ateliers participatifs, dont le stationnement, la mobilité piétonne, vélo, etc. On travaillera par petits groupes qui vont aborder les thématiques citées pour exposer leur vision. Toutes les propositions seront alors recensées. Les mandataires et participants aux cercles restreint et large pourront alors cibler et préciser les attentes de chaque thématique pour ensuite les prioriser selon des coefficients. Le principe général est de traiter des thématiques et ensuite de donner des facteurs de priorisation.

M. Cyrille Müller, membre de la commission des Domaines publics, relève la problématique du trafic pendulaire. Il ne voit pas d'axe de délestage possible pour ces usagers de la route. En raison des horaires irréguliers, et du chômage partiel, cela lui semble difficile de transférer ces utilisateurs sur les transports publics. Quelle solution apporter à ceci ? A-t-on une idée du nombre de véhicules qui empruntent les routes tramelotes ?

M. Cédric Berberat des Ponts et Chaussées informe que ce sont 8'500 véhicules qui traversent la localité de Tramelan par semaine. Le trafic de transit fera partie des réflexions à mener et c'est aussi pour ça que des ateliers participatifs seront organisés, car il y aura peut-être des solutions qui seront amenées.

M. Hervé Gullotti, maire, ajoute qu'en parallèle à ce projet, la commune de Tramelan travaille avec le Parc Chasseral. Des discussions avec les grandes entreprises locales ainsi que d'autres communes touchées par le trafic pendulaire, Sonceboz, Villeret et

Saint-Imier, ont récemment eu lieu à Sonceboz. Les communes jurassiennes et la communauté de communes du Plateau de Maïche sont aussi confrontées à la problématique de gestion du trafic pendulaire et sont en contact avec les communes. Le groupe travaille à trouver des solutions. Des rencontres sont fixées, d'ailleurs la prochaine aurait lieu mi-mai avec les communes françaises afin de trouver avec les Parcs des solutions qui pourraient convenir aux besoins des entreprises et des populations des communes touchées par le trafic motorisé pendulaire.

Mme Nathalie Mercier, Groupe Débat, demande si tout le comité de ProMoTion participe au cercle restreint ou s'agit-il de tous les commerçants, ou d'une délégation de l'association ?

M. Hervé Gullotti, maire, répond qu'il s'agira d'un représentant de ProMoTion.

Mme Saralina Thiévent, de la commission du Développement de la Cité, propose d'indiquer qui seront les participants au cercle restreint. Elle-même en fera partie.

M. Hervé Gullotti, maire, informe qu'il y aura un représentant des commissions des Domaines publics, de l'Environnement, du Développement territorial et du Développement de la Cité, ainsi qu'un représentant de ProMoTion, des Chemins de Fer du Jura et un restaurateur. Ce groupe restreint accompagnera le Conseil municipal et l'Office des Ponts et Chaussées dans les réflexions.

5. Réponses aux interpellations

Mme Manila Monti Charmillot et Mme Nathalie Mercier, Groupe Débat (Location de jardins)

Réponse de M. Hervé Gullotti, Maire : « Le Conseil municipal est prêt à collaborer à la demande des interpellatrices. Il proposera sur son site internet un onglet à cet effet, tout comme celui de l'immobilier, existant. Le Conseil municipal alimentera ce volet du site en mettant cet espace à disposition de qui voudra en profiter, mais il ne fera aucune autre tâche administrative y afférent. L'Exécutif proposera cette prestation sur son nouveau site internet qui devrait être réalisé à fin 2025 ou en 2026. »

Les interpellatrices se déclarent « satisfaites » de la réponse.

M. Jean-Philippe Joubert, PS (Mandat à la Commission de gestion pour l'étude des dépassements de crédits d'investissement pour les travaux communaux en 2024)

Réponse du bureau du Conseil général : « Le bureau du Conseil général a pris note de l'interpellation de Monsieur Jean-Philippe Joubert (PS) déposée en date du 17.02.2025 lors du Conseil Général. Étant donné que le Conseil municipal n'est pas compétent pour proposer des thèmes à aborder par la Commission de gestion, le bureau du Conseil Général a pris les devants en s'adressant directement à la commission de gestion par le biais de son président, M. Sébastien Wyss. Celui-ci va informer les membres de la commission de gestion et ce thème sera proposé pour l'année 2025. Dans un premier temps, la commission de gestion se mettra en relation avec la COFI et l'administrateur des finances communales.

L'interpellateur se déclare « satisfait » de la réponse.

I. DECISIONS

6. Bureau du Conseil général, remplacement de M. Thierry Gagnebin, PS, secrétaire

L'entrée en matière n'est pas contestée.

Se référant à la proposition présentée par le Parti socialiste, le Conseil général nommé à l'unanimité M. Marc Froidevaux, PS, en qualité de secrétaire du bureau du Conseil général avec effet au 1^{er} mai 2025, en remplacement de M. Thierry Gagnebin, PS, démissionnaire au 30 avril 2025.

La présidente souhaite beaucoup de plaisir à M. Froidevaux au sein de ce bureau.

7. Commission des finances, remplacement de M. Thierry Gagnebin, PS

L'entrée en matière n'est pas contestée.

Se référant à la proposition présentée par le Parti Socialiste, le Conseil général nommé à l'unanimité M. Sylvain Riard, PS, en qualité de membre de la commission citée en titre avec effet au 1^{er} mai 2025, en remplacement de M. Thierry Gagnebin, démissionnaire au 30 avril 2025.

La présidente souhaite beaucoup de plaisir à M. Sylvain Riard, au sein de cette commission.

8. Commission des finances, remplacement de Mme Deborah Kläy, UDC

L'entrée en matière n'est pas contestée.

Se référant à la proposition présentée par le Parti UDC, le Conseil général nommé à l'unanimité M. Jean-Charles Juillard, UDC, en qualité de membre de la commission citée en titre avec effet immédiat, en remplacement de Mme Deborah Kläy, démissionnaire.

La présidente souhaite beaucoup de plaisir à M. Juillard au sein de cette commission.

9. Commission non permanente relative au Règlement concernant les commissions permanentes, remplacement de Mme Deborah Kläy, UDC

L'entrée en matière n'est pas contestée.

Se référant à la proposition présentée par le Parti UDC, le Conseil général nommé à l'unanimité M. Richard Juillard, UDC, en qualité de membre de la commission citée en titre avec effet immédiat, en remplacement de Mme Deborah Kläy, démissionnaire.

La présidente souhaite beaucoup de satisfaction à M. Richard Juillard au sein de cette commission.

10. Règlement relatif aux bons de garde, révision

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président cède la parole au Conseil municipal qui ne souhaite pas s'exprimer.

La présidente donne la parole aux rapporteurs de groupe qui s'expriment tous en faveur de la modification proposée.

La discussion n'étant pas demandée, la présidente soumet la modification au vote en bloc.

À l'unanimité, le Conseil général accepte la révision du Règlement relatif aux bons de garde sous réserve du référendum facultatif.

L'entrée en vigueur est prévue au 1^{er} juin 2025.

11. Motion de M. Vincent Vaucher, PS et M. Jean-Philippe Joubert, PS, intitulée « Introduction d'une taxe pour l'ouverture des routes communales récemment aménagées à Tramelan »

L'entrée en matière n'étant pas contestée, M. Hervé Gullotti, maire, déclare :

« La pratique existe déjà. Une facture est adressée à l'ensemble des mandants à raison de CHF 40.- au mètre carré. Une fois la remise en état de la route effectuée, la facture est transmise directement au mandant. Nous admettons que ces interventions tardives engendrent des nuisances pour les citoyens. Cependant, il n'y a pas de coûts additionnels pour la commune puisque la taxe de dépréciation existe déjà. Ces rentrées d'argent sont comptabilisées dans le compte 6150.4240.01. En ce qui concerne les entreprises de services de télécommunication, il n'est pas possible d'appliquer le même principe selon l'article 35 de la loi sur les télécommunications. Un montant forfaitaire de CHF 100.- est prélevé indépendamment des mètres carrés. Nous admettons qu'un travail de communication supplémentaire devrait être établi afin de renforcer la coordination, selon l'échéancier des travaux publics, avec les entreprises concernées pour éviter ces réouvertures tardives de routes. Puisqu'un prélèvement de taxe existe déjà sans qu'il y ait de base légale formelle, il est proposé de modifier le Règlement communal sur les émoluments comme suit :

Art. xxx Fouilles

- ¹ Une taxe fixe de CHF 1'500.- sera perçue pour chaque autorisation de creusement dans le domaine public communal ou la voie publique, couvrant les frais de surveillance et les frais administratifs
- ² Une taxe fixe de CHF 400.- par m² de fouille sera perçue pour la dépréciation de la chaussée occasionnée par les travaux.
- ³ Dans tous les cas, il est toisé un mètre carré au minimum.
- ⁴ La dépréciation des marques de signalisation ou des installations nécessaires à la signalisation est facturée selon la tarification communale et cantonale en vigueur.

Concernant ce dernier, un projet de modification dudit règlement sera présenté pour la séance de juin 2025, avec entrée en vigueur au 1^{er} août 2025. Des vérifications seront faites dans l'intervalle quant à la légalité des montants.

Par conséquent, le Conseil municipal recommande d'accepter la motion. »

La présidente donne la parole aux motionnaires qui ne souhaitent pas prendre la parole.

La présidente donne la parole aux rapporteurs de groupe qui préavisent tous favorablement l'adoption de la motion.

La présidente ouvre la discussion.

M. Quentin Landry, UDC, est favorable à la motion mais constate que dans la réponse du Conseil municipal les routes ne sont pas mentionnées à l'inverse des fouilles. Il relève qu'il y a des propriétaires de maisons qui ont des conduites privées qui passent sous les routes communales sur plusieurs dizaines de mètres et qui pourraient occasionner des coûts très importants pour ceux qui aimeraient refaire leur canalisation vieillissante sur des routes qui n'ont pas été prévues de refaire. Est-ce qu'il y a un point qui sera amené pour les routes récemment aménagées ?

M. Hervé Gullotti, maire, indique que ce n'est pas précisé. Il relève que ce point devra être traité lorsque le projet de modification du Règlement communal sur les émoluments sera présenté au Conseil général.

Au vote, la motion est adoptée à l'unanimité.

12. Motion de M. Christophe Vienat, PLR, M. Vincent Vaucher, PS, et M. Georges Juillard, UDC, intitulée « Pour une abolition de l'art. 431 al. 4 du RCC »

L'entrée en matière n'étant pas contestée, la présidente donne la parole au Conseil municipal.

M. Christophe Gagnebin, CM, rend tout de même attentif au fait que si le Conseil municipal est favorable à la modification proposée dans cette motion, il est aussi conscient que ça peut donner lieu à des conflits de voisinage. Le Conseil municipal a souvent été large en termes d'octroi de dérogations du moment qu'il s'agissait de transformations ou d'aménagements de bâtiments existants. N'en demeure pas moins qu'il y a parfois eu des oppositions. D'une part pour un aspect esthétique et d'autre part sur le bruit : même si en termes de décibels, les pompes à chaleur remplissent les conditions exigées, un bruit continu peut parfois être gênant. Le Conseil municipal souhaite continuer d'être attentif, c'est la raison pour laquelle il propose d'approuver cette motion sous forme de postulat. Ainsi, nous gardons une certaine flexibilité entre l'abrogation radicale et éventuellement le maintien d'une disposition qui permettrait parfois de trouver des compromis. Dans tous les cas, une motion serait trop contraignante par rapport aux démarches liées à la révision du PAL, car les dispositions du RCC ont été approuvées il y a moins de 15 ans et qu'en vertu du principe des stabilités des plans, on ne pourrait pas modifier cet article du RCC. Il est donc préférable de l'intégrer à la 3ème phase de révision du plan d'aménagement local qui est actuellement en cours.

La présidente donne la parole aux motionnaires qui ne souhaitent pas prendre la parole.

La présidente donne la parole aux rapporteurs de groupe.

Par leur rapporteur, le PLR et l'UDC préavisent favorablement la transformation de la motion en postulat. Le PS est favorable au maintien de la motion. Quant au Groupe Débat il laisse la liberté de vote.

La présidente ouvre la discussion.

M. Christophe Vienat, PLR, remercie le Conseil municipal pour sa réponse. Il demande quand la 3ème révision du plan d'aménagement local sera terminée ?

M. Christophe Gagnebin, CM, ne peut donner une réponse claire et précise. Cette 3ème phase est actuellement en examen préalable auprès de l'OACOT. Le dossier sera retourné à la commune avec des modifications qu'il faudra prendre en compte. La modification de l'art. 431 al. 4 du RCC sera ensuite intégrée au dossier. La phase d'approbation définitive ira à l'OACOT avant sa présentation au Conseil général. La procédure est longue mais elle le serait tout autant pour une modification du RCC. L'OACOT préconiserait sans doute le même procédé tel que présenté.

M. Vincent Vaucher, PS, dépose une motion d'ordre à 20h26.

À l'issue de l'interruption de séance, à 20h39, la présidente donne la parole à M. Vincent Vaucher, PS.

M. Vaucher annonce que le Parti socialiste accepte la transformation de la motion en postulat.

La présidente ouvre la discussion qui n'est plus demandée.

La présidente passe au vote l'objet.

A la majorité, le Conseil général accepte la transformation de la motion en postulat.

13. Postulat de l'ensemble des conseillères générales intitulé « Et pourquoi pas un premier « Forum des Femmes » à Tramelan ? »

L'entrée en matière n'étant pas contestée, la présidente donne la parole au Conseil municipal.

M. Hervé Gullotti, maire, déclare : « Le Conseil municipal salue l'initiative des motionnaires, conscient que la place de la femme en politique est loin d'être satisfaisante et que la parité n'est pas encore de mise. Il soutient l'initiative, tout comme il soutiendrait toute mobilisation de la société civile en ce sens. Par contre, le Conseil municipal ne souhaite pas s'engager dans la démarche au-delà d'organiser une première séance, fournir la logistique (salle) et couvrir quelques frais financiers, à déterminer, pour lancer le projet. Le Conseil municipal ne souhaite pas que l'administration ou lui soient mis en porte-à-faux avec ce que le projet de forum pourrait engendrer.

Il recommande au Conseil général d'accepter le postulat. »

La présidente donne la parole aux motionnaires qui ne souhaitent pas s'exprimer.

La présidente donne la parole aux rapporteurs de groupe qui préavisent tous favorablement l'adoption de la motion.

La présidente ouvre la discussion.

Mme Nathalie Mercier, Groupe Débat, remercie le Conseil municipal pour sa réponse. Elle s'interroge sur la signification de la phrase « Le Conseil municipal ne souhaite pas que l'administration ou lui soient mis en porte-à-faux avec ce que le projet de forum pourrait engendrer. » Elle demande une explication.

M. Hervé Gullotti, maire, répond qu'il pourrait y avoir des prises de positions politiques qui n'autoriseraient pas le Conseil municipal à entrer en matière sur la politique du forum.

La présidente passe au vote l'objet.

Au vote, à l'unanimité des membres du Conseil général, le postulat est accepté.

14. Rapport 2024 de la commission de gestion

L'entrée en matière n'étant pas contestée, la présidente donne la parole à M. Sébastien Wyss, PLR, président de la commission de gestion. Ce dernier indique qu'un complément d'information a été apporté au point Valforêt. La dernière version du rapport a donc été distribuée aux membres du Conseil général ce soir (dont une copie est jointe au présent procès-verbal et en fait partie intégrante).

Les membres de la Commission de gestion restent à disposition pour toutes questions.

La présidente donne la parole aux rapporteurs de groupe qui préavisent tous favorablement l'acceptation du rapport de la commission de gestion.

La présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la présidente soumet le rapport 2024 de la commission de gestion au vote du Conseil général qui l'approuve à l'unanimité.

II. Projets en cours du Conseil municipal

15. Information sur la récolte des plastiques ménagers

La présidente cède la parole à Mme Deborah Kläy qui diffuse une présentation qui est annexée au présent procès-verbal dont elle en fait partie intégrante.

16. Informations du Conseil municipal

La présidente donne la parole au Conseil municipal.

Mme Karine Voumard, CM, donne lecture de l'information suivante : « La commission des affaires sociales et générations souhaite vous tenir informés de l'état d'avancement concernant les futurs nouveaux locaux de la Maison de l'enfance.

Le chantier progresse conformément au calendrier avec une ouverture prévue de la crèche le mardi 12 août. La remise des clefs et l'état des lieux seront réalisés le jeudi 7 août. Quant au déménagement et aménagement des salles, ils sont programmés les 12 juillet, 9 août et 11 août.

Suite à une campagne de communication étendue, le nombre d'inscriptions pour la rentrée d'août est de 60% des places disponibles. Nous avons déjà envisagé cette situation principalement en raison de la conjoncture économique dans la région. La majorité des nouvelles inscriptions est prévue surtout pour le mois de janvier 2026, ce qui nous laisse augurer d'un avenir favorable pour nous.

Nous continuons à mener une large campagne de communication au travers des partenaires médicaux et sociaux.

À ce stade nous restons prudents, le groupe de travail n'a pas publié d'offre d'emploi, les augmentations des employés existants ne se feront qu'en fonction du nombre d'inscrits. Nous vous serions reconnaissants de diffuser l'information qu'il y a encore des places disponibles à la Maison de l'enfance, auprès de votre entourage et de vos contacts. »

M. Mathieu Chaignat, CM, annonce qu'afin de couvrir des coûts supplémentaires liés aux travaux de la Grand-Rue, le Conseil municipal a octroyé un crédit supplémentaire de CHF 155'400.- TTC. Ce montant est réparti de la manière suivante :

- CHF 120'000. – sur le compte 8711.5034.19
- CHF 17'700 – sur le compte 7101.5031.10
- CHF 17'700 – sur le compte 7201.5032.13

En cours de chantier, nous avons découvert un câble électrique moyenne tension à environ 30 cm de la surface de la route et qui aurait dû se trouver au minimum à 80 cm de profondeur. De plus, les travaux liés aux autres réseaux ont causé des dommages aux tubes en béton dans lequel se trouvait le câble. Ces tubes ont dû être changés. Une information en ce sens avait été communiquée au Conseil municipal au moment de l'apparition du problème.

Aujourd'hui le montant de ces corrections est connu et s'élève à environ CHF 100'000.-. À cela s'ajoutent les taxes de renchérissement et les différents impondérables liés à ce genre de travaux.

Le crédit supplémentaire est de la compétence du Conseil municipal. Toutefois, le Conseil général doit en être informé. Ce qui est fait à l'instant.

M. Christophe Gagnebin, CM, informe que le samedi 10 mai 2025 est prévue l'inauguration officielle de la traverse du Droit. Il ajoute que le premier week-end de juin

aura lieu la Kermesse de la Marnière et qu'à cette occasion une information sur les travaux réalisés sera donnée.

M. André Ducommun, CM, explique que suite à trois oppositions pour l'abattage des peupliers de la piscine, le secteur autour des arbres sera totalement fermé au public pour une question de sécurité.

M. Mathieu Chaignat, CM, invite les membres du Conseil général à se rendre au marché le samedi matin 17 mai, car le service de l'eau potable tiendra un stand et présentera ses activités. Une dégustation d'eau, sous forme de concours sera organisée.

III. Divers

17. Résolutions

La présidente constate qu'aucune résolution n'a été déposée.

18. Motions – postulats

La présidente ne constate le dépôt d'aucune motion et d'aucun postulat.

19. Interpellations

La présidente constate qu'aucune interpellation n'a été déposée.

20. Petites questions

La présidente cède la parole aux conseillères générales et aux conseillers généraux en rappelant que le temps imparti pour poser des petites questions est limité à trente minutes.

Mme Joëlle Gairaud, Groupe Débat, demande où en est le projet de concours d'idée « Pont 21 ». Le projet « Maison du peuple » imaginé par M. Dorian Bühler et M. Loïc Chatelain avait remporté le prix en proposant une brasserie et des espaces associatifs. Quelle suite a été donnée à ce beau projet ?

M. André Ducommun, CM, répond que le projet suit son cours. Le hangar des pompiers est toujours en place. Un nouvel emplacement n'a pas encore pu être déterminé. Une première présentation de futur hangar et d'un lieu sera fait lundi 12 mai aux commissions concernées. Une fois la réalisation d'un nouveau lieu en route, le projet pourra se mettre en place.

Mme Isabelle Evalet, PLR, indique qu'il y a régulièrement des camping-cars qui stationnent sur la place du télésiège et se servent à la buvette du télésiège, car il n'y a ni eau, ni électricité à cet emplacement.

Mme Deborah Kläy, CM, relève que c'est un problème connu. Ce n'est pas l'objectif de la commune de les diriger au télésiège, il s'agit d'une aire sauvage. La commune travaille sur la création d'une zone spécifique à l'accueil des camping-cars.

M. Hervé Gullotti, maire, rajoute en complément que le plan d'aménagement local ne permet pas le stationnement de camping-cars dans ce secteur-là. Il n'aurait jamais dû être autorisé au départ.

M. Thierry Gagnebin PS, a constaté que le chemin des Gretions a été refait ou réaménagé mais s'arrête en plein champ. Il demande s'il est possible d'aller au bout de ce chemin pour une promenade sympathique.

Mme Deborah Kläy, CM, en prend bonne note.

M. Christophe Vienat, PLR, demande une précision sur la zone interdite d'accès à la piscine. Est-ce que les pataugeoires seront toujours accessibles ?

M. André Ducommun, CM, répond qu'il s'agit de la zone sous les arbres, comme l'année passée, elle sera sécurisée afin d'éviter tout accident.

M. Georges Juillard, UDC, s'inquiète de l'affichage des avis mortuaires qui restent parfois 10 jours dans la vitrine après l'enterrement. Ce n'est pas respectueux pour les familles en deuil.

M. Hervé Gullotti, maire, estime que c'est sans doute une erreur mais que cette remarque sera communiquée au service concerné.

21. Correspondance au Conseil général

Le bureau n'a reçu aucune correspondance.

22. Divers

M. Ismaël Favre, PS, remercie pour les travaux effectués au Chemin de la Ciblerie.

La présidente annonce que le bureau du Conseil général a décidé de déplacer le traditionnel souper du Conseil général du mois de juin au mois de septembre.

La présidente lève la séance à 20h54.

Au nom du Conseil général

La Présidente : La Secrétaire du procès-verbal :

Valérie Piccand

Lorrie Houlmann

PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL

Séance ordinaire tenue le 30 juin 2025 à 19h30

à l'auditorium du CIP

Présidente : Mme Valérie Piccand, Groupe Débat

Secrétaire du : Mme Lucie Noirat, chancelière
procès-verbal

Invités : M. Michel Walthert, rédacteur du rapport des comptes 2024
M. François Comina, urbaniste communal

1. Appel

L'appel auquel procède M. Marc Froidevaux, secrétaire, fait constater la présence de 35 conseillers généraux sur 37. La majorité absolue est fixée à 18.

Sont excusés :

M. Amaury Habegger, PLR
M. Olivier Scheidegger, PLR

La présidente souhaite la bienvenue à M. Richard Juillard, UDC, qui siège depuis la séance du 28 avril.

2. Approbation de l'ordre du jour

La présidente indique que, sur demande du conseil municipal, une modification de l'ordre du jour est proposée. L'OACOT a accepté de tenir compte des subventions promises dans le cadre de la mise à ciel ouvert de la Trame pour déterminer la compétence décisionnelle. Le financement à charge de la Commune n'étant que de CHF 51'000.- après déduction des subventions, le dossier est donc de la compétence du Conseil municipal. Il est proposé de déplacer ce point dans les informations. Personne ne s'opposant à cette proposition, la présidente donne lecture de l'ordre du jour modifié.

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 28 avril 2025

I. Décisions

4. Comptes 2024, adoption
5. Rapport d'activités 2024 du Conseil municipal

II. Projets en cours du Conseil municipal

6. Informations du Conseil municipal, dont la mise à ciel ouvert de la Trame, demande d'un crédit d'investissement de CHF 1'361'000.- TTC, réduit d'une subvention de CHF 1'310'400.-

III. Divers

7. Résolutions
8. Motions – postulats
9. Interpellations
10. Petites questions

11. Correspondance au Conseil général
12. Divers

Les membres du Conseil général acceptent l'ordre du jour à l'unanimité.

3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 28 avril 2025

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 avril 2025 est accepté à l'unanimité, avec remerciements à son autrice, la vice-chancelière Lorrie Houlmann.

I. DECISIONS

4. Comptes 2024, adoption

L'entrée en matière n'étant pas contestée, la présidente donne la parole à M. Michel Walthert, rédacteur du rapport des comptes.

M. Walthert se présente. Ayant un parcours comme secrétaire communal, administrateur des finances, cadre supérieur à l'OACOT et finalement vice-chancelier du canton de Berne, il a été sollicité par la commune pour rédiger le rapport en l'absence de l'administrateur. Il présente un récapitulatif du rapport.

Résultat de l'exercice 2024 : Les comptes présentent un bénéfice au compte global de CHF 915'742.-, alors que le budget prévoyait un déficit de plus d'un million de francs. L'exercice est donc amélioré de près de deux millions de francs.

Charges et revenus par genre : Les charges sont moins élevées que prévu d'un million de francs (CHF 35'197'325.-). Le budget prévoyait un montant de CHF 36'255'045.-. Pour les revenus, la grande différence se situe au niveau des revenus fiscaux. C'était une bonne année, presque deux millions de francs ont été perçus en plus que prévu au budget. On boucle donc l'exercice sur un bénéfice de CHF 915'000.-, qui est meilleur d'un demi-million par rapport à l'exercice 2023.

Tâches autofinancées : Les services de l'alimentation en eau, de l'épuration des eaux et des déchets doivent s'autofinancer par les taxes. Sinon, on doit prélever dans les financements spéciaux (FS). Les FS sont des fonds comptabilisés au passif du bilan qu'on nourrit quand on fait du bénéfice, et qu'on peut utiliser quand on fait du déficit.

Pour l'alimentation en eau, on a attribué CHF 480'000.- aux deux financements spéciaux « équilibre de la tâche » et « maintien de la valeur ». Le résultat opérationnel est positif de CHF 265'000.-.

Pour le traitement des eaux usées, les attributions aux financements spéciaux sont de CHF 323'000.-, ce qui amène à un résultat équilibré alors que le budget prévoyait un résultat négatif.

Pour la gestion des déchets, le résultat est pratiquement équilibré sans attribution ni prélèvement sur le financement spécial.

Pour la STEP, les attributions sont en partie décidées selon le résultat, mais obligatoires en ce qui concerne le financement spécial de maintien de la valeur.

Pour l'alimentation en eau, l'épuration des eaux et la STEP, il s'agit en fait de capitaliser de l'argent dans des financements spéciaux pour disposer (en tout temps) des fonds nécessaires au maintien de la valeur du réseau et des installations. Le but est en fait d'éviter qu'une même génération doive tout payer.

Résultat par groupes de matières : La répartition des charges montre que les charges du personnel représentent 19% du total des charges, les charges de biens et services 31% et les charges de transfert 35%. Concernant les revenus, pour 36% ce sont les revenus fiscaux (impôts) et pour 36% également les taxes qui constituent les principales sources.

Résultat par fonctions : Il y a dix fonctions définies par le MCH2 (Modèle de compte harmonisé 2). Elles sont numérotées de 0 à 9 dans les comptes. La sécurité sociale représente la plus importante part des charges brutes (25%), suivie de l'économie publique (20%) et de la formation (14%). L'administration ne représente que le 6%.

Investissements : CHF 4'210'000.- d'investissements nets effectués en 2024, principalement dans les immobilisations corporelles (bâtiments, routes, canalisations, etc.).

Bilan : De CHF 50'161'000.- en 2023, on passe à un total de CHF 54'937'000.- en 2024 (actif et passif). Les disponibilités et placements à court terme (donc liquidités disponibles) sont près de cinq millions de francs, pour des créances ouvertes de plus de six millions. Les placements financiers (environ 2,5 millions) sont disponibles à moyen terme. Les immobilisations corporelles du patrimoine financier (PF) sont les éléments de patrimoine dont la commune peut se séparer. Par exemple, les bâtiments locatifs peuvent être vendus, car on n'en a pas besoin pour l'accomplissement d'une tâche communale. Au contraire, les immobilisations corporelles du patrimoine administratif (PA) ne peuvent pas être vendues. Par exemple, les bâtiments administratifs, les véhicules, les hangars, les routes, etc. Le PA doit être amorti au fil du temps. Le PF n'est amorti que s'il perd de la valeur. Au passif, on a les engagements courants. Il y a dix millions de francs d'engagements à long terme, dont deux millions conclus en 2024. La fortune nette de la commune est de presque quatre millions, il n'y a pas de découvert de bilan, la situation est donc saine.

Indicateurs financiers : Les indicateurs servent à évaluer la santé financière d'une commune. Ils sont en principe calculés au niveau suisse, malheureusement, chaque canton fait à sa manière malgré le MCH2. A Tramelan, par exemple, l'endettement net par habitant est négatif (-2'764.39). Cela signifie que si l'on prend toute la fortune et toutes les dettes de la commune, qu'on les divise par le nombre d'habitants, on arrive à un endettement net négatif, donc une fortune par habitant. C'est donc un très bon résultat.

En conclusion, M. Walthert rappelle que la réserve de réévaluation du patrimoine financier sera bientôt dissoute. Un montant de CHF 1,4 million sera encore prélevé en 2025. Il ne restera rien pour 2026. C'est pourquoi, dès 2026, le résultat des comptes sera forcément moins bon.

Il se tient à disposition des membres du Conseil général.

La présentation n'appelle pas de questions. M. François Roquier, Groupe Débat, remercie M. Michel Walthert pour la clarté de ses explications, au nom de l'ensemble des membres du Conseil général.

La présidente passe en revue les chapitres du rapport des comptes.

Page 87 - 3290.3893.01 Attribution aux financements spéciaux

M. Vital Gerber, Groupe Débat, demande pourquoi le montant de CHF 62'700.- prévu au budget, et correspondant à un montant similaire aux comptes 2023, ne figure plus dans les comptes 2024.

M. Hervé Gullotti, maire, répond que cela provient sans doute du fait que le Conseil municipal a renoncé à répartir le montant de la dissolution de la réserve de réévaluation du patrimoine financier sur les financements spéciaux. Il a préféré garder le montant sur la fortune de la commune, en prévision des années à venir. Cela concerne aussi d'autres financements spéciaux qui n'ont pas été alimentés.

M. Vincent Glauser, CM en charge de la Culture, confirme qu'il n'a pas utilisé ce montant cette année.

La préoccupation de M. Gerber est de mettre en lumière à quel point la culture est le parent pauvre des comptes communaux. Il constate qu'on a moins de CHF 100'000.- consacrés à la culture. Il se demande si ce n'est pas un enjeu pour l'avenir.

M. Glauser indique que dans cette fonction, on ne voit que le budget géré par la commission Culture. Par exemple, on a aussi CHF 160'000.- consacrés à l'école de musique du Jura bernois.

M. Gullotti répond également que la culture est une question politique. Le Conseil général pourra décider d'alimenter plus ces lignes budgétaires. Concernant le financement spécial, il est actuellement doté de CHF 243'000.-. Nous aurions donc la possibilité de puiser dedans pour des projets. Il existe un règlement sur ce financement spécial.

Constatant qu'il n'y a plus de question sur le rapport, la présidente laisse les rapporteurs de groupe s'exprimer.

Les rapporteurs de groupe préavisent tous favorablement l'adoption des comptes communaux 2024.

La discussion n'étant pas demandée, la présidente passe au vote.

Au vote, le Conseil général décide à l'unanimité d'approuver les comptes de l'exercice 2024, avec remerciements à l'administrateur des finances ainsi qu'au rédacteur du rapport et aux membres de l'administration ayant contribué à cette rédaction.

Remarque : M. Walthert quitte la salle à 19h50.

5. Rapport d'activités 2024 du Conseil municipal

L'entrée en matière n'étant pas contestée, la présidente donne la parole aux rapporteurs de groupe, qui préavisent tous favorablement l'objet.

La présidente ouvre la discussion.

Page 123, Commission ASG : M. Thierry Gagnebin, PS, demande si l'on a pris position lors de la mise en consultation de la révision de la loi bernoise sur l'aide sociale, qui pourrait nous impacter.

Mme Karine Voumard, CM, et M. Hervé Gullotti, maire, répondent qu'on a pris position avec plusieurs autres communes, via la conférence régionale des directeurs des services sociaux. Notre responsable du service social participe activement à cette consultation.

Commission des finances : M. Pierre-Alain Basso, Groupe Débat, relève qu'il n'y a toujours pas de point concernant la COFI, malgré la remarque faite l'an passé.

M. Gullotti suggère que la COFI se prononce.

La présidente pense que la question, l'an passé, était de savoir pourquoi la commission de gestion (dont le rapport figure dans le document) et la commission des finances n'étaient pas traitées de manière similaire.

M. Jean-Philippe Joubert, PS et président de la COFI, répond que tout ce qui concerne les finances figure dans le rapport des comptes.

M. Basso estime qu'un rapport devrait figurer comme pour la CoGest.

M. Vital Gerber, Groupe Débat, rappelle que le rapport de la CoGest est d'abord validé par le Conseil général avant d'être repris dans le rapport d'activités. Ne faut-il pas procéder de la même manière ?

M. Joubert n'est pas opposé, mais suggère d'intégrer cela dans le règlement des commissions par souci de clarté.

La présidente propose à M. Vincent Vaucher, président de la commission non permanente sur la révision du règlement des commissions, d'ajouter cela aux réflexions.

Page 81 - Commission agricole et des forêts : M. Georges Juillard, UDC, relève qu'il est indiqué par erreur que M. Stettler est UDC, or il est PLR.

Page 123, Commission ASG : M. Juillard remarque également que le prénom de Mme Monika Sommer a été écorché.

Les modifications seront faites dans la version en ligne du document.

Domaines publics et Agriculture : M. Vital Gerber, Groupe Débat, constate qu'il y a un rapport pour Domaines publics, et un autre pour l'Agriculture. Dans l'organigramme communal, on a rassemblé les deux, est-ce un dicastère dans le dicastère ? Est-ce une phase de transition ?

M. Gullotti répond qu'à l'époque, quand on a restructuré les dicastères, on a décidé de garder deux responsables administratifs, les tâches étant complètement différentes entre routes et agriculture. Il y a aussi un aspect historique. Pour l'instant, cela fonctionne bien ainsi, cela peut changer à l'avenir mais actuellement il y a bien deux responsables.

La parole n'étant plus demandée, la présidente propose de voter le rapport en bloc.

Au vote, le Conseil général décide à l'unanimité d'approuver le rapport d'activités 2024 du Conseil municipal.

II. Projets en cours du Conseil municipal

6. Informations du Conseil municipal

Mise à ciel ouvert de la Trame, crédit d'investissement de CHF 1'361'000.- TTC, réduit d'une subvention de CHF 1'310'400.-

M. Mathieu Chaignat, CM, passe en revue la présentation qui avait été fournie avec le message au Conseil général.

La Trame est canalisée dans l'ensemble du village et sert de collecteur pour les eaux claires. La partie qui serait mise à ciel ouvert est la partie finale de ce collecteur.

Il y a deux déclencheurs qui nous contraignent à faire ces travaux :

1. Dans le plan directeur des eaux de la Birse, accepté par le Conseil municipal il y a quelques années, une des mesures consiste à mettre ce bout de rivière à ciel ouvert. On a donc l'obligation de le faire tôt ou tard.
2. Travaux en rapport avec la fermeture de la STEP pour la relier à Loveresse. Une grande partie sera démolie et il restera une partie de l'installation en place (piège à gravier) pour pouvoir envoyer l'eau sans problème sur le nouveau site. Il s'agit de faire les travaux en parallèle pour gagner en efficacité.

Le PAL prévoit qu'on ne peut pas bâtir dans les 16 mètres autour de la Trame.

Il n'y aura plus qu'un accès à la zone contre deux actuellement, avec potentiellement deux zones constructibles qui pourraient bénéficier de cet accès. Mais on ne connaît pas encore vraiment les possibilités en matière de construction.

On doit adapter les réseaux pour pouvoir faire le lit de la rivière.

Grâce aux contributions diverses, le coût net pour la commune sera de CHF 51'650.-.

La présidente ouvre la discussion.

M. Marc Froidevaux, PS, salue ce beau projet. Bien que le coût soit modeste pour la commune, il demande s'il y aura des frais d'entretien.

M. Chagnat répond que oui, mais que ce sera un entretien plus facile que celui des tuyaux souterrains actuels. On devrait plutôt être gagnant.

M. Jean-Philippe Joubert, PS, demande qui va financer l'objet à la base, avant qu'on touche les subventions.

M. Chagnat répond qu'il y aura une bonne partie financée directement par les travaux de la STEP, donc par le SETE. Le reste, c'est la commune qui avance l'argent, mais on peut aussi demander des avances sur subventions durant les travaux.

M. Georges Juillard, UDC, demande ce qu'il y aura comme eau dans cette rivière, vu tout ce qui partira à Loveresse.

M. Chagnat répond d'abord que, quoi qu'on fasse, mise à ciel ouvert ou non, cela ne changera rien. Quand la STEP sera démontée, il restera les eaux claires. Le canton part du principe qu'il y aura beaucoup moins d'eau, mais de nettement meilleure qualité puisqu'il n'y aura plus les égouts dedans. Une des mesures préconisées par le canton pour garder un certain volume d'eau, c'est d'arrêter de capter l'eau à Batanvaux et d'utiliser la source pour donner du volume à la rivière. De toute façon il faudra le faire, peut-être qu'on prendra de l'avance sur ce projet. D'autre part, il y a le grand projet de mise en séparatif de tout le secteur Méval. Il faudra de toute façon refaire tous ces réseaux, c'est une obligation légale, mais il faudra du temps déjà pour savoir comment aborder ce projet financièrement. Mais une fois réalisé, cela amènera de l'eau à la rivière.

En résumé, il y aura moins d'eau, mais elle sera plus belle.

Autres informations du Conseil municipal

La présidente donne la parole aux autres membres du Conseil municipal.

M. Christophe Gagnebin, CM, indique que la commune de Tramelan a été retenue par l'Office fédéral de l'énergie dans le cadre du projet « MOMODU » de promotion de la mobilité durable. Les autres communes retenues sont sensiblement plus grandes que la nôtre. Cela signifie qu'à partir de maintenant, en collaboration avec le Parc Chasseral et le bureau Citec, nous allons élaborer des catalogues de mesures. Nous devons rendre notre rapport avant fin mai 2026.

M. Hervé Gullotti, maire, indique que le projet « Centre - requalification de la route cantonale » se poursuit. Deux ateliers ont été organisés, le premier avec un cercle restreint composé de membres de commissions, des CJ et de ProMoTion. Le second atelier participatif large a réuni une quarantaine de personnes de tous horizons. L'atelier a été dynamique et intéressant. L'idée était d'ouvrir la focale le plus largement possible pour que les participants donnent leurs idées. Prochaine étape au mois d'août avec les commerçants. On souhaite établir une étude d'avant-projet d'ici la fin de l'année. Le

Conseil général sera informé au fur et à mesure de l'état d'avancement du projet.

III. Divers

7. Résolutions

La présidente ne constate qu'aucune résolution n'a été déposée.

8. Motions – postulats

La présidente constate le dépôt d'une motion et d'un postulat. Elle donne la parole aux motionnaires.



M. Thierry Gagnebin, PS, présente la motion intitulée « Traverses sécurisées de la Grand-rue », qui demande ce qui suit : « Lors de la session d'hiver 2024, le Grand Conseil bernois a adopté à une large majorité un assouplissement des prescriptions relatives à l'autorisation et à la reconnaissance des passages pour piétons, en particulier dans les zones limitées à 30 km/h. Lors du débat relatif à cet objet, il en est ressorti clairement que les députés jugeaient que la sécurité piétonnière passait par des passages pour piétons, ceux-ci offrant une meilleure protection.

Dans ce contexte, il paraît opportun de s'interroger sur la situation de la Grand-Rue de Tramelan, où les récents aménagements – notamment la création de nouveaux arrêts de bus, ainsi que la présence de chemins de traverse débouchant directement sur la Grand-Rue et menant entre autres à la gare de Tramelan-Dessous et aux écoles – renforcent la nécessité de sécuriser les déplacements des piétons.

Il est important de souligner que la Grand-Rue supporte un trafic de transit particulièrement important, générant des risques accrus pour les usagers, en particulier aux heures de pointes (matin, midi et fin de journée). Cette réalité questionne une nouvelle fois la pertinence des suppressions de passages pour piétons qui rendent la traversée de la Grand-rue périlleuse.

De ce fait, il est demandé au Conseil municipal de relancer la réflexion avec les organes cantonaux responsables, ceci devant mener des aménagements de passages pour piétons sécurisés à des endroits stratégiques, afin de garantir des traversées sûres, notamment en lien avec les transports publics et les accès piétonniers (chemins de traverse) depuis les quartiers adjacents et menant aux transports publics, aux écoles, etc. »



M. Jacques-Eric Favre, PS, présente le postulat cosigné avec M. Jean-Philippe Joubert, PS, intitulé « Pour une amélioration de la desserte en transports publics et une gestion du trafic autour de la piscine communale », qui demande ce qui suit : « La piscine communale de Tramelan est un équipement public important, particulièrement fréquenté durant la belle saison, notamment les week-ends et les mercredis. Cette forte affluence entraîne régulièrement des difficultés de stationnement, des embouteillages aux abords de la piscine ainsi que des problèmes de sécurité pour les piétons, en particulier les familles avec enfants.

Actuellement, les possibilités d'accès à la piscine en transports publics sont limitées, en particulier aux moments de forte fréquentation. Cette situation incite fortement au recours à la voiture individuelle, même pour les personnes qui disposeraient en principe d'alternatives, contribuant ainsi à l'engorgement du secteur.

Dans un objectif de mobilité durable, de sécurisation des abords de la piscine et de

réduction du trafic motorisé inutile, nous demandons au Conseil municipal d'étudier les pistes suivantes :

1. La mise en place ou le renforcement d'une desserte en transports publics vers la piscine, notamment les mercredis après-midi et les week-ends, permettant aux habitants de Tramelan comme des environs de se rendre à la piscine sans utiliser leur véhicule privé, même s'ils en possèdent un.
2. Une réflexion globale sur la gestion du trafic et du stationnement autour de la piscine, incluant :
 - des mesures pour désengorger les accès routiers à la piscine,
 - une sécurisation des cheminements piétons et cyclables,
 - la lutte contre les stationnements sauvages ou inappropriés,
 - la mise en place de zones de stationnement temporaires ou de dépose-minute régulées.

Ces réflexions pourraient s'inscrire dans une vision plus large de la gestion de la mobilité locale, en lien avec les politiques cantonales de transport, les pratiques de loisirs et les besoins des familles.

Nous invitons donc le Conseil municipal à engager une étude approfondie et à proposer des mesures concrètes permettant d'améliorer l'accès à la piscine tout en garantissant la sécurité et la qualité de vie des riverains et des usagers. »

9. Interpellations

La présidente constate le dépôt de deux interpellations. Elle rappelle que ces interventions se font par écrit.



Interpellation de M. Thierry Gagnebin, PS, intitulée « Entrées du village – identité visuelle » : « Lors de la session d'été 2025 le Grand Conseil bernois a adopté à l'unanimité une motion visant à revenir à une situation sensée concernant l'annonce de manifestations à l'entrée des communes, en particulier la signalisation touristique sur les routes principales et secondaires. Cela doit donner désormais de larges compétences aux communes pour organiser la signalisation aux entrées des localités. Dans ce cadre il est demandé au Conseil municipal s'il ne serait pas judicieux de :

- Réfléchir à adopter une identité visuelle pour mettre en valeur les entrées de la localité et les manifestations qui s'y déroulent ?
- S'approcher des partenaires touristiques, culturels et économiques pour coordonner une approche cohérente et valorisante de notre localité ? »



Interpellation de M. Sylvain Riard, PS, intitulée « De la verdure au-delà des limites » : « Je me permets d'attirer l'attention sur un problème qui, depuis quelques années déjà, affecte la qualité de vie et la sécurité dans notre village : l'état luxuriant de la végétation qui dépasse des propriétés privées sur les bordures de route et les trottoirs. Même si ce sujet peut sembler mineur, la prolifération de végétation constitue un obstacle pour la circulation des piétons et des véhicules et donne une image négligée de notre commune. Elle compromet la sécurité et le confort des usagers de la voirie, en réduisant la visibilité aux intersections, dans des virages ou dans des zones qui sont déjà délicates au niveau sécuritaire. Nous avons la responsabilité d'assurer un environnement sûr, propre et agréable pour nos citoyens. Je souhaite donc connaître les mesures que le conseil exécutif envisage de mettre en œuvre pour remédier rapidement à cette situation : plan d'entretien, sensibilisation des propriétaires, suivi régulier, etc. pour que la situation soit conforme à la réglementation. »



Interpellation de M. Jean-Philippe Joubert, PS, intitulée « Gestion des parkings communaux face aux évolutions régionales » : « La gestion des parkings communaux constitue un élément important de la qualité de vie et du bon fonctionnement de notre commune. Cet équilibre, aujourd'hui fragile, est appelé à évoluer sous l'effet de plusieurs projets extérieurs qui méritent une attention particulière.

En effet :

- Le Canton du Jura développe actuellement des projets visant à réorganiser l'accès et le stationnement au site de l'Étang de la Gruère. Bien que ces démarches poursuivent des objectifs louables de préservation de l'environnement, elles pourraient indirectement générer un report de véhicules sur le territoire communal de Tramelan, notamment en période de forte affluence.
- Parallèlement, des réflexions sont également menées par le canton de Berne concernant la gestion des parkings du CIP, qui pourraient modifier les habitudes de stationnement dans le secteur des Lovières et, là encore, avoir un impact sur les infrastructures communales.
- Enfin, un phénomène récurrent a été observé : certains travailleurs frontaliers utilisent les parkings communaux comme point de rendez-vous pour des trajets en covoiturage d'entreprise, afin de bénéficier des avantages offerts par leurs employeurs. Si cette pratique répond à des logiques de mobilité durable, elle contribue néanmoins à saturer les capacités de stationnement communales au détriment des habitants, des visiteurs et des usagers locaux.

Face à ces évolutions, il apparaît essentiel que la commune anticipe les conséquences possibles et préserve ses intérêts. Ainsi, je me permets de poser au Conseil municipal les questions suivantes :

1. Le Conseil municipal a-t-il été formellement associé aux réflexions et projets cantonaux concernant l'Étang de la Gruère et le CIP ? Si oui, quelle position la commune a-t-elle défendue dans ces discussions ?
2. Une analyse d'impact sur les capacités et l'utilisation des parkings communaux a-t-elle été menée, afin d'évaluer les effets directs et indirects de ces projets cantonaux ?
3. Le Conseil municipal est-il sensibilisé à la problématique croissante des pendulaires utilisant les parkings communaux comme point de départ pour le covoiturage professionnel ? Envisage-t-il d'éventuelles mesures de régulation pour préserver l'équilibre entre soutien à la mobilité durable et disponibilité des infrastructures pour la population locale ?
4. De manière plus générale, le Conseil municipal envisage-t-il de développer une stratégie globale de gestion du stationnement communal, permettant d'assurer une utilisation optimale et équitable des ressources disponibles, dans le respect des intérêts communaux ?

Dans un contexte où les enjeux liés à la mobilité, à la préservation du domaine public et à la qualité de vie des habitants deviennent de plus en plus prégnants, il est important que la commune se dote d'une vision claire et proactive. Je remercie d'avance le Conseil municipal pour ses réponses et sa vision sur ce dossier important. »

10. Petites questions

La présidente cède la parole aux conseillères générales et aux conseillers généraux en rappelant que le temps imparti pour poser des petites questions est limité à trente minutes.

M. François Roquier, Groupe Débat, salue la démarche de l'engagement prévu d'une personne pour les espaces verts mais s'interroge sur le profil demandé, notamment si l'on tiendra compte des connaissances en arboriculture.

Mme Deborah Kläy, CM, répond qu'effectivement, pour remplacer un employé de voirie parti à la retraite, on a décidé de mettre au concours un poste de paysagiste pour donner plus de poids à l'entretien des espaces verts. On cherche quelqu'un qui puisse entretenir les zones vertes du village, y compris les arbres.

Mme Audrey Châtelain, PS, constate qu'il y a plusieurs trous dans la route qui mène au Jeanbrenin et qui sont particulièrement dangereux. Elle demande si la commune envisage de reboucher ces trous et pourquoi ça n'a pas été fait ?

Mme Deborah Kläy, CM, indique qu'elle a été fermée en raison de travaux du côté de Corgémont. On fait le minimum d'entretien pour ne pas augmenter le trafic, mais on prend la remarque pour remédier au problème mentionné.

Mme Joëlle Gairaud, Groupe Débat, se questionne sur la production des dossiers papiers. Peut-on entamer une réflexion sur la production de ces dossiers ?

M. Hervé Gullotti, maire, relève que si le Conseil général ne souhaite plus avoir de documents papiers, il peut le demander, l'idée est la bienvenue. Le bureau se penchera sur le sujet.

M. Christophe Vienat, PLR, demande si la commune envisageait l'utilisation d'un compte Instagram pour diffuser ses informations ?

M. Hervé Gullotti, maire, répond être favorable mais indique que c'est une question de ressources et de choix des réseaux. On y réfléchit aussi dans la perspective du site internet qu'on va modifier prochainement.

Mme Myriam Tellenbach, PLR, a une question quant à la limitation de 1'800 personnes à la piscine. Pourquoi cette année et pas l'année passée ? Les trois Securitas étaient-ils nécessaires ?

M. Hervé Gullotti, maire, informe qu'il y a eu un débordement il y a deux semaines. Suite à cela, on a pris des mesures. 1'800 visiteurs, c'est la capacité qui permet au personnel sur place de gérer. On n'a pas de personnel supplémentaire à mobiliser. On veut éviter des accidents. On doit aussi limiter le nombre de stationnements. On ne peut pas accepter, pour une question de sécurité, que les gens se parquent n'importe où. Ce sont des mesures sécuritaires. On a aussi des problèmes de comportements, par exemple des gens qui circulent en trottinette électrique au sein de la piscine. On a pris des mesures pour avoir la maîtrise de cette installation communale.

M. Vital Gerber, Groupe Débat, se pose la question par rapport à la mise en valeur du travail au niveau de la jeunesse. Tramelan a la chance d'abriter un des sièges de l'Action Jeunesse Régionale. Peut-on ajouter cela sur le site de la commune dans la partie Affaires sociales et générations ?

Mme Karine Voumard, CM, remercie pour la proposition, et va en tenir compte.

Mme Audrey Châtelain, PS, a une question concernant la signalisation du passage piéton du CIP. On avait répondu à l'époque que ce serait mis en place, même provisoirement. Cela fait plus d'une année et rien n'a été fait. Un nombre important d'enfants passent sur ce passage pour piétons. Dans quel délai cela sera-t-il fait ?

M. Gullotti, maire, répond que plusieurs scénarios ont été analysés mais n'ont pas convenu au Conseil municipal, notamment pour la question des coûts car dans le Plan de Quartier des Lovières, il y a l'intention de construire un trottoir qui longerait la haie du cimetière. Nous ne pouvons malheureusement pas nous prononcer sur le délai.

M. Sébastien Wyss, PLR, demande ou en est l'avancement du recours de l'an passé concernant la motion déposée conjointement Monsieur Thierry Gagnebin. Est-ce que nous avons des nouvelles de la Préfecture ?

M. Hervé Gullotti, maire, répond que le recours a été rejeté mais qu'il faut qu'on examine à nouveau le sujet. Réponse à la prochaine séance.

Mme Qendresa Koçinaj Coçaj, PS, a une question sur la zone de déversement en-dessous de la Printanière. Il y a des problèmes de sécurité pour les enfants à cause des voitures parkées sur le trottoir et dans la zone interdite de stationner.

Le Conseil municipal en prend note.

Mme Qendresa Koçinaj Coçaj, PS, se questionne sur le compteur de véhicules placé dernièrement aux Dolaises. Y a-t-il un retour sur le résultat ?

M. Hervé Gullotti, maire, indique que les résultats sont analysés, et qu'une information globale sera donnée une fois le prochain sondage terminé.

M. Pierre-Alain Basso, Groupe Débat, revient sur la Rue du Pont, la vitesse, certes, mais le nombre de véhicules, a-t-on aussi ces informations ? Est-ce qu'il y a moyen de limiter la circulation à la Rue du Pont 20 ? La pose d'un véritable radar ne serait-elle pas intéressante ?

M. Christophe Gagnebin, CM, répond que c'est du ressort de la Police cantonale.

M. Jean-Charles Juillard, UDC, demande si c'est prévu que le radar reste plus longtemps ou va-t-il revenir sur la commune ?

M. Hervé Gullotti, maire, relève qu'il nous appartient. On le placera à divers endroits.

M. Blaise Bernard, PS, a constaté qu'à la croisée « Rue Virgile Rossel et Rue de l'Ouest », on avait deux places de parc, Il y a désormais deux pots de fleurs. Est-ce pour éviter le parcage ?

Mme Deborah Kläy, CM, répond que c'est fait exprès car ce n'est pas un lieu de parcage mais bien un îlot.

11. Correspondance au Conseil général

Le bureau n'a reçu aucune correspondance.

12. Divers

La présente informe que le bureau du CG accueille le 13 septembre la rencontre annuelle entre bureaux du Jura et du Jura bernois.

Le CG du mois de septembre commencera à 19h00 et sera suivi d'une verrée.

La présidente lève la séance à 21h17.

Au nom du Conseil général

La Présidente : La Secrétaire du procès-verbal :

Valérie Piccand

Lucie Noirat

PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL

Séance ordinaire tenue le 29 septembre 2025 à 19h00

à l'auditorium du CIP

Présidente : Mme Valérie Piccand, Groupe Débat

Secrétaire du : Mme Lucie Noirat, chancelière
procès-verbal

Invités : Mme Sandrine Javet, mandataire pour l'établissement du budget 2026
M. Philippe Wastian, responsable administratif Energies et Réseaux

1. Appel

L'appel auquel procède M. Marc Froidevaux, secrétaire, fait constater la présence de 28 conseillers généraux sur 36. La majorité absolue est fixée à 15.

Sont excusés :

M. Thierry Gagnebin, PS
Mme Monika Sommer, UDC
M. Elvis Lehmann, PLR
M. Jan Muggli, Groupe Débat (PEV)
Mme Nathalie Mercier, Groupe Débat
Mme Qëndresa Koçinaj Coçaj, PS

M. Sylvain Riard, PS, et M. Pierre Von Allmen, UDC, sont annoncés en retard.

2. Approbation de l'ordre du jour

La présidente donne connaissance de l'ordre du jour

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 30 juin 2025
4. Réponses aux interpellations

I. Décisions

5. Nouvelle conduite d'eau potable et pose d'un tube en attente pour l'électricité sous la voie des CJ dans le secteur Est de la halte du Chalet, demande d'un crédit d'engagement de CHF 171'500.-
6. Postulat de M. Jacques-Eric Favre et de M. Jean-Philippe Joubert, PS, intitulé « Pour une amélioration de la desserte en transports publics et une gestion du trafic autour de la piscine communale »

II. Projets en cours du Conseil municipal

7. Taxe de l'eau potable
8. Autres informations du Conseil municipal

III. Divers

9. Résolutions

10. Motions – postulats
11. Interpellations
12. Petites questions
13. Correspondance au Conseil général
14. Divers

Une verrée suivra la séance.

Les membres du Conseil général acceptent l'ordre du jour à l'unanimité.

3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 30 juin 2025

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 30 juin 2025 est accepté à l'unanimité, avec remerciements à son autrice, la chancelière Lucie Noirat.

4. Réponses aux interpellations

M. Sylvain Riard, PS (De la verdure au-delà des limites)

Mme Deborah Kläy, CM, n'a rien à ajouter par rapport à la réponse communiquée dans le message.

L'interpellateur est absent et ne peut donc pas se prononcer.

I. DECISIONS

5. Nouvelle conduite d'eau potable et pose d'un tube en attente pour l'électricité sous la voie des CJ dans le secteur Est de la halte du Chalet, demande d'un crédit d'engagement de CHF 171'500.-

L'entrée en matière n'étant pas contestée, la présidente donne la parole au Conseil municipal.

M. Mathieu Chaignat, CM, n'a pas d'autre explication à donner que ce qui était indiqué dans le message.

La présidente donne la parole aux rapporteurs de groupe qui préavisent tous favorablement l'acceptation du crédit.

La présidente ouvre la discussion.

M. Georges Juillard, UDC, trouve dommage qu'il n'y ait eu que CHF 50'000.- inscrits au plan d'investissement (PI) pour venir ensuite avec un chiffre bien plus élevé.

M. Chaignat rappelle que le PI est un outil de travail du Conseil municipal. Ce n'est pas une science exacte. Quand on calcule le montant d'un projet, on estime un chiffre au mètre par rapport aux chantiers similaires précédents. Ce montant a peut-être été mis il y a cinq ou six ans au PI. C'était alors une estimation très grossière. Au moment où le projet arrive, le bureau d'ingénieur fait son travail et l'on remarque tout à coup que c'est beaucoup plus cher que prévu. C'est là que le PI est intéressant. On constate qu'on a un problème, donc on doit se demander si l'on peut réaliser le projet en maintenant les investissements souhaités. En l'occurrence, on peut le faire car à l'inverse, sur le chantier de la Paule, on a une grande marge de manœuvre par rapport aux offres qui sont entrées. Cela compense l'augmentation sur le présent crédit. C'est le jeu avec cet outil de travail.

M. Hervé Gullotti, maire, précise que le PI sera mis à jour prochainement, en principe cet automne. A cette occasion, les montants inscrits seront mis à jour dans la mesure du possible.

Remarque : Arrivée à 19h08 de M. Pierre Von Allmen, UDC. La majorité reste à 15.

La discussion n'étant pas demandée, la présidente passe au vote.

Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité le crédit d'engagement de CHF 1'71'500.-.

6. Postulat de M. Jacques-Eric Favre et de M. Jean-Philippe Joubert, PS, intitulé « Pour une amélioration de la desserte en transports publics et une gestion du trafic autour de la piscine communale »

L'entrée en matière n'étant pas contestée, la présidente donne la parole au Conseil municipal.

M. Christophe Gagnebin, CM, n'a rien à ajouter par rapport au contenu du message.

La présidente donne la parole aux motionnaires.

M. Jean-Philippe Joubert, PS, remercie le Conseil municipal et accepte la proposition de ce dernier.

La présidente donne la parole aux rapporteurs de groupe qui préavisent tous favorablement l'adoption du postulat.

Remarque : Arrivée à 19h13 de M. Sylvain Riard, PS. La majorité absolue passe à 16.

La présidente ouvre la discussion qui n'est pas demandée. Elle passe alors l'objet au vote.

A l'unanimité des membres du Conseil général, le postulat est accepté.

II. Projets en cours du Conseil municipal

7. Taxe de l'eau potable

La présidente explique que la commission des finances et le Conseil municipal ont décidé d'innover en proposant une discussion sur le sujet de la taxe de l'eau potable. Étant donné que la fixation de la taxe de l'eau potable est de la compétence du Conseil municipal, il n'y aura pas de votation suite à cette discussion. Cependant chacun est vivement encouragé à donner son avis, afin que le Conseil municipal puisse prendre la température du Conseil général. Finalement, lors de la validation du budget au mois de novembre, le Conseil général pourra officiellement discuter de la proposition que le Conseil municipal introduira dans le budget.

Elle cède la parole à M. Hervé Gullotti, maire, pour expliquer ce sujet complexe avant de passer à la discussion ouverte.

M. Gullotti commence par décrire l'interrogation formulée par la commission des finances à la fin de l'an dernier. À savoir, est-ce que l'on avait l'intention d'agir au sujet de la réserve des financements spéciaux de l'eau potable (maintien de la valeur FSMV et équilibre de la tâche FSET) qui sont relativement élevés, même si dans la norme par rapport aux exigences du canton. La commission des finances s'est demandé s'il fallait baisser la taxe de l'eau potable et quelles sont les mesures que la commune peut prendre

pour utiliser cet argent qui dort dans les financements spéciaux. Avec la législation sur le MCH2, l'utilisation de ces fonds a passablement été modifiée. On a mandaté le bureau ATB au printemps 2025. Il a remis un rapport dont les conclusions sont présentées ce soir avec des propositions d'action.

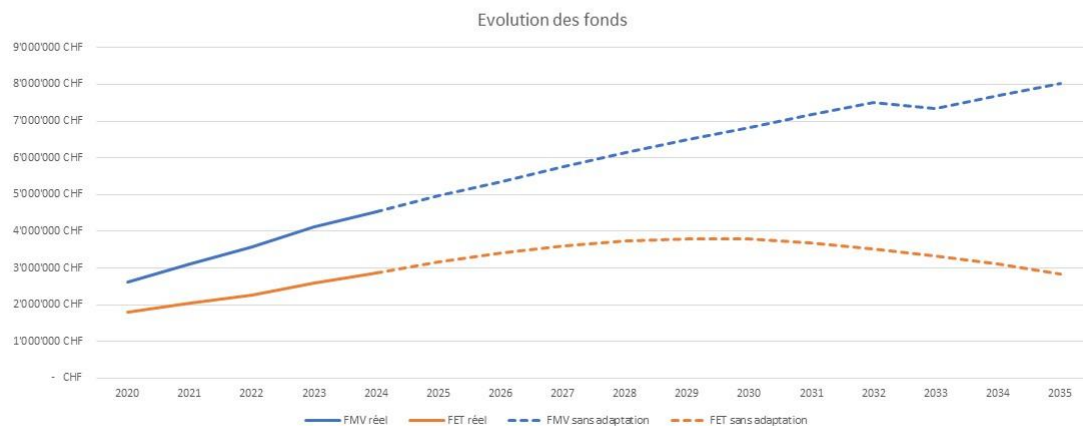
Contexte

Pour mémoire, M. Gullotti rappelle qu'on a mis à jour le PGA communal (plan général d'alimentation en eau potable) dans les années 2010. En prévision de certains travaux que l'on pensait devoir faire, on aurait dû progressivement augmenter le prix de l'eau potable. Finalement, on n'a pas modifié ce prix qui est resté à CHF 2.40 / m3 pour la taxe de consommation et à CHF 44.- / UL pour la taxe de base. Les prix n'ont pas eu besoin d'être adaptés car certaines mesures préconisées par le PGA n'ont pas encore été mises en œuvre.

Le maintien de ces taxes a eu un effet sur l'évolution des fonds. Le bureau ATB a fait des projections pour voir ce qui se passera si l'on n'adapte pas.

Situation actuelle des fonds

Evolution sans mesure particulière au niveau des taxes :



Rappel des définitions

Un fonds de maintien de la valeur sert à financer l'entretien et la remise à niveau des infrastructures d'eau potable, comme les conduites et les équipements, afin de garantir leur bon état et leur fonctionnement sur le long terme.

Un fonds d'équilibre de la tâche (souvent appelé fonds d'équilibre des coûts ou des tâches) sert à équilibrer les finances d'une commune pour la gestion de l'eau, en compensant les variations des dépenses ou des revenus liés à la prestation des services d'eau potable, par exemple en cas de travaux imprévus ou de fluctuations de la demande.

Mesures concrètes du scénario proposé par ATB

- Il serait possible de diminuer la taxe de base de 20% dès 2026 pour le consommateur. La remarque initiale de la COFI était que les citoyens paient cher pour le maintien de la valeur, sans en bénéficier directement sur l'entretien du réseau.
- La diminution de la taxe serait pour cinq ans. Ensuite, il est certain que nous devrions ré-augmenter la taxe, pour pouvoir réaliser l'entretien du réseau selon le PGA. On paie aujourd'hui la prudence des années 2000 imposée à l'époque par la situation financière de la commune.
- Passer le montant qu'on prélève au budget de 91% à 60% de la valeur du réseau (taux d'attribution au FSMV).

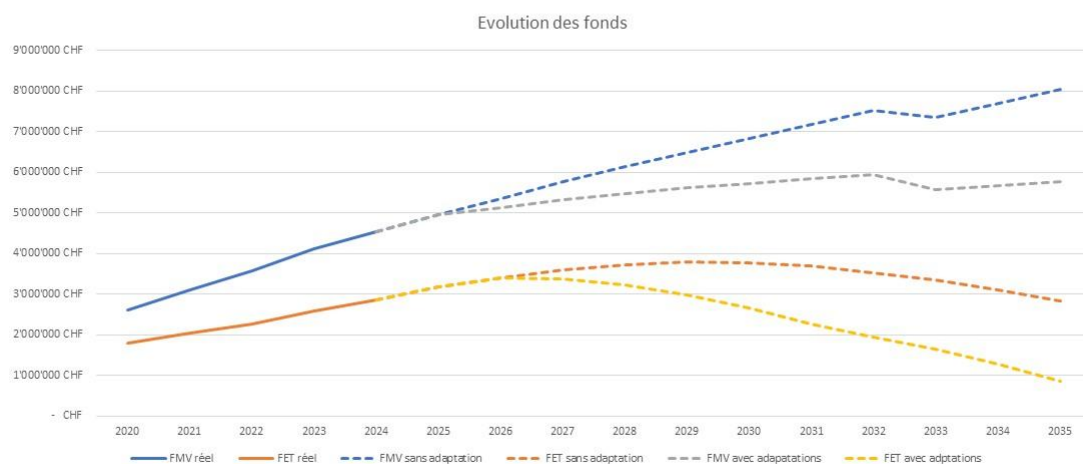
- Prélever chaque année CHF 75'000.- sur le FSMV pour effectuer des travaux de renouvellement du réseau.
- Abandon de la source de Batanvaux.
- Engagement d'une nouvelle ressource humaine au service de l'eau potable (SdE) pour avancer plus vite dans l'entretien du réseau.

Sur l'abandon de Batanvaux, M. Philippe Wastian, responsable administratif Energies et Réseaux, explique qu'un jour, on ne prendra plus d'eau de cette source. C'est inéluctable dès la mise en service du nouveau réservoir de la Printanière (horizon 2028-2030). Selon le PGA, elle aurait dû être abandonnée en 2018.

Contraintes du scénario

- Il doit permettre de restituer une partie de l'argent encaissé et non utilisé. Par cette mesure, la croissance du FSMV sera maîtrisée et le FSET diminuera.
- Il ne doit pas mettre en danger le SdE d'un point de vue économique. Le FSET ne peut pas tomber en dessous de CHF 0.-.
- D'un point de vue opérationnel, l'équipe sous dotée du SdE, devrait obtenir les ressources nécessaires à son bon fonctionnement.
- Les futurs investissements pour améliorer et simplifier le réseau actuel doivent être garantis.

Impacts financiers du scénario sur les fonds et sur les consommateurs



Conclusions

- D'un point de vue économique une diminution de la taxe de base de 20% durant une période limitée est viable.
- Du point de vue opérationnel, l'exploitation ainsi que les investissements nécessaires ne sont pas mis en danger.
- Une diminution de la taxe de base suivie dans 5 ans puis dans 10 ans d'une augmentation peut être perçue de différentes façons par la population. Ces considérations sont politiques.

Remarques:

- En cas d'adoption du scénario, un suivi rigoureux de la situation financière est à tenir.
- Que le scénario soit ou non appliqué, nous n'échapperons pas à des augmentations de taxes. Le financement prévu par le PGA sera tôt ou tard nécessaire puisque nous aurons besoin d'entretenir, d'adapter, de moderniser et de renouveler notre réseau.

Perspectives d'investissements :

La commune de Tramelan a prévu de gros investissements dans le domaine de l'eau potable en 2027, 2028 et 2029 (Extension et rénovation du réservoir Printanière : CHF 3'500'000.-).

Concernant les coûts d'achat d'eau, M. Wastian explique qu'aujourd'hui, on est approvisionné par Batanvaux et Moulin-brûlé. Le reste acheté au SEF. On budgète chaque année CHF 300'000.-, on ne les a jamais atteints (on est entre CHF 120'000.- et 240'000.-). Si l'on est approvisionné à 100% par le SEF, on sera à CHF 650'000.-, donc cela impliquera forcément une augmentation de la taxe de consommation.

Si l'on ne pompe plus d'eau à Batanvaux, on aura des économies de coûts d'énergie et d'exploitation. Le but du PGA est de simplifier notre réseau d'eau, donc d'éliminer aussi les réservoirs des Tartins et du Chalet. Là encore, cela fera une baisse des coûts d'exploitation. Maintenant, si l'on fait tous les travaux dictés par le PGA, on aura besoin de ressources. On a actuellement trois personnes qui ont déjà du mal à tourner rien que pour réparer les fuites sur le réseau vieillissant. Si l'on engage une personne supplémentaire maintenant, on peut faire les travaux nécessaires. À terme, quand le prochain collaborateur partira en retraite, on peut envisager de ne pas le remplacer et de revenir à trois personnes.

Impacts financiers du scénario sur les fonds et sur les consommateurs

- Une diminution de 20% de la taxe de base représente une économie annuelle d'environ CHF 50.- à CHF 100.- pour le propriétaire d'une maison familiale. Pour une maison de 10 unités locatives (UL) l'économie est de CHF 88.-.
- Pour un immeuble de 6 appartements (exemple Nord 22), l'économie se monterait à CHF 285.- par an. A charges égales, si le propriétaire répercute l'économie sur ses locataires, celle-ci s'élève à moins de CHF 50.- par appartement.
- Recommandations en vigueur pour le financement de l'eau potable : la taxe de consommation devrait se situer entre 20 % et 50 %, tandis que celle de la taxe de base devrait représenter entre 50 % et 80 %. À Tramelan, un déséquilibre en faveur de la taxe de consommation — c'est-à-dire si celle-ci finançait une part plus importante que la taxe de base — représenterait un risque notable. En effet, des gros consommateurs comme la piscine ou la fromagerie (qui à eux seuls représentent 7 % de la consommation totale du village) pourraient cesser leur activité. Une telle situation compromettrait alors la couverture intégrale des coûts liés à l'approvisionnement en eau potable.

M. Wastian précise que la taxe de base est fixée selon le nombre d'unités locatives, qui sont définies par le canton pour pouvoir fixer la valeur locative du bâtiment. Vu la votation du 28 septembre 2025 sur la valeur locative, on ne sait pas quel impact cela aura sur le calcul.

Mme Sandrine Javet explique que l'unité locative, c'est-à-dire le volume du bâtiment, va toujours rester. On aura toujours une façon de calculer ce volume, même si c'est défini autrement.

M. Gullotti ajoute encore, avant que le débat ne s'ouvre, que si l'on modifie la taxe, le budget ne sera pas impacté puisque c'est une tâche autofinancée. Mais il y aura un impact si l'on décide d'engager une personne supplémentaire, du point de vue des charges sociales notamment. Une baisse de la taxe aura aussi une incidence sur les liquidités de la commune.

Mme Javet précise, par rapport au budget, que les comptes touchés par les décisions vont augmenter ou diminuer, mais ça n'a effectivement pas d'incidence sur le résultat final. Le résultat des comptes autofinancés est toujours à zéro.

M. Gullotti conclut en indiquant que la question ce soir est de savoir si le Conseil général

veut avoir un impact sur ces taxes, sachant que baisser la taxe maintenant pour l'augmenter dans cinq ans risque d'être difficile à défendre. Le Conseil municipal attend un avis ou préavis de la part du Conseil général afin de ne pas faire capoter le budget à cause de cette question.

La présidente ouvre d'abord la discussion sur les questions de compréhension.

M. Christophe Vienat, PLR, revient sur l'abandon de la source de Batanvaux. Il ne comprend pas pourquoi on passerait alors à 100% d'alimentation par le SEF, car on a d'autres sources.

M. Mathieu Chaignat, CM, rappelle d'une part que c'est une exigence cantonale d'abandonner nos sources. Batanvaux, au centre du village, présente un fort risque de pollution. Moulin-Brûlé, plus petite, doit-elle être maintenue ? C'est aussi une question financière de savoir s'il faut continuer de pomper ces eaux jusqu'au réservoir de la Printanière. À l'époque, le canton a clairement dit qu'on devait l'abandonner, au sens de ne plus la mettre dans le réseau.

M. Vienat demande alors si on n'a que ces deux options ?

M. Chaignat répond que le canton préfère qu'on ait des grands réseaux d'eau, avec des sources profondes. Quand le SEF pompe de l'eau, il la contrôle et la traite avant de nous l'envoyer. Ici on doit faire la même chose, mais pour des quantités beaucoup plus petites.

M. Vienat demande si cette pesée des intérêts a été faite au niveau financier.

M. Chaignat répond que oui, mais il y a quinze ans. Actuellement on a encore l'espoir de garder Moulin-Brûlé, mais il faudrait améliorer le captage car actuellement ça ne vaut pas la peine pour si peu de volume. Et capter plus d'eau, cela aura des coûts. L'option n'est pas totalement fermée pour la commune. Il faudrait également la déplacer de l'autre côté de la route pour raisons de sécurité. Dans tous les cas, qu'il y ait un apport d'eau ou pas, cela n'empêchera pas les investissements qu'on devra faire selon le PGA pour simplifier le réseau.

M. Gullotti profite encore de l'occasion pour remercier vivement M. Wastian qui a porté le dossier en l'absence de l'administrateur des finances, avec le soutien du dicastère E&R et de Mme Javet.

La présidente poursuit avec la discussion sur le fond. Elle précise que la discussion sera limitée à 30 minutes.

M. Jacques-Eric Favre, PS, pense que vu la vétusté du réseau de distribution d'eau potable, il serait dramatique de baisser les taxes alors qu'on a besoin de financement pour continuer, voire accélérer la rénovation du réseau.

M. Pierre-Alain Basso, Groupe Débat, rejoint l'avis de M. Favre. Il a été signalé que le réseau a dû subir de nombreuses interventions en 2020, et il ne semble pas que cela ait diminué. Il le vit encore actuellement à la Rue des Plânes. Il est important de maintenir l'effort pour maintenir un réseau de qualité. C'est de l'eau qu'on boit au bout du compte. Quand on voit la vétusté de certains tuyaux, on peut se poser des questions. Il ne voit pas l'intérêt de baisser la taxe maintenant pour la ré-augmenter dans quelques années afin de faire des travaux qui, à son avis, devraient déjà être entrepris.

M. Vincent Vaucher, PS, comprend qu'à un moment donné, les conditions financières étant ce qu'elles étaient au début des années 2000, on a mis de côté certains entretiens. On paie maintenant les choix d'une certaine époque et M. Vaucher n'est pas certain que ce soit juste. Si l'on communique sur une baisse de tarif et qu'on explique que dans les cinq à dix ans, pour différentes raisons, cela augmentera à nouveau, la population devrait pouvoir l'entendre.

M. Blaise Bernard, PS, relève qu'on parle uniquement de la source du Moulin-Brûlé, mais qu'en est-il de celle de la piscine qui a été réhabilitée ce printemps ?

M. Chagnat explique que c'était la première source de Tramelan-Dessous, qui alimentait à l'époque le réservoir des Tartins. Elle avait été abandonnée, aussi pour des raisons financières. Elle n'est plus dans le réseau d'eau potable. Le canton n'autorise son utilisation que comme eau de baignade. Elle ne répond pas à un critère suffisant pour être dans le réseau d'eau potable. Si l'on voulait l'utiliser, il faudrait mettre en place une installation de contrôle.

Mme Audrey Châtelain, PS, remarque qu'il y a deux fonds de plusieurs millions de francs. Même si ce sont des écritures comptables et non de l'argent à disposition, ce sont tout de même des réserves que la commune doit faire. Elle entend bien que les réseaux sont vieillissants et nécessitent de l'entretien, mais pourquoi ne peut-on pas prélever là-dessus ? Quelles sont les explications comptables ?

M. Wastian répond que c'est depuis le passage au MCH2 que les choses ont changé. Le PGA a été fait sous le MCH1, certains investissements pouvaient alors être retirés directement de ces fonds. Aujourd'hui, on ne peut en retirer que les amortissements. Un réservoir a une durée d'amortissement de 66 ans, une conduite de 80 ans. On ne peut donc puiser qu'un soixante-sixième ou un quatre-vingtième dans le fonds de maintien de la valeur.

Le raisonnement du canton est juste. Théoriquement, on devrait pouvoir renouveler notre réseau. Actuellement, chaque année, la commune prévoit un taux d'attribution au FSMV de 91 % de la valeur du réseau. On n'a pas l'obligation d'être si haut. La commune pourrait se limiter à 60 %. Le canton décourage cela toutefois. Pour les communes qui ont les moyens d'investir de grandes sommes pour procéder au renouvellement complet de leur réseau, un taux de 60% serait trop faible. Pour les communes avec moins de moyens et qui tablent sur un amortissement technique plus long que l'amortissement comptable, alors peut-être qu'un taux d'attribution de 60% serait suffisant. Ce qu'on a fait jusqu'ici n'était pas faux, mais on tire sur la corde. On a changé des kilomètres de conduite. Si l'on peut tirer une conduite plus de 80 ans, tant mieux, mais ce n'est pas toujours possible. Aujourd'hui on est au pied du mur, à certains endroits on n'a plus le choix. Et si l'on calcule ce que nous coûtent les interventions de réparation sur ces endroits, cela fait bien longtemps qu'on aurait atteint la valeur d'amortissement et donc qu'on aurait eu meilleur temps de procéder à un renouvellement de toute la conduite. Bien sûr, il faut prioriser les choses. Le gros morceau à venir, c'est le réservoir de la Printanière, dans le cadre de la simplification du réseau voulue par le PGA qui avait été présenté au Conseil général en 2015. On aura besoin de ces fonds tôt ou tard. On devra faire ces investissements qui n'ont pas été faits jusqu'ici. Baisser les taxes permettrait de restituer de l'argent qui n'a pas été utilisé jusqu'ici, mais dont on aura besoin plus tard.

M. Vital Gerber, Groupe Débat, a l'impression que dans le budget des familles, ces taxes peuvent être assez lourdes. D'une manière générale, le coût de la vie augmente. Il semble difficile de justifier qu'on ne baisse pas des taxes si on en a l'occasion. M. Gerber voit bien la difficulté entre taxe de consommation et taxe de base. Il y a aussi le souci de devoir limiter la consommation d'eau en été. Par rapport à cela, est-ce un bon signal de baisser la taxe de consommation ? Ne faudrait-il pas prioriser une baisse de la taxe de base ?

M. Marc Froidevaux, PS, relève qu'un des éléments positifs mentionné est de renforcer l'équipe. C'est un investissement qui permettrait de réaliser des projets, d'utiliser ces fonds et d'avoir un retour sur investissement. Il entend le problème de décalage entre les générations, mais si cet argent est là, faisons ce qu'il faut pour l'exploiter, pour entretenir le réseau et diminuer les coûts le plus vite possible.

M. Jean-Philippe Joubert, PS, demande quel est le plafond du fonds ?

M. Wastian répond que le canton permet d'atteindre 25% de la valeur du réseau dans le FSMV. À partir de là, on n'est plus censé faire de versement dans le fonds. Aujourd'hui, on est bien plus bas. On a de la marge avant d'atteindre ce plafond. Rien ne nous oblige pour l'instant à stopper les versements.

Mme Javet confirme que le plafond ne sera pas atteint dans les cinq ans à venir.

M. François Rüfli, PLR, estime qu'il est important de rattraper le retard dans les investissements. De ce point de vue-là, il paraît raisonnable de garder ces montants, de renforcer l'équipe pour pouvoir augmenter la cadence de réparation du réseau.

M. Quentin Landry, UDC, a été surpris au début de la présentation. Il a toujours compris qu'on avait du retard sur le PGA. Si on a de l'argent à disposition, c'est dommage qu'on ne puisse pas augmenter l'équipe. Certains disent qu'on paie pour les générations passées, M. Landry a plutôt peur que ce soient les générations futures qui paient pour ce qu'on ne ferait pas maintenant pour suivre le PGA. D'un point de vue plus politique, on parle toujours d'économie d'eau, baisser les coûts n'est pas forcément un bon signal si cet argent peut être utilisé intelligemment.

M. Sébastien Wyss, PLR, partage complètement les avis de MM. Landry et Rüfli, indirectement celui de M. Froidevaux. Il préférerait qu'on prenne l'argent qu'on a pour entretenir notre réseau et renforcer l'équipe.

M. Sylvain Riard, PS, a aussi l'impression que c'est important de renforcer l'équipe. À ce propos on dit que l'équipe est réduite. Si on parle de tournus, de service de piquet, sachant qu'il peut y avoir des malades ou autres, qu'en est-il du point de vue pratique, quel est le besoin ?

M. Chagnat répond qu'il y a trois personnes pour assurer un piquet 24h/24 en cas de fuite ou problème quelconque sur le réseau. S'il y a un absent, malade ou en vacances, ça a un impact. C'est lourd aussi pour leur vie de famille. Cela ferait du bien d'étaler ce service de piquet sur plus de monde.

M. Riard estime qu'effectivement, il ne doit pas y avoir beaucoup d'entreprises qui organisent un piquet 24h/24 avec trois personnes. Cela confirme son avis de renforcer l'équipe.

M. Wastian confirme que pour l'équipe, il n'y a pas photo. On a vécu la différence entre trois et quatre personnes au service électrique, c'est incomparable. Et le service de l'eau potable doit intervenir bien plus fréquemment.

M. Jean-Charles Juillard, UDC, s'interroge sur cet argent qui est là maintenant. Même si comme l'a dit M. Vaucher ce sont les générations précédentes qui ont cotisé, pourquoi serait-ce à nous d'en profiter ? À son sens, il est urgent de mettre ces moyens à disposition pour renouveler le réseau d'eau, renforcer l'équipe d'entretien, pourquoi pas rechercher de nouvelles sources et captages ainsi qu'assainir les nôtres pour maintenir la valeur du réseau et tendre vers une autonomie en eau potable.

Mme Manila Monti, Groupe Débat, demande si l'on peut baisser par exemple la taxe de base pour alléger la charge sur les familles, tout en investissant dans le réseau ?

M. Chagnat répond que le scénario proposé par ATB est de baisser la taxe durant cinq ans de 20%. Qu'on la baisse ou pas, dans cinq ans on devra l'augmenter. Ce que cela change, c'est qu'alors on l'augmentera de manière plus conséquente. Le scénario d'ATB dit qu'on peut baisser la taxe, engager quelqu'un et mettre CHF 75'000.- par an dans les

rénovations. Le but est de faire baisser les fonds. Mais il y a un garde-fou, c'est que dans cinq ans, on devra revenir ici avec une augmentation plus forte. Son avis personnel serait plutôt de maintenir le niveau actuel de la taxe et garder une ligne plutôt que d'essayer de faire le yo-yo.

Mme Audrey Châtelain, PS, précise que, sauf erreur, on ne peut pas engager quelqu'un en utilisant ces fonds. Ces taxes ne doivent pas être utilisées pour engager du personnel. C'est une nuance à faire. La commune peut engager du personnel quand bien même les taxes seraient réduites.

M. Wastian confirme que c'est juste pour le FSMV, qui ne peut être utilisé que pour des investissements, pas pour des ressources humaines ou des achats d'eau. Le FSET, lui, sert de tampon et à la fin de l'exercice, on va y mettre ou en ressortir quelque chose. Tout ce qui est exploitation, c'est-à-dire les ressources humaines ou les achats d'eau au SEF, est en lien avec cet équilibre de la tâche. Si on a peu d'achats au SEF et peu de ressources humaines, on va mettre de l'argent dans le FSET. Au contraire, si on engage du monde et que les taxes ne suffisent pas à couvrir l'exercice complet, on ira chercher l'argent manquant dans le FSET pour être à zéro. Si on ne touche rien aux taxes, on ira de toute façon puiser dans le FSET, car on a compté l'engagement d'une personne et on va devoir augmenter les achats d'eau au SEF. La question est de savoir à quelle vitesse on ira. Ce qui est impossible, c'est d'être au-dessous de zéro dans le FSET.

Il rappelle encore que si l'on suit le PGA, l'augmentation des achats d'eau au SEF est inévitable, d'où le fait qu'une augmentation de la taxe interviendra forcément.

Mme Châtelain a pourtant compris que le canton est en train de revenir en arrière.

M. Chaignat indique que c'est une tendance, et M. Wastian complète en précisant que l'OED s'en tient à notre PGA pour l'instant.

Mme Châtelain est dubitative, car avec l'augmentation des primes de caisses-maladie, les RHT, les difficultés financières que beaucoup de ménages ont actuellement, n'est-ce pas justement le moment où l'on peut faire un geste tout en maintenant de l'investissement ? Elle serait plutôt favorable à une baisse de la taxe.

M. Wastian rappelle que le scénario présenté consiste à baisser la taxe de base, et non la taxe de consommation. Si on donne une proportion trop importante à la taxe de consommation par rapport à la taxe de base, et qu'un grand consommateur coupe le robinet, les recettes vont chuter. Avec la baisse de 20% de la taxe de base, on serait à 50/50. On ne peut pas aller au-delà selon les recommandations de l'association d'approvisionnement en eau et en gaz.

M. Marc Froidevaux, PS, demande ce qu'on peut faire aujourd'hui, avec le fonds qu'on a, pour éviter d'augmenter les taxes dans cinq ou dix ans ? Cela n'appelle pas forcément de réponse.

Mme Joëlle Gairaud, Groupe Débat, trouve difficile de se prononcer catégoriquement. Elle aurait tendance à penser qu'il faut baisser la taxe, mais vu les augmentations attendues dans quelques années, elle se demande s'il ne serait pas plus simple de rester où l'on en est.

M. Gullotti précise que ce n'est pas une science exacte, on ne connaît pas la situation dans cinq ans.

M. Quentin Landry, UDC, demande un complément sur l'autonomie en eau mentionnée par M. Jean-Charles Juillard. Les montants à disposition semblent être destinés aux investissements. L'étude de nouveaux captages est-elle possible pour partir dans la recherche d'une solution pour éviter ces gros frais d'achat d'eau ?

M. Wastian rappelle que ces questions ont été discutées au moment du PGA, quand il a été décidé d'abandonner nos sources. Le Canton n'exige pas qu'on abandonne, mais qu'on sécurise les sources et qu'on mette tout en œuvre pour garantir la qualité de l'eau. Batanvaux est vraiment risquée au centre du village. Si l'on met tout en place pour garantir la qualité, le calcul a sans doute été fait au moment du PGA, ce n'était pas viable puisqu'on a opté pour l'abandon. Pour Moulin-Brûlé, c'est un problème identique avec encore des variations dues à la météo. Le rapport estimait donc que cela ne valait pas la peine de la conserver. On n'a pas remis en cause tout le PGA, mais bien sûr on pourrait refaire toutes les études qu'on veut. Il faut avoir en tête que le traitement de l'eau et son pompage ont un réel coût.

M. Chaignat précise que l'eau du Moulin-Brûlé est amenée au réservoir des Tartins, descend à la gare, est pompée jusqu'à la Printanière, passe aux Fraises, revient au Chalet, etc. Imaginez la complexité, et donc les coûts ! L'idée du PGA est de simplifier le réseau qui résultait de la fusion des communes.

Mme Audrey Châtelain, PS, demande confirmation que si nos sources pouvaient être maintenues, la courbe présentée descendrait moins rapidement car on aurait moins d'approvisionnement au SEF.

M. Wastian confirme que cette courbe dépend beaucoup des achats qu'on fait au SEF, mais qu'il faut tenir compte des coûts d'entretien qu'on aurait du mal à estimer aujourd'hui.

La demi-heure étant dépassée, la présidente clôt la discussion. Le Conseil municipal proposera une solution qui sera intégrée dans le budget présenté au Conseil général au mois de novembre.

8. Autres informations du Conseil municipal

La présidente donne la parole au Conseil municipal pour les informations courantes.

Mme Karine Voumard, CM, donne quelques informations concernant la Maison de l'Enfance. Nous avons bien pris possession des locaux le 7 août, comme prévu pour un début d'exploitation le mardi 12 août. À notre grand plaisir les parents, les enfants et les employés sont enchantés des locaux et de leur aménagement. Les extérieurs étant encore en chantier nous prévoyons une inauguration et une journée portes ouvertes au printemps 26. Mme Voumard remercie la directrice, Mme Joëlle Gairaud, ainsi que tous les employés pour leur engagement durant ces derniers 5 ans, et pendant le déménagement. Félicitations !

Autre information, le Service social de Tramelan est commune pilote pour l'introduction du logiciel cantonal de gestion des cas. Introduction prévue normalement en août 2025 et retardée a priori à début 2026. Nous avons participé à un forum des autorités sociales de Berne, organisé par le canton il y a quelques semaines, sur le sujet du logiciel cantonal mais aussi du rapprochement éventuel ou même fusions de services sociaux. Cela devait être intégré au changement de loi, mais ils y ont renoncé au dernier moment. La semaine passée, lors d'une rencontre des autorités sociales du Grand Chasseral, ce sujet a été remis à l'ordre du jour. À notre grand étonnement, dans une grande majorité les services sont favorables à des rapprochements, voire à retourner sur une forme associative commune. Pour Tramelan la commission des Affaires sociales et Générations a déjà demandé l'autorisation au Conseil municipal d'entamer une étude en vue d'un rapprochement avec le SASC (service d'action sociale de Courtelary). Le SASC est déjà sous forme associative avec de nombreuses communes de la région. Le but de cette étude étant que, une fois le logiciel cantonal intégré dans chaque service, cela permettra peut-être d'améliorer notre efficacité. Le nombre de cas ne cesse d'augmenter, leur complexité

également. Gérer de manière séparée n'est plus possible pour les services. Un rapprochement, tout en gardant les sites actuels, serait une opportunité en termes d'efficacité. Mais avant il faut impérativement que le logiciel soit implanté, on parlait de l'horizon 2028 mais vu le retard ce sera peut-être plutôt 2030.

M. Vincent Glauser, CM, revient sur la prise en charge des élèves durant les vacances scolaires par l'EJC qui a été mise sur pied comme promis pour les vacances d'octobre. Malheureusement, il y a eu très peu de succès, peut-être dû au fait qu'on est au milieu de l'année et que les parents ont déjà prévu des mesures. Peut-être que le chômage partiel est aussi un facteur. On n'avait que quatre inscrits par jour. Ce n'est pas viable, on a dû laisser tomber. On reviendra l'an prochain et une information sera donnée aux parents à la fin de cette année pour donner les dates de la prise en charge en 2026 afin qu'ils puissent planifier. Les autres communes ont également eu peu de succès cette année pour cette offre.

Concernant la CourVerte, on a déjà ôté beaucoup de goudron. On a séparé les travaux en deux phases, la première étant la place multisports qu'il faut réaliser avant l'hiver car en-dessous de dix degrés, on ne pourra plus avancer. Il n'y a pas ce problème pour la CourVerte qui constituera donc la deuxième phase. Au niveau des offres, les artisans ont trop de travail, on a reçu peu de retours pour la CourVerte à proprement parler. Quelques soucis avec l'OED, on aurait voulu que toute l'eau s'infilte là où elle tombe, alors on doit refaire tout le goudron qui est une arrivée de secours (depuis Chautenatte vers l'école enfantine et jusqu'aux escaliers). Il faut garantir cinq mètres de large de goudron pour l'accès pompier. On aurait voulu des pavés filtrants, mais pour garder l'unité sur toute la longueur cela coûterait trop cher à la commune sur la partie qu'elle finance. Donc on restera sur du goudron partout. Pour la place multisports, l'OED a refusé que l'eau s'infilte, la place doit être étanche. Cela coûtera CHF 6'000.- de plus. Sinon les travaux vont bon train, il n'y a pas eu d'oppositions, on a terminé les travaux préparatoires. Les travaux anticipés débuteront la semaine prochaine. On a profité de changer une conduite d'eau. En faisant ces deux phases, cela nous permettra aussi de garder une cour d'école avec certains aménagements.

Mme Deborah Kläy, CM, fait un point d'actualité sur les forêts communales. L'état de nos forêts s'est nettement amélioré depuis la période difficile de 2019 à 2023. Les attaques de bostryches typographes, qui avaient alors causé de sérieux dégâts, sont aujourd'hui beaucoup moins importantes, ce qui représente une évolution très positive. La saison des coupes de bois a démarré, selon la planification prévue dans le plan de gestion 2011–2029. Certaines interventions, souvent discrètes, s'étendront de l'automne au printemps, en fonction de la météo. Les arbres tombés naturellement sous l'effet de la sécheresse, du vent ou de la neige, appelés chablis, sont traités ponctuellement au fur et à mesure. En ce moment, la coupe « Sur la Fin de l'Envers », au-dessus de la croisée des Rottes, bat son plein. Une autre coupe, « Sous la Lampe », aura lieu prochainement et un avis sera publié sur le site communal dès que les dates seront connues. Enfin, une intervention plus importante aura lieu près de la halte CJ de « Tramelan Chalet ». Elle sera très visible et pourrait donc susciter des questions. Plusieurs hêtres secs avaient déjà dû être abattus ce printemps en raison de leur proximité avec la route cantonale, et comme le peuplement restant est instable, la parcelle sera entièrement soldée. Les Ponts et Chaussées participeront aux frais et prendront en charge la gestion de la circulation. Cette coupe, nécessaire pour la sécurité, offre aussi une opportunité de rajeunissement. Comme cela s'était produit lors d'une intervention similaire en 2014 près du réservoir, la lumière favorisera la germination et la croissance de jeunes arbres. Aujourd'hui encore peu visibles, ces jeunes plants devraient atteindre cinq à six mètres de hauteur d'ici une dizaine d'années, redonnant à la parcelle un nouveau visage forestier. Parallèlement, la troisième et dernière phase des travaux de revitalisation de la tourbière de la Gruère a débuté en août 2024. Une piste forestière a été récemment tracée sur notre territoire communal. La coupe correspondante et la réalisation complète de cette piste sont prévues pour 2027. Afin de préserver la tourbière, une partie des travaux sera effectuée par hélicoptage.

Avant de terminer, un petit mot sur le shop de Valforêt. Depuis son ouverture en 2021, il poursuit sa croissance. En quatre ans, il a triplé son chiffre d'affaire. Il joue un rôle important en rapprochant la production locale de bois des habitants du village. A noter encore que différentes actions sont menées pour préparer l'avenir de nos forêts. Elles visent à les adapter aux changements climatiques et à favoriser la biodiversité, aussi bien en forêt que dans les pâturages boisés.

M. Hervé Gullotti, maire, fait un point de situation des procédures distinctes en cours pour le parc éolien. Malgré la validation par le Tribunal fédéral le 23 novembre 2023 du plan de quartier valant permis de construire, le projet de parc éolien de la Montagne de Tramelan et Montbautier accumule encore des retards. Ces derniers mois, l'entreprise partenaire des communes de Tramelan et de Saicourt, les BKW, a cherché une solution avec trois propriétaires fonciers restants pour obtenir des droits de passages de conduite, des accès pour la construction et l'entretien du parc moyennant des indemnités, négociation âpre qui n'a abouti que pour l'un d'entre eux. Une procédure est en cours auprès de la Commission d'estimation cantonale en matière d'expropriation (abrégée CEE), lancée en novembre 2024 par la commune de Tramelan, en vue de déterminer le montant de ces indemnités pour poursuivre les travaux. Afin de pouvoir poser dans le sol des lignes de desserte des éoliennes, les BKW ont besoin de signer des contrats de servitude avec les propriétaires fonciers concernés. Il en va de même pour les routes situées dans la zone prévue d'installation des turbines ; ces voies doivent être renforcées ou légèrement élargies pour la construction. Elément important : l'expropriation dont il est fait mention ici ne touche pas la propriété du sol mais uniquement l'octroi de droits de situation en lien avec la décision du TF. Nous espérons obtenir une décision de la CEE avant la fin de l'année.

En parallèle mais indépendamment de la procédure entamée auprès de la CEE, la Direction des Travaux publics cantonale (abrégée DTTE) a décidé le 18 août dernier de prendre des mesures à titre superprovisionnel et a formulé un arrêt des travaux préparatoires lancés par les BKW sur la base de la décision rendue par le TF. La DTTE a fondé sa décision pour des raisons de protection de l'environnement, particulièrement les intérêts de la forêt. Or, tant les BKW que les communes considérées s'étaient auparavant expressément assurées de la justesse de la procédure de travaux anticipés auprès de l'Office cantonal compétent. La DTTE a annoncé rendre une nouvelle décision à la mi-octobre 2025. La reprise des travaux anticipés par les BKW dépend de la décision de la DTTE.

Finalement, un recours a été déposé par les opposants auprès de l'Inspection fédérale des installations à courant fort (abrégée ESTI). La procédure auprès de l'ESTI vise uniquement l'approbation des installations techniques à courant fort du projet (soit les câbles et les installations intérieures correspondantes). Tous les travaux de génie-civil, la pose des tubes spécifiques, etc. relèvent uniquement du permis de construire octroyé avec le plan de quartier validé par le TF. Ici aussi la procédure n'est pas formellement liée aux deux autres. La décision d'approbation de l'ESTI est attendue tout prochainement. Elle ne devrait pas impacter la reprise éventuelle des travaux après la DTTE mi-octobre.

Voilà pour l'état des faits. Le Conseil municipal regrette qu'autant de freins retardent le projet qui a été, nous le rappelons, validé par la population locale en mars 2015. Il reste déterminé à poursuivre la collaboration avec les BKW pour la réalisation de ce parc. Il confirme ainsi sa volonté de participer à l'effort global en matière de protection de l'environnement.

M. Gullotti poursuit par des nouvelles sur le Plan de quartier des Lovières, dans l'emprise duquel se situent actuellement les entreprises ArteCad et EMP, en cours de révision auprès de l'OACOT. Nous avons appris mi-septembre que l'examen préalable que le canton de Berne fait subir à ladite révision a pris du retard. Le PQ en question ne

devrait pas être retourné à la commune avant la fin de l'année. Ce qui a pour conséquence que le Conseil général ne sera saisi de ce dossier qu'à la fin de l'hiver 2026 au plus tard au printemps 2026 pour approbation. Bien que compétent en la matière, le Conseil municipal souhaite que ce PQ révisé soit validé par le Législatif.

Pour ce qui est des travaux de requalification de la Grand-Rue par le canton de Berne et la réflexion parallèle des autorités exécutives communales relatives à la création d'un centre de la localité, ils vont bon train. Les ateliers participatifs annoncés avec un cercle restreint d'élus politiques, essentiellement des commissaires, avec un cercle élargi composé des riverains du projet et avec un cercle d'artisans et de commerçants qui ont exprimé un intérêt à participer au projet, ont eu lieu. Le Conseil municipal, en collaboration avec l'Office cantonal des Ponts et Chaussées, section Jura bernois, prévoit une séance de restitution des propositions formulées durant ces ateliers le 13 novembre 2025. De ces propositions émaneront des scénarii et un rapport final qui sera présenté au Conseil général. Le Conseil municipal remercie d'ores et déjà toutes les personnes qui se sont engagées pour réfléchir à l'avenir du centre et qui ont donné de leur temps pour construire cet avenir ensemble.

Encore quelques mots sur l'enjeu de la mobilité sur Tramelan. La réflexion sur le « trafic pendulaire » se poursuit. Les discussions avec les communes et institutions jurassiennes et françaises voisines sont menées sous l'égide de l'Association du Parc régional Chasseral. On réfléchit à la solution qui serait techniquement la plus appropriée pour réduire le trafic pendulaire le plus rapidement possible. Nous sommes associés avec le Parc Chasseral, le Parc du Doubs, des représentantes de l'association faîtière franco-suisse arc.jurassien.org et toutes les communes concernées, Villeret, Saint-Imier, Sonceboz, Saignelégier, Le Noirmont et Les Breuleux ainsi que la communauté de communes de Maîche. On espère pouvoir trouver une solution qui déboucherait par exemple sur un projet « interreg » ou un approfondissement du projet de covoiturage d'arcjurassien.ch et de nouvelles éventuelles mesures.

M. Christophe Gagnebin, CM, rappelle que ce jeudi se tient un atelier MOMODU spécifiquement consacré au trafic cycliste. Il invite également tous ceux qui ne l'ont pas encore fait à remplir le sondage qui a été envoyé par la poste à tous les ménages.

III. Divers

9. Résolutions

La présidente ne constate qu'aucune résolution n'a été déposée.

10. Motions – postulats

La présidente constate le dépôt d'une motion et de trois postulats. Elle donne la parole aux motionnaires.



M. Quentin Landry, UDC, présente la motion intitulée « Pour la replantation et l'embellissement de l'espace de la piscine communale », qui demande ce qui suit : « Comme vous le savez, plusieurs arbres malades devront prochainement être abattus dans l'enceinte de notre piscine communale. Cette intervention est bien sûr nécessaire pour des raisons de sécurité et de santé. Cependant, plutôt que de simplement replanter une rangée d'arbres, je propose que nous saisissons cette occasion pour améliorer l'espace dans son ensemble. La piscine n'est pas seulement un lieu de baignade : c'est aussi un espace de rencontre, de détente et de loisirs pour les habitants de notre commune. En replantant, nous pourrions diversifier les essences d'arbres afin d'apporter plus de biodiversité et un ombrage agréable pour les visiteurs. Mais nous pourrions aussi compléter ces plantations avec quelques

aménagements simples et utiles : par exemple l'ajout de bancs, de chaises longues, ou de petits îlots d'assise, comme on en trouve dans des projets d'espaces publics modernes. Ces installations, réalisées dans des matériaux durables, rendraient l'endroit plus accueillant et offriraient aux familles, aux enfants comme aux aînés, un cadre plus confortable pour profiter du site. Ainsi, cette replantation ne serait pas seulement un remplacement, mais une véritable valorisation de notre piscine communale. Cela permettrait de transformer un besoin d'entretien en une opportunité d'embellissement, au bénéfice de toute la population. Je vous invite donc à soutenir cette proposition, afin que la Municipalité élabore un projet de replantation accompagné d'un petit aménagement du site, intégrant arbres et mobilier, pour faire de cet espace un lieu encore plus convivial et durable. »



M. Sébastien Wyss, PLR, présente le postulat intitulé « Création d'un musée du Grand Chasseral », qui demande ce qui suit : « Notre région mérite un site sur lequel toutes les communes du Grand Chasseral pourraient mettre en évidence leur histoire et leurs biens culturels. Il est impossible pour chaque village de créer un musée, mais sur un seul site, par exemple Bellelay, les villages ou les communes pourraient louer une ou plusieurs salles pour exposer leur patrimoine et le rendre accessible à leurs citoyens et aux voyageurs de tous horizons. Il est demandé au Conseil municipal de promouvoir cette idée auprès des autres communes du Grand Chasseral et de nos instances dirigeantes afin qu'un tel projet puisse voir le jour au Grand Chasseral. »



M. Vital Gerber, Groupe Débat, présente le postulat intitulé « Pour une politique d'investissements culturels dynamique », qui demande ce qui suit : « L'offre culturelle dans la commune de Tramelan, rarement thématisée ici, mérite qu'on s'y arrête. On pense notamment au groupe Agora – qui propose concerts, théâtres et événements aussi réguliers qu'innovants et engagés, dans des lieux variés, originaux et osés –, au Cinématographe – coopérative dont la qualité de la salle et de la programmation est reconnue loin à la ronde, – au CIP – qui, avec sa médiathèque, ses expositions, conférences, spectacles et festivals, offre un éventail d'une rare ampleur régionale –, sans compter les nombreux et nombreuses artistes et associations, initiatives individuelles et collectives, qui vivent et font vivre la culture. Ces acteurs et actrices culturelles jouent un rôle essentiel, en termes de vie sociale, d'émulation, d'échanges, de découvertes et d'ouverture. Et ces activités, qui demeurent souvent précaires, pourraient être soutenues et développées à leur juste valeur. En effet : ces activités reçoivent en partie une contribution financière de la commune qui est précieuse. Or, de manière générale, cette dernière reste très modeste. Comme déjà relevé, la culture est le parent pauvre du budget communal. Même si certains postes de ce budget (bâtiments avec la salle de la Marelle, formation avec l'École de musique p. ex.) peuvent être reliés *aussi et en partie* au domaine culturel, le poste qui lui est spécifiquement dévolu n'en reflète pas l'importance réelle pour le village : dans les comptes 2024, la culture se contente de moins de 100'000 francs. À titre comparatif et selon nos informations, c'est environ 4 x moins que dans une commune comme Tavannes, 7 x moins que dans une commune comme St-Imier. Pourtant, la culture est un domaine dont le financement est économiquement bénéficiaire au final. Une étude réalisée pour la ville de Bienne et publiée cet été a montré qu'en plus de son rôle indispensable, la culture joue également un rôle économique sous-estimé et largement rentable : les investissements génèrent des retombées et une valeur ajoutée conséquentes (*Le Journal du Jura* du 10 juillet 2025, <https://ajour.ch/fr/story/607514/etude-sur-le-financement-de-la-culture-chaque-franc-investi-rapporte-presque-quatre-fois-plus>). Dans le cas biennois, chaque franc investi dans la culture en rapporte finalement, de manière directe et indirecte, près de 4 x plus. Au vu des difficultés financières à venir dans le cas de notre commune, le domaine culturel ne serait donc pas à limiter, mais à développer. Par le présent postulat, nous proposons :

- Que la Commission culture, ensemble avec la Commission des finances et des représentantes ou représentants culturels, soient mandatés pour soumettre au Conseil général des propositions visant à développer des investissements dans des lieux et des projets culturels, à court, moyen et plus long terme.

- Que de premières mesures soient soumises au budget communal 2027.



M. Christophe Vienat, PLR, présente le postulat intitulé « Rentabiliser notre surproduction énergétique », qui demande ce qui suit : « Au fil des années, la production d'énergie renouvelable locale ne cesse de croître, au point qu'il devient difficile de consommer cette énergie sur place, notamment lors des pics de production ou durant les périodes de faible activité, comme les vacances. Une partie de cette énergie doit alors être revendue à des fournisseurs externes, parfois à des conditions peu avantageuses, voire à perte. Afin d'optimiser l'usage local de cette ressource, il apparaît nécessaire d'examiner des solutions de stockage permettant de la redistribuer lorsque la demande est effective. Le Conseil municipal est ainsi invité à étudier les différentes options de stockage actuellement disponibles — qu'elles soient centralisées ou décentralisées — en tenant compte de leur adaptabilité et de leur rentabilité, tant pour les citoyens et les entreprises que pour la commune elle-même. Le Conseil communal est invité à examiner l'opportunité de mettre en place des mesures incitatives, notamment financières, visant à encourager les propriétaires immobiliers à équiper leurs bâtiments de systèmes de stockage d'énergie, tels que des batteries domestiques. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de renforcer l'autonomie énergétique locale, de favoriser l'intégration des énergies renouvelables et de soutenir les objectifs de durabilité portés par l'Agenda 2040. »

11. Interpellations

La présidente constate le dépôt de deux interpellations. Elle rappelle que ces interventions se font par écrit.



Interpellation de M. Christophe Vienat, PLR, intitulée « Utilisation des moyens existants pour la promotion économique et les rappels citoyens » : « *La Feuille d'avis*, hebdomadaire centenaire, est un support largement consommé par de nombreux lecteurs et transmis dans plus de 12'000 foyers au sein de l'ancien district historique de Courtelary. Ce journal est, depuis plus de 30 ans, l'organe de publication officiel pour les permis de construire.

Promotion économique

Au travers de ce support, il est demandé à la municipalité d'entreprendre des contacts avec les artisans et les commerçants de la cité, afin de les mettre en avant pour inciter les consommateurs locaux, mais également régionaux, à s'approvisionner chez nos détaillants. Tramelan bénéficie d'une position relativement centrale et privilégiée au sein du bassin de diffusion de la *Feuille*.

Rappel des comportements citoyens

Outre la promotion économique, cet outil reste par ailleurs un support de choix pour la transmission d'informations officielles de la part de la municipalité, mais également les rappels relatifs envers les comportements citoyens.

En effet, on peut notamment mentionner les consignes envers les propriétaires de chiens de ramasser les déjections de leurs animaux de compagnie, le devoir de diligence quant au dépôt de déchets aux éco-points (décharges sauvages ou en dehors des heures) ou encore les consignes relatives à l'entretien des haies, adressées aux propriétaires. »



Interpellation de M. François Roquier, Groupe Débat, intitulée « Compétences financières des organes exécutif et législatif communaux » : « La commune de Tramelan, comme toutes les autres communes, dispose d'un règlement fixant les compétences financières du Conseil municipal et du Conseil général. Les dépenses dépassant la compétence du Conseil municipal doivent être avalisées par le Conseil général, celles dépassant la compétence du Conseil général par le peuple et c'est très bien ainsi.

La compétence du Conseil municipal est de 100 000 CHF et celle du Conseil général 500 000 CHF, respectivement 20 000 et 200 000 pour les dépenses récurrentes. Dans tous les cas les décisions peuvent faire l'objet d'un référendum (les limites sont plus basses pour des décisions non soumises au référendum).

En comparaison avec les grandes communes du Jura bernois, Tramelan se situe dans la moyenne pour les compétences du municipal et à la traîne pour les dépenses uniques du Conseil général. Valbirse fait exception avec des compétences financières nettement plus élevées dans les deux cas.

A Tramelan, ces limites ont été fixées il y a une bonne trentaine d'années et ne correspondent plus forcément à la réalité d'aujourd'hui. En ce qui concerne l'entretien des bâtiments ou des réseaux, elles sont souvent assez contraignantes pour des dépenses qui font partie de travaux indispensables au maintien de la bonne qualité du service à la population. C'est par exemple le cas aujourd'hui avec l'objet soumis à validation du Conseil général, qui permet de palier aux risques d'un approvisionnement en eau déficient pour toute une partie du village.

Tramelan pourrait faire œuvre de pionnier en assouplissant les compétences financières du Conseil général et du Conseil municipal, de manière à permettre une planification et un déroulement plus fluide de certaines tâches, notamment liées à l'entretien et au développement des infrastructures communales et de mieux répondre ainsi à la réalité des besoins d'aujourd'hui.

On pourrait imaginer un mécanisme de crédit cadre pour la réalisation de travaux à court et moyen terme qui laisserait aux services communaux la latitude de prioriser certains travaux en fonction des besoins et des opportunités. L'attribution d'une telle enveloppe devrait être adaptée et validée régulièrement par les autorités compétentes, de manière à permettre aux différents acteurs de travailler ensemble dans un climat de confiance pour le bien du village.

L'interpellateur demande aux autorités communales de conduire une réflexion en profondeur sur les compétences financières des différents organes communaux. Les objectifs visés sont :

- D'identifier les besoins et les potentiels d'amélioration en la matière,
- D'imaginer des solutions plus souples et innovantes, tout en garantissant voire en améliorant la supervision des dépenses,
- De conduire la réflexion dans un cercle suffisamment large pour garantir l'acceptation du projet et le succès de sa réalisation. »

Par rapport aux discussions de ce soir, M. Roquier constate qu'il faut instaurer un climat de confiance et que les besoins d'amélioration des infrastructures sont énormes. En devant passer par le Conseil général pour juste une réalisation, cela ralentit tout le processus. Le consensus semble être de vouloir améliorer et accélérer l'entretien des infrastructures. C'est dans cet état d'esprit là et avec toute sa confiance que M. Roquier a souhaité déposer son interpellation.

12. Petites questions

La présidente ouvre les petites questions en rappelant que le temps imparti est limité à trente minutes.

Elle revient d'emblée sur la question précédemment posée par Mme Joëlle Gairaud concernant la transmission des documents au format électronique ou papier. Le bureau a décidé en concertation avec la chancellerie qu'au début de chaque législature, il y aura un sondage auprès des conseillères et conseillers pour savoir s'ils ont besoin de recevoir les documents au format papier. Pour la fin de la présente législature, une feuille est à disposition ce soir pour indiquer le choix.

Mme Joëlle Gairaud, Groupe Débat, demande s'il serait possible de vendre des sacs Celtor à l'unité pour les personnes de passage dans la commune, soit directement à la Commune soit via un commerçant local.

Mme Deborah Kläy, CM, répond qu'effectivement ce n'est pas possible actuellement. Elle prend note de la question.

M. Sylvain Riard, PS, revient sur la CourVerte. Il ne sait pas s'il doit se réjouir ou être craintif. On entend ce soir qu'il y a des travaux en deux parties. On nous avait annoncé plusieurs modules pour éviter de dépasser le budget voté de CHF 110'000.-. L'école a-t-elle trouvé les financements nécessaires pour faire le tout, ou doit-on s'attendre à des plus-values ? Où en est-on par rapport au budget alors que tout semble entrepris ?

M. Vincent Glauser, CM, convient qu'il s'agit d'une vaste question. Il y a déjà CHF 12'000.- de frais en plus selon ce qui a été expliqué précédemment, argent qu'il faudra trouver ailleurs. Il en profite pour remercier les membres du Conseil général qui ont très généreusement contribué. Il manque encore CHF 90'000.- pour assurer le tout. On regarde avec des fondations et autres, un crowdfunding a été lancé via la Raiffeisen. L'idée est bien sûr de ne pas dépasser l'argent qu'on a. On fera les travaux à mesure que les financements seront assurés. On commencera par ce qui amènera la meilleure plus-value. Le terrassement, on était obligé de le faire.

M. Jacques-Eric Favre, PS, indique que vendredi matin 19 septembre un décès est survenu au sein d'une famille tramelote. Les pompes funèbres ont tenté de contacter l'administration communale en vain. Lors d'une nouvelle tentative en début d'après-midi, un répondeur indiquait que l'administration communale était fermée jusqu'au mardi en raison du Jeûne fédéral. Cette situation est-elle un bug isolé, ou y a-t-il une personne de piquet pour répondre aux pompes funèbres lors d'un week-end prolongé ?

M. Hervé Gullotti, maire, répond que la Commune est fermée les jours fériés. Nous avons discuté de la situation avec la personne concernée pour trouver une solution de publication du décès.

M. Vital Gerber, Groupe Débat, s'enquiert de l'avancement concernant le postulat « Concilier vie de famille et engagement politique », dont le traitement a été confié au bureau du Conseil général en lien avec la révision du règlement sur les jetons de présence.

La présidente répond qu'en principe, le bureau proposera la révision du règlement au mois de novembre. La question des frais de garde y est intégrée.

13. Correspondance au Conseil général

Le bureau n'a reçu aucune correspondance.

14. Divers

La présidente indique que, comme cela avait été annoncé, la sortie des bureaux des législatifs du Jura et du Jura bernois a eu lieu à Tramelan. Peu de fréquentation, probablement en raison de la simultanéité avec le Chant du Gros, mais la sortie a été très appréciée par les participants. On a pu présenter le patrimoine, le savoir-faire et les ressources locales.

M. Christophe Vienat, PLR, revient sur sa Petite question du mois de juin au sujet des communications de la commune et remercie les personnes qui ont fait qu'il y a de l'information sur tramelan.ch ainsi que sur Instagram.

La présidente lève la séance à 21h04.

Au nom du Conseil général

La Présidente : La Secrétaire du procès-verbal :

Valérie Piccand

Lucie Noirat

PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL

Séance ordinaire tenue le 24 novembre 2025 à 19h00

à l'auditorium du CIP

Présidente : Mme Valérie Piccand, Groupe Débat

Secrétaire du : Mme Lucie Noirat, chancelière
procès-verbal

Invités : M. Patrick Buchser, responsable adjoint aux Finances
M. Philippe Wastian, responsable administratif Energies et Réseaux
M. Christophe Weber, Chef de projet chez ATB SA

1. Appel

La présidente souhaite la bienvenue au public, parmi lequel des élèves de l'école secondaire. Elle excuse l'absence de Mme Sandrine Javet, qui a élaboré le budget, en raison d'un accident.

L'appel auquel procède M. Marc Froidevaux, secrétaire, fait constater la présence de 34 conseillers généraux. La majorité absolue est fixée à 18.

Sont excusés :

Mme Nicole Favre, PS
M. Vital Gerber, Groupe Débat
M. Pierre Von Allmen, UDC

2. Approbation de l'ordre du jour

La présidente donne connaissance de l'ordre du jour

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 29 septembre 2025
4. Réponses aux interpellations

I. Décisions

5. Nouvelle Commission RegComPerm, remplacement de M. Olivier Scheidegger, PLR
6. Réfection du réservoir de la Printanière, demande d'un crédit d'engagement de CHF 4'800'000.- TTC, préavis au corps électoral
7. Rénovation du réseau d'eau potable Petites Fraises / Plain des Reussilles, demande d'un crédit d'engagement de CHF 420'000.- TTC
8. Mise en œuvre du plan directeur communal énergie (PDComE), demande d'un crédit d'engagement de CHF 105'100.- TTC
9. Motion de M. Thierry Gagnebin, PS, intitulée « Traverses sécurisées de la Grand-Rue »
10. Postulat de M. Sébastien Wyss, PLR, intitulé « Création d'un musée Grand Chasseral »
11. Nouveau règlement concernant les jetons de présence, vacations et rétributions
12. Approbation du budget, quotité d'impôt et taxes pour l'année 2026

13. Nomination du bureau du Conseil général pour l'année 2026

II. Projets en cours du Conseil municipal

14. Centre du village

15. Informations du Conseil municipal

III. Divers

16. Résolutions

17. Motions – postulats

18. Interpellations

19. Petites questions

20. Correspondance au Conseil général

21. Divers

Les membres du Conseil général acceptent l'ordre du jour à l'unanimité.

3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 29 septembre 2025

La présidente demande s'il y a des commentaires ou modifications demandées.

M. Jacques-Eric Favre, PS, relève qu'au chapitre des « Petites questions », son appartenance partisane est mal indiquée. Il demande une correction.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 29 septembre 2025 est accepté à l'unanimité moyennant cette correction, avec remerciements à son autrice, la chancelière Lucie Noirat.

4. Réponses aux interpellations

M. Thierry Gagnebin, PS (Entrées du village - identité visuelle)

M. André Ducommun, CM, n'a rien à ajouter par rapport à la réponse communiquée dans le message.

L'interpellateur se déclare « satisfait » de la réponse.

M. Jean-Philippe Joubert, PS (Gestion des parkings communaux face aux évolutions régionales)

M. Christophe Gagnebin, CM, n'a rien à ajouter par rapport à la réponse communiquée dans le message.

L'interpellateur se déclare « satisfait » de la réponse.

I. DECISIONS

5. Commission RegComPerm, remplacement de M. Olivier Scheidegger, PLR

L'entrée en matière n'est pas contestée.

Se référant à la proposition présentée par le PLR, le Conseil général nomme à l'unanimité M. Christophe Vienat, PLR, en qualité de membre de la commission citée en titre avec effet immédiat, en remplacement de M. Olivier Scheidegger, PLR, démissionnaire.

La présidente remercie M. Vienat pour sa disponibilité et lui souhaite la bienvenue au sein de la commission.

6. Réfection du réservoir de la Printanière, demande d'un crédit d'engagement de CHF 4'800'000.- TTC, préavis au corps électoral

L'entrée en matière n'étant pas contestée, la présidente cède la parole au Conseil municipal.

M. Mathieu Chagnat, CM, fait la déclaration suivante : « La votation de ce soir n'est pas anodine. Quand nous parlons d'un réseau d'eau vieillissant, souffrant de retard d'investissement depuis longtemps, ce n'est pas seulement un problème de fuites à répétition. Mais nous parlons surtout de la complexité de l'exploitation héritée d'une construction compliquée au fil du temps. Ce soir, vous faites un vrai choix stratégique entre le statu quo où un basculement dans une nouvelle ère pour l'alimentation en eau du village. L'agrandissement et la rénovation du réservoir de la Printanière est la pièce maîtresse de la réalisation du Plan général d'alimentation en eau (PGA). Il ne faut pas se le cacher, il y aura encore des investissements conséquents à faire ces prochaines années. Mais la seule alternative, c'est le statu quo, qui ne sera pas moins cher. Dans un horizon de 10 à 15 ans, nous aurons assaini le réseau d'eau potable et simplifié son exploitation. C'est à ce moment-là que nous en tirerons pleinement les bénéfices. »

M. Christophe Weber, ATB SA, effectue une présentation qui est annexée au présent procès-verbal dont elle fait partie intégrante.

La présidente remercie M. Weber. Elle donne la parole aux rapporteurs de groupe qui préavisent tous favorablement l'acceptation de l'objet.

La présidente ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, elle passe l'objet au vote.

Au vote, à l'unanimité, le Conseil général préavise favorablement à destination du corps électoral le crédit d'engagement de CHF 4'800'000.- TTC pour la réfection du réservoir de la Printanière.

La votation populaire est fixée au 8 mars 2026.

7. Rénovation du réseau d'eau potable Petites Fraises / Plain des Reussilles, demande d'un crédit d'engagement de CHF 420'000.- TTC

L'entrée en matière n'étant pas contestée, la présidente cède la parole au Conseil municipal.

M. Mathieu Chagnat, CM, fait la déclaration suivante : « Il n'est pas nécessaire d'être un expert en termes de planification pour comprendre le présent dossier. Nous pouvons bénéficier d'importantes synergies lors des travaux de BKW dans le secteur du Plain des Reussilles. Jamais, nous n'aurons de prix aussi compétitifs et il ne faut pas louper le coche. Faut-il encore être prêts, du côté de la commune comme des BKW. Pour la commune, nous le serons ce soir si votre choix est positif. Les travaux n'auront lieu qu'au moment où les BKW reprendront les leurs. A ce stade, il est impossible de donner une temporalité. »

Il complète son propos par une présentation qui est annexée au présent procès-verbal dont elle fait partie intégrante.

La présidente donne la parole aux rapporteurs de groupe qui préavisent tous favorablement l'octroi du crédit.

La présidente ouvre la discussion.

M. Georges Juillard, UDC, se référant à la présentation, demande ce qu'on entend par « raccordement privé à charge de la commune ».

M. Chaignat répond que la commune va prendre en charge une partie des frais puisque c'est elle qui décide de changer la distribution. On ne va pas faire payer l'entier aux privés.

M. Philippe Wastian, responsable administratif du dicastère des Energies & Réseaux, précise qu'on ne peut pas obliger les privés à changer leur conduite. S'ils décident de ne pas faire la modification, la commune ne devra donc pas payer ces frais, mais devra tout de même faire des adaptations pour le raccordement des anciennes conduites privées à la nouvelle conduite principale communale. Le montant du crédit englobe l'hypothèse des coûts les plus élevés.

La parole n'étant plus demandée, la présidente indique qu'elle se refuse pour le vote sur cet objet, étant personnellement concernée en tant que propriétaire.

Le vice-président passe l'objet au vote.

Au vote, à l'unanimité, le Conseil général accepte le crédit d'engagement de CHF 420'000.- TTC pour la rénovation du réseau d'eau potable, sous réserve du référendum facultatif.

8. Mise en œuvre du plan directeur communal énergie (PDComE), demande d'un crédit d'engagement de CHF 105'100.- TTC

L'entrée en matière n'étant pas contestée, la présidente cède la parole au Conseil municipal.

M. Mathieu Chaignat, CM, fait la déclaration suivante : « La commune de Tramelan s'intéresse depuis longtemps à la politique énergétique. Elle est souvent une commune pionnière dans ce domaine, tant pour les bâtiments, les réseaux ou d'autres domaines comme l'aménagement du territoire. Avec le Plan directeur communal de l'énergie, elle a - enfin - un outil de planification de sa politique énergétique qui tient la route sur le long terme. Le plan directeur définit un certain nombre de mesures à prendre. Pour garantir un suivi de leur mise en œuvre, il est indispensable de faire appel à une aide externe. Le choix des 4 communes (Tavannes, Valbirse, St-Imier et Tramelan) ayant établi un PDComE ensemble s'est porté sur la société SACEN, dont la commune de Tramelan est actionnaire pour son électricité. Politiquement, nous aurions pu éviter un passage au Conseil général en renégociant l'offre de SACEN légèrement à la baisse, en enlevant une ou deux mesures. Nous aurions pu ainsi laisser la compétence au conseil municipal. Le groupe énergie de la commune et les services concernés ont préféré donner un poids politique à la décision, pour mieux l'assoir dans le temps. Ce soir, vous ne votez pas seulement une offre de service, mais vous faites un choix : souhaitez-vous une politique énergétique ambitieuse, efficace sur le long terme ? »

La présidente donne la parole aux rapporteurs de groupe qui préavisent tous favorablement l'octroi du crédit.

La présidente ouvre la discussion qui n'est pas demandée.

Au vote, à une large majorité, le Conseil général accepte l'octroi du crédit d'engagement de CHF 105'100.- TTC pour la mise en œuvre du PDComE.

9. Motion de Thierry Gagnebin, PS, intitulée « Traverses sécurisées de la Grand-Rue »

L'entrée en matière n'étant pas contestée, la présidente cède la parole au Conseil municipal qui n'a rien à ajouter par rapport au message.

La présidente demande l'avis des rapporteurs de groupe qui préavisent tous favorablement la transformation de la motion en postulat.

La présidente ouvre la discussion.

M. Thierry Gagnebin, PS, indique qu'il a longuement hésité à demander le maintien de la motion. Il n'est pas satisfait de la réponse apportée par le Conseil municipal. C'est presque une gloire d'avoir réussi à sauver deux passages dans le bas du village. On en a perdu un bon nombre. Dans cette assemblée, nous semblons tous d'accord pour juger que la sécurité de la Grand-Rue, à bien des endroits, laisse à désirer. Déjà à l'entrée du village, à la hauteur de Precitrame Machines, jour après jour on voit des ouvriers traverser la rue. Il y aura bien un accident un jour et cela ne sera pas la faute au passage piéton puisqu'il n'y en a pas. On a aussi ce type de problème plus haut dans le village, des passages ont disparu comme vers Alfa Laval où il y a une liaison directe vers la gare de Tramelan-Dessous. On manque d'ambition ou de poids vis-à-vis des autorités cantonales, d'autant que le Grand Conseil a incité cette année l'office des travaux publics d'avoir une politique plus souple en matière d'aménagement des routes communales et cantonales dans les localités. M. Gagnebin comprend le fondement de la transformation en postulat, car on ne pourra pas faire les choses sans consentement du canton, mais il sera extrêmement attentif à ce qu'on mette du poids dans les négociations futures.

La parole n'étant plus demandée, la présidente fait procéder au vote.

Au vote, à l'unanimité, le Conseil général accepte de changer la motion en postulat.

10. Postulat de M. Sébastien Wyss, PLR, intitulé « Création d'un musée Grand Chasseral »

L'entrée en matière n'étant pas contestée, la présidente cède la parole au Conseil municipal qui n'a rien à ajouter par rapport au message.

La présidente donne la parole aux rapporteurs de groupe.

L'UDC, le PLR et le Groupe Débat préavisent favorablement l'adoption du postulat. Le PS laisse la liberté de vote.

M. Thierry Gagnebin, PS, explique pourquoi son parti laisse la liberté de vote. Le postulat s'inquiète du fait qu'il n'y ait pas de musée dans le Jura bernois, mais des musées, il y en a à Saint-Imier, à La Neuveville. Ces musées sont reconnus d'importance régionale et financés à ce titre par le fonds de la culture. Quant à ouvrir un musée à Bellelay, il faudrait déjà savoir ce que l'on veut mettre dedans. La réponse du Conseil municipal qui dit en avoir fait part à Jura bernois. Bienne est probablement bonne, en ce sens qu'il y a effectivement une association faîtière des communes pour qui c'est tout indiqué de savoir quelle offre elle veut proposer à quel endroit. Ce n'est pas forcément à la commune de Tramelan de le faire. Le PS a également été quelque peu surpris du constat qui dit qu'il n'y aurait pas de locaux à Tramelan. La salle de l'association Montre-moi Tramelan permet de venir tous les mois visionner ce qui a été amassé comme matériel historique. Même à Tramelan il y a donc une volonté de mettre en valeur le patrimoine. Pour ces différentes raisons, le PS est resté relativement mesuré même si l'idée d'un musée, d'une attraction supplémentaire dans la région est souhaitée. Un élément clair pour le parti est également que toutes ces institutions d'importance régionale (Mémoires d'ici, Cejare, musées de La Neuveville et Tavannes, etc.) ne doivent

pas être prétéritées par un nouveau musée. Les moyens financiers du fonds de la culture sont limités. Il rappelle également qu'il y a déjà une vaste réflexion au niveau de Jb.B et du canton sur l'affectation future du site de Bellelay. Peut-être qu'un musée y sera intégré.

La discussion n'étant plus demandée, la présidente fait procéder au vote.

Au vote, par 21 voix favorables, 1 contre et 10 abstentions, le postulat est accepté.

11. Nouveau règlement concernant les jetons de présence, vacations et rétributions

L'entrée en matière n'est pas contestée.

Le bureau du Conseil général ayant été saisi du dossier, la présidente déclare que le bureau est satisfait de pouvoir présenter ce soir une nouvelle mouture du règlement cité en titre. Les maîtres mots qui les ont guidés durant cette révision ont été l'augmentation de l'attractivité des fonctions politiques, tout en simplifiant les démarches administratives. La nouvelle mouture permettra en outre de respecter la loi vis-à-vis du versement des charges sociales. Les lecteurs attentifs auront remarqué qu'il manquait trois commissions dans le tableau de la page 13 du message. Le bureau s'en excuse, cependant l'incidence de cet ajout n'est que de quelques centaines de francs. Il ne faut pas oublier que cette somme est dépendante du nombre de séances des commissions et fluctue donc selon les années. L'incidence totale pour le Conseil municipal, le Conseil général et les commissions est donc toujours à peu près la même, entre CHF 50'000.- et CHF 52'000.-.

La présidente propose de consulter les rapporteurs de groupe avant de donner la parole au Conseil municipal. Le PS, le Groupe Débat et l'UDC expriment un préavis favorable au nouveau règlement, alors que le PLR s'exprime défavorablement.

La présidente, en ouverture de discussion, donne la parole au Conseil municipal.

M. Hervé Gullotti, maire, remercie le bureau du Conseil général pour le travail accompli. Le Conseil municipal a pris ce dossier en séance de la semaine précédente et exprime un avis mitigé quant au nouveau règlement, partagé entre la valorisation du forfait proposée dans le postulat et le salaire fixe qui serait la règle dans le règlement présenté. Selon une partie du Conseil municipal, le système actuel permettait une plus grande justice par rapport à l'engagement des conseillers municipaux. Les membres de l'Exécutif ne s'engagent pas tous de la même manière dans les affaires communales, en fonction du dicastère attribué. Ce n'est pas une question de qualité de travail mais de faits. On avait pensé qu'avec la nomination des responsables administratifs, on arriverait à rééquilibrer les tâches entre dicastères. On constate que ce n'est pas encore tout-à-fait le cas. Par rapport au salaire, certains membres du Municipal pensent que cela permet une certaine reconnaissance de la responsabilité commune, quand on prend des décisions collectives. Par ailleurs certains éléments n'étaient pas tout-à-fait clairs quant à ce qui est rétribué pour les délégations (art. 3 à 5 et 16). Certains membres représentent le Conseil municipal dans des conseils de fondation, dans des comités, qui les rétribuent. Dans ces cas-là, ils gardent l'argent mais ne réclament rien à la commune en terme d'indemnités, il n'y a donc pas de double versement. Cette pratique-là existe depuis longtemps et c'est un encouragement à participer à ces conseils d'administration qui sont nombreux en fonction des dicastères. La téléphonie n'est pas non plus rétribuée financièrement dans le nouveau règlement, alors que chaque membre du Municipal utilise fréquemment son téléphone. Un petit avantage financier à ce titre, par exemple le même que pour les employés communaux, serait bienvenu. Le sentiment est donc mitigé, il n'est pas certain que ce nouveau règlement pourra répondre à toutes les questions de valorisation de la fonction. Il vaudrait peut-être la peine d'y réfléchir encore un peu. On a du temps avant la prochaine législature. Le Conseil municipal proposerait donc ce soir au Conseil général de s'accorder encore un semestre pour affiner certains points. Il y a aussi le sentiment que c'est un sparadrap sur une jambe de bois. On

avait amené il y a quelques années la proposition de professionnaliser la fonction de maire et même de conseiller municipal. La tâche est lourde, ce n'est pas forcément en augmentant les forfaits ou en versant des salaires comme proposé qu'on va attirer plus de candidats. Il y a d'autres enjeux.

La présidente remercie M. le maire pour cet avis consultatif et ouvre la discussion.

M. Elvis Lehmann, PLR, explique que c'est avec attention que le PLR de Tramelan a pris connaissance du projet de règlement présenté ce soir, celui-ci répondant au postulat déposé en février 2023 par le PLR. Pour rappel, il était demandé une révision de ce règlement pour une plus juste rétribution par rapport aux heures investies pour la communauté. M. Lehmann lit un extrait du postulat : « Les jetons de présence versés aux membres du Conseil général, mais principalement à celles et ceux des diverses commissions, correspondent à un forfait par séance, que celle-ci dure 30 minutes ou trois heures. [...] Un meilleur équilibre doit être trouvé afin de ne pas prêter les membres qui donnent davantage de leur temps pour le bon fonctionnement de notre commune. La rémunération des membres du Conseil municipal pourrait également être réévaluée à l'occasion de cette révision. ». Or, cette révision du règlement augmente le montant des forfaits, ce qui ne répond pas au postulat. Il crée même un forfait global au niveau des membres du Conseil municipal, en occultant totalement l'investissement fourni par certains de ses membres. Pour preuve, la différence des forfaits payés aux conseillers municipaux, qui varient entre CHF 6'200.- et 18'400.- en 2024, soit du simple au triple entre deux dicastères. Peut-on alors parler d'équilibre entre les dicastères et proposer le même forfait pour tous ? Pour le PLR, il ne fait pas de doute qu'un montant à l'heure doit être fixé dans ce règlement, et que ce montant soit appliqué aussi bien aux membres du Conseil général, qu'aux membres des commissions, du Conseil municipal, et pourquoi pas avec une plus-value horaire pour les fonctions de maire, président de commission ou autre. Au niveau des décomptes, que l'on fournisse un décompte de jetons de présence ou un décompte d'heures, cela ne compliquera en rien le travail des Finances. De même, que l'on soit taxé sur un montant forfaitaire ou un montant payé à l'heure ne changera rien non plus. Pour terminer, il n'était pas demandé une augmentation du prix des jetons de présence, même si celle-ci semblait relativement logique par rapport au montant de CHF 20.- actuel, mais une meilleure prise en compte de l'investissement fourni. Avec ce nouveau système de forfait, plus les représentants du peuple s'investiront dans leurs tâches, plus ils seront pénalisés. C'est justement par rapport à cette problématique que M. Lehmann avait déposé ce postulat. En conclusion, M. Lehmann soutient la proposition de M. le maire de renvoyer l'objet à l'année prochaine.

La présidente remercie M. Lehmann et fait la remarque suivante sur les différences de rémunération du Conseil municipal en 2024. Il y a peut-être un investissement différent mais aussi une manière différente de compter les heures et séances car actuellement le règlement est à la fois très compliqué et très vague sur ce qu'on doit compter ou pas. On ne peut donc tirer aucune conclusion de ces montants et il faut faire attention à la façon dont on les interprète.

Elle demande à M. Lehmann s'il souhaite déposer une demande d'amendement pour le cas où la proposition de renvoi ne serait pas acceptée. M. Lehmann répond négativement.

M. François Roquier, Groupe Débat, souhaite mettre en exergue un point mentionné par M. le maire, mais dans un autre sens. On a bien compris qu'une forme d'équité était souhaitée. Certains conseillers municipaux ont des représentations externes pour lesquelles ils sont rémunérés par l'institution concernée. Le Groupe débat demande un amendement pour créer un article qui demanderait que ces rémunérations soient reversées à la commune, de manière à ne pas favoriser un conseiller municipal qui aurait plusieurs représentations rémunérées alors que d'autres, de par leur fonction, n'en ont pas. Il est donc proposé d'introduire un nouvel article 16bis intitulé « Indemnités versée par des tiers » qui indiquerait : « *Les membres du Conseil municipal qui touchent des indemnités versées par*

des tiers pour des représentations liées à leur fonction, délégation officielle ou autre, sont tenus de reverser le montant de l'indemnité à la commune. »

Sur ce sujet, M. le maire rappelle que les membres du Conseil municipal représentent la commune dans différents comités régionaux, cantonaux. Même s'ils ne sont pas regardants sur l'argent, c'est aussi une source de motivation et de reconnaissance par rapport à l'engagement des conseillers municipaux qui, pour certains, sont dans quatre ou cinq comités différents. Cette proposition va plutôt décourager l'engagement des conseillers municipaux qui ont largement assez de travail à faire, au lieu de susciter l'intérêt à participer à d'autres organismes.

M. Jean-Philippe Joubert, PS, demande une interruption de séance.

La présidente demande d'abord s'il y a d'autres remarques pour clore la discussion avant l'interruption.

M. Thierry Gagnebin, PS, souligne, sur la question des salaires horaires, qu'on aime savoir ce que l'on va dépenser dans le budget. Si l'on n'a plus que du salaire horaire, cela

deviendra un problème pour la budgétisation. D'autre part, il faut aussi être conscients qu'une rémunération de Conseil municipal est liée à une fonction que chaque conseiller peut remplir de manière différente. Certains rentreront beaucoup plus dans l'exploitation que d'autres. Cela ne veut pas dire que l'un fait mieux le travail que l'autre, mais qu'ils n'ont pas la même manière de l'effectuer. M. Gagnebin reste donc relativement attaché à avoir en tout cas une part d'indemnité fixe. On traitera aussi du budget plus tard dans l'ordre du jour, on voit comment celui-ci se porte pour l'année prochaine.

M. Sébastien Wyss, PLR, précise que quand le bureau s'est attelé à cette tâche de revoir le règlement, il y a eu plusieurs changements de membres au sein du bureau. Certains contacts avaient été pris par des personnes qui ne sont plus dans le bureau actuellement. Cela a été compliqué de tout rassembler, c'est pourquoi il y a peut-être une différence entre le postulat de M. Lehmann et ce que le bureau propose. C'est aussi à prendre en compte.

La présidente propose une interruption de séance pour discuter du renvoi de l'objet au bureau du Conseil général pour le retravailler, selon proposition de M. Lehmann. Pour le cas où ce renvoi serait rejeté, l'amendement de M. Roquier sera passé au vote.

La séance est interrompue à 19h55. Elle reprend à 20h05.

La présidente rouvre la discussion.

M. Elvis Lehmann, PLR, précise qu'il y a du bon à prendre dans le règlement proposé. Il imagine néanmoins qu'il faudrait trop d'amendements pour corriger ce règlement ce soir. Beaucoup de discussions, peut-être aussi un manque de préparation de la part du PLR car ils étaient persuadés du fait que l'objet serait renvoyé facilement. Il faut corriger des choses, on a encore le temps jusqu'à l'année prochaine. Il serait dommage de partir sur ce règlement avec beaucoup de points erronés qui prêteraient les futurs élus qui ne sont pas encore assis dans cette salle.

Mme Manila Monti, Groupe Débat, si l'idée du report n'est pas totalement à exclure, trouverait bien qu'on puisse donner des indications au bureau sur les modifications à apporter. Si le bureau a travaillé dessus, c'est qu'il a mené une réflexion. Si on le renvoie au travail, il faut préciser sur quoi celui-ci devrait se porter. Il serait bien que chaque parti puisse donner matière à retravailler, ceci dans un certain laps de temps.

La parole n'étant plus demandée, la présidente passe la proposition de renvoi au vote.

Au vote, le renvoi de l'objet est accepté par 29 voix favorables et 4 abstentions.

12. Approbation du budget, quotité d'impôt et taxes pour l'année 2026

L'entrée en matière n'étant pas contestée, la présidente cède la parole au Conseil municipal.

M. Hervé Gullotti, maire, fait la déclaration suivante : « Le Conseil municipal estime que le budget est équilibré, même s'il y a un déficit, dans la mesure où il s'inscrit dans la continuité des budgets présentés jusqu'à présent. Les perspectives des résultats du compte général figurant dans le budget 2025 étaient très négatives. Elles ont fait que le Conseil municipal a travaillé sur une version serrée du budget. Pour rappel, le budget 2025 prévoyait un résultat du compte général déficitaire de CHF 2'209'086.- en 2026 et de CHF 2'098'614.- en 2027 avec un « retour à la normale » en 2028 avec un déficit de CHF 1'417'726.-. Dès 2028, il ne faudra plus procéder aux amortissements du patrimoine administratif existant, ces derniers se terminant à la fin de l'année 2027. Cela donnera un souffle de CHF 659'088.- aux comptes 2028 et suivants.

Ce creux en 2026 et en 2027 est dû à la fin de la dissolution de la réserve de réévaluation en 2025 qui a alimenté les comptes de plus de CHF 1'462'000.- durant 5 années. Ce souffle n'existe plus, d'où les projections qui avaient été faites pour 2026.

L'augmentation constante des charges dues au canton est aussi un véritable souci qui nous questionne pour l'avenir. Il faudra faire appel à nos élus cantonaux pour essayer de soulager les communes qui, chaque année, voient leur facture en lien avec la péréquation financière augmenter de manière assez importante.

Ce budget ne porte pas atteinte aux conditions de travail des employés communaux. C'est une volonté de ne pas, en l'état, avec ce budget-là, toucher à l'attractivité des postes communaux. Il n'est pas exclu que, si les comptes 2026, 2027 et 2028 sont autant défavorables que ce qui était prévu, qu'on doive prendre d'autres mesures. Pour ce budget-là, on a décidé de ne pas toucher aux acquis du personnel. Une augmentation des salaires d'un échelon est accordée comme prévu par le règlement du personnel, de même qu'un renchérissement de 1 %.

Le plan financier figure d'habitude à la fin du rapport du budget. Cette année, en raison des ressources réduites au service des finances, nous avons dû renoncer à en présenter une version à jour. Le plan d'investissement est en train d'être mis à jour et le Conseil municipal devrait pouvoir le valider en séance du 2 décembre.

Aujourd'hui la situation des finances communales est saine. Mais vous avez voté ce soir cinq millions d'investissements supplémentaires. On a aussi versé trois millions d'avance à la STEP de Loveresse dans le cadre du raccordement de la STEP de Tramelan. Forcément, dans les années à venir, avec les travaux déjà annoncés, on peut s'attendre à une augmentation du niveau de la dette.

Nous avons décidé de ne pas toucher à la taxe de l'eau. Cela a fait l'objet d'un débat lors de la dernière séance du Conseil général. Il est proposé de renforcer l'équipe du service des eaux et d'investir dans l'entretien.

Un grand merci au service des finances et à Mme Sandrine Javet pour la réalisation de ce budget, ainsi qu'à M. Patrick Buchser fraîchement arrivé et directement impliqué. Merci également à la COFI qui a soutenu le Conseil municipal dans ses difficultés et fait preuve de compréhension. »

La présidente donne la parole aux rapporteurs de groupe qui préavisent tous favorablement l'approbation du budget.

La présidente passe le budget en revue dans l'ordre du rapport.

Page 56 / 61 de l'Aperçu du compte de résultat selon les fonctions, « Finances et impôts » : M. Thierry Gagnebin, PS, estime que les résultats fiscaux prévus pour 2026 sont ambitieux en regard de la situation économique d'aujourd'hui car très proches de ceux enregistrés sur l'exercice 2024. Cela représente quasiment un million de plus que ce qu'on avait prévu au budget 2025. Économiquement, M. Gagnebin ne voit pas cette évolution si favorable. Il souhaiterait que lorsque la première tranche d'impôts sera facturée (mai 2026), on ait les moyens d'être réactifs si les rentrées fiscales venaient à plonger. C'est quelque chose qui peut énormément dégrader le résultat des comptes. Les coûts fixes sont là, les coûts variables ont été majoritairement votés (investissements). Si les impôts ne tombent pas comme prévu, on ira dans le mur. On a pu le voir dans différentes communes avoisinantes, une situation enviable peut devenir désastreuse en peu de temps. Quand les chiffres du canton sur les rentrées fiscales arriveront, au mois de mai, au mois d'août, il faudra pouvoir prendre des mesures si nécessaire.

La parole n'étant plus demandée, la présidente passe au vote le budget 2026 proposé par le Conseil municipal.

Au vote, le Conseil général, à une large majorité, approuve le budget 2026, sous réserve du référendum facultatif, présentant un déficit de CHF 1'478'700.- du compte général, en fixant :

- la quotité d'impôt à 1.94 ;
- la taxe immobilière à 1.30 ‰ de la valeur officielle.

La présidente remercie le service financier pour l'élaboration du budget.

13. Nomination du bureau du Conseil général pour l'année 2026

La présidente remercie le bureau 2025 pour l'agréable collaboration. Se référant aux propositions présentées par les groupes, le Conseil général procède à l'élection des membres de son bureau pour l'année 2026. Les résultats sont les suivants :

- M. Jean-Charles Juillard, UDC, est nommé en qualité de président, à l'unanimité.
- Mme Qendresa Koçinaj Coçaj, PS, est nommée en qualité de 1^{ère} vice-présidente, à l'unanimité.
- Mme Myriam Tellenbach, PLR, est nommée en qualité de 2^e vice-présidente, à l'unanimité.
- M. Marc Froidevaux, PS, est nommé en qualité de secrétaire, à l'unanimité.
- Mme Valérie Piccand, Groupe Débat est nommée en qualité de secrétaire adjointe, à l'unanimité.
- M. Pascal Mercier, PS, est nommé en qualité de scrutateur, à l'unanimité.
- M. Sébastien Wyss, PLR, est nommé en qualité de scrutateur, à l'unanimité.

Une acclamation suit ces résultats.

II. Projets en cours du Conseil municipal

14. Centre du village

La présidente donne la parole à M. Hervé Gullotti, maire, qui donne une information sur ce sujet comme il avait été promis de le faire régulièrement.

Il y a eu un atelier de restitution le 13 novembre. Le bureau qui suit le projet de requalification de la route cantonale et de création d'un centre de la localité a restitué l'ensemble des avis qui avaient été émis lors des ateliers participatifs tenus cette année. Nous avons donc respecté le timing. De manière globale, on peut dire que la démarche a été accueillie

de manière très positive. On sent tout de même qu'il y a, sur certains sujets, le commerce local, les places de stationnement, encore du travail à faire en termes de pesée des intérêts et pour mettre tout le monde d'accord sur ce à quoi le centre de Tramelan pourrait ressembler d'ici quelques années.

En 2026, le canton va procéder à un certain nombre de demandes d'autorisation pour pouvoir commencer les travaux. Ceux-ci pourraient commencer en 2027 mais dépendront des travaux de la gare, ce qui devrait les repousser plus tard. On va tenir la population informée et faire en sorte que ces ateliers participatifs puissent perdurer d'une manière ou d'une autre afin de parvenir à une solution qui, si elle ne peut pas satisfaire tout le monde, obtiendra l'approbation d'une majorité.

On mettra peut-être en ligne le rapport final. Il contient des intentions, ce ne sont pas des décisions. Il reste un gros travail de mise en place à réaliser.

15. Informations du Conseil municipal

La présidente donne la parole au Conseil municipal pour les informations courantes.

Commerce local : M. Hervé Gullotti, maire, indique avoir reçu des interpellations sur la fermeture des boulangeries à Tramelan. La commission du Développement de la cité et un groupe de travail sur la problématique des « vitrines vides » s'emploient à trouver des solutions pour attirer des artisans. Spécifiquement pour les boulangeries, nous sommes aussi en contact avec ProMoTion. Les signes sont plutôt favorables pour la suite, il y a

des intéressés en-dehors du village qui pourraient venir s'installer sur Tramelan. La Municipalité prend ce dossier à cœur.

Contrôle administratif de la préfecture : M. Gullotti poursuit en indiquant que la préfecture est chargée de contrôler les corporations de droit public de manière régulière. À Tramelan, le dernier contrôle datait de 2018. Il a été effectué sur une journée en novembre 2025. De manière générale la préfecture est très satisfaite du travail des services administratifs. Elle n'a rien à relever par rapport au fonctionnement du Conseil municipal. Il y a quelques corrections à amener, on va recevoir un rapport prochainement.

Parc éolien de la Montagne de Tramelan : M. Gullotti indique que la Direction cantonale des Travaux publics a confirmé l'arrêt des travaux préparatoires selon sa décision du 18 août. Elle a estimé qu'on ne pouvait pas continuer ces travaux avant que l'Inspection fédérales des installations électriques (ESTI) rende sa décision concernant l'autorisation qu'elle doit accorder pour faire passer un certain nombre de câbles. On espère que la décision de l'ESTI tombera avant la fin de l'année.

Balade gourmande agricole 2026 : Mme Deborah Kläy, CM, annonce que le projet de fête de l'agriculture initialement imaginée par la commission agricole va se transformer en balade gourmande. Un groupe d'agriculteurs particulièrement motivé a lancé l'idée d'accueillir les gens directement à la ferme. L'objectif est de permettre au public de découvrir les exploitations des Reussilles et de Tramelan. Il y aura des postes explicatifs, on pourra déguster des produits issus de notre agriculture. On se réjouit beaucoup de cet événement qui se tiendra le 26 septembre 2026. Ce sera une belle occasion pour la population d'aller visiter les fermes et de rencontrer les agriculteurs.

Courses de chiens de traîneaux à Saignelégier : M. André Ducommun, CM, indique la commune de Tramelan sera l'invitée officielle de la Course de chiens de traîneaux de Saignelégier qui se tiendra les 24 et 25 janvier 2026. La commission Sport Tourisme s'occupe de la mise en place de la manifestation afin de présenter le village.

Piste d'athlétisme : M. Ducommun poursuit en expliquant que la piste d'athlétisme à côté du terrain de football est à disposition du public. On n'a malheureusement pas pu finir tous les travaux, mais la piste est à disposition. Une inauguration officielle se fera au printemps.

École des Gérinnes : M. Ducommun conclut en indiquant que les travaux de l'école des Gérinnes sont terminés. Le décompte final sera présenté en séance du mois de mars.

III. Divers

16. Résolutions

La présidente ne constate qu'aucune résolution n'a été déposée.

17. Motions – postulats

La présidente constate qu'aucune motion ni postulat n'ont été déposés.

18. Interpellations

La présidente constate le dépôt de deux interpellations. Elle rappelle que ces interventions se font par écrit.



Interpellation de M. Marc Froidevaux, PS, intitulée « Pour une amélioration du tri des plastiques » : « Depuis quelques mois, la commune de Tramelan propose une solution de tri et de collecte du plastique. La chose était attendue de longue date, c'est donc réjouissant. Cette première période de mise en place permet de faire remonter certaines réflexions et, nous l'espérons, des pistes d'optimisation. En effet, une fois les sacs achetés, une place trouvée à côté des autres déchets triés, le sac rempli, vient la question de son élimination. A notre sens, c'est l'aspect le plus contraignant : la seule possibilité est d'amener le sac durant les heures d'ouverture de la déchetterie de la Trame. Cette contrainte est importante et rebute nombre de concitoyens. Ceci fait du plastique le seul déchet usuel qui ne peut être déposé ni en libre accès, ni dans le cadre d'une tournée de ramassage. Nous invitons le Conseil municipal à envisager une solution permettant de déposer les sacs de plastique dans, au minimum, une déchetterie en libre accès. Ceci est, nous semble-t-il, le minimum pour assurer le succès de cette filière de tri. Ici et là, on entend que « les gens » vont tricher et mettre n'importe quoi dans les sacs. Pourtant, il est convenu que les citoyens ont la compétence de trier correctement le papier, le verre (dont il faut distinguer les différentes couleurs), le PET, l'aluminium, les boîtes de conserve, les piles, les dosettes de café, etc. Nous ne voyons pas en quoi ajouter le plastique à cette liste est problématique, d'autant plus qu'il n'y a aucun intérêt financier à mal remplir ces sacs par le fait que ceux-ci sont les seuls déchets recyclés payants.

Par ailleurs, quelques améliorations pourraient être envisagées :

- Les informations relatives au tri des déchets plastiques sont actuellement difficiles à retrouver sur le site de la commune. Une meilleure visibilité serait souhaitable.
- Les bonnes habitudes de tri s'acquièrent dès le plus jeune âge et sont souvent durables. Il serait donc pertinent d'améliorer les possibilités de tri au sein des écoles, en particulier à « la potte ». »



Interpellation de M. Jacques-Eric Favre, PS, intitulée « Conduite d'eau potable » : « En promenant mon chien, j'ai repéré partiellement le tracé de la future fouille qui part du bâtiment FMB des Fraises jusqu'à l'emplacement de l'Eolienne en direction des Places, ceci pour effectuer la pose d'une conduite pour l'électricité produite par cette dernière. Il serait possible de profiter de cette fouille pour poser une partie de la conduite d'eau potable (qu'il

faudra remplacer d'ici quelques années) qui relie les deux réservoirs (des Reussilles à celui de la Printanière) cela nous économiserait presque un kilomètre de fouille et il resterait totalement à nos frais la connexion des 2 réservoirs à la fouille FMB. Cela éviterait du point de vue écologique et protection de cette zone naturelle un deuxième chantier. Etant donné les oppositions et tractations administratives que rencontre actuellement les FMB, cela nous donne un peu de temps pour effectuer les calculs d'économies, de faisabilité et de demander les autorisations nécessaires pour les 2 fois 150 mètres de conduites pour relier les réservoirs. C'est une opportunité à saisir. Je demande au Conseil Municipal d'étudier la faisabilité de cette proposition en tenant compte des probables économies et d'un unique chantier dans une zone naturelle protégée. »

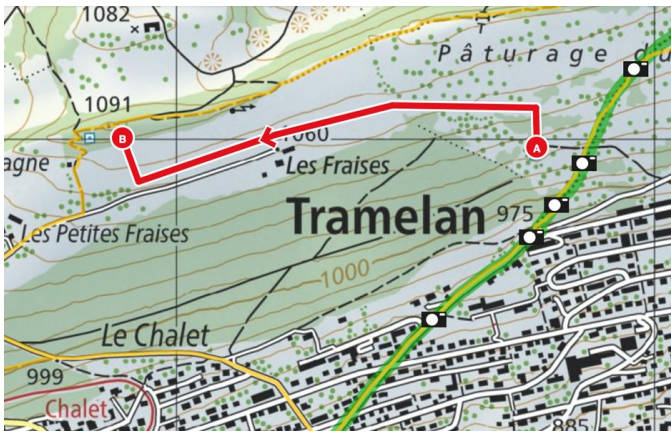


Illustration faisant partie intégrante de l'interpellation

19. Petites questions

La présidente ouvre les petites questions en rappelant que chaque conseiller peut poser deux questions au maximum et que le temps imparti est limité à trente minutes.

M. Vincent Vaucher, PS, pose une question sur la rue des Combes. Quand on a refait la Grand-Rue, le bas de cette rue a aussi été refait. Actuellement, la jonction n'épouse pas la descente de la route. M. Vaucher demande si ceci est normal, ou si cela va être changé.

Mme Deborah Kläy, CM, confirme qu'après que la route ait été faite une première fois, on a remarqué que cela « tapait » un peu trop pour les véhicules qui descendaient. On a corrigé la route, mais il y a effectivement toujours un effet bombé pour que l'eau se dirige vers les grilles d'écoulement. De plus, il y a un réceptacle pour l'évacuation des eaux qui a été découvert en creusant sous la route. Il est immense, bétonné, on n'a pas pu creuser plus profondément pour corriger le niveau de la route. Pour éviter de tout excaver et enlever ce réceptacle, on a donc dû créer ce monticule. Cela a été discuté avec l'OPC qui a validé la route ainsi.

Mme Manila Monti, Groupe Débat, se réfère au fait que la conseillère fédérale Elisabeth Baume-Schneider a lancé une campagne nationale contre les violences domestiques. Le Conseil municipal a-t-il l'intention de relayer cette campagne, de la soutenir d'une manière ou d'une autre ?

Mme Karine Voumard, CM, répond qu'il y a un spectacle programmé le lendemain soir sur le sujet de la violence faite aux femmes, suivi d'un débat. C'est organisé conjointement par la commission des Affaires sociales et Générations et la commission Culture. On a aussi relayé la campagne cantonale par des affiches dans les lieux publics et transmises aux centres médicaux.

20. Correspondance au Conseil général

Le bureau n'a reçu aucune correspondance.

21. Divers

La présidente indique que le calendrier des séances 2026 a été établi, les dates seront mises en ligne cette semaine.

Elle demande également aux fractions de transmettre leurs remarques concernant le règlement sur les jetons de présence et vacations au bureau du Conseil général d'ici fin janvier 2026.

M. Sébastien Wyss, PLR, prend la parole pour féliciter Mme Valérie Piccand pour cette année de présidence. L'assemblée applaudit chaleureusement la présidente.

La présidente lève la séance à 20h40.

Au nom du Conseil général

La Présidente : La Secrétaire du procès-verbal :

Valérie Piccand

Lucie Noirat